



ACL1 – Atelier Constituant Lexical 1

Émission du 20/11/2024 sur DDs TV
<https://democratiesdirectes.org/index.php/dds-tv>

Verbatim total transcrit par IA

[Intervenant 11] (0:00 - 0:40)

Vous savez, parfois on ne se prépare pas pour l'adversité. Quand ça se passe, on est parfois touché. On ne sait pas exactement comment le gérer quand ça arrive.

Parfois on ne sait pas ce qu'il faut faire quand l'adversité s'accroche. Et j'ai de l'advice pour tous d'entre nous. Je l'ai appris de notre pianiste Joe Zabidou qui a écrit ce morceau.

Et ça ressemble à ce que vous devez dire quand vous avez ce genre de problème. C'est appelé... Merci.

Merci. Merci.

[Intervenant 3] (1:22 - 1:26)

Bonsoir à tout le monde. Bonsoir des bureaucraties. Comment vas-tu ?

[Intervenant 2] (1:26 - 1:29)

Très bien. Comme un mardi soir sauf qu'on est mercredi.

[Intervenant 3] (1:29 - 4:21)

Voilà. Et bien, n'ayant pas de disponibilité le mardi, c'est une journée. Comme d'habitude, petite surprise BX au dernier moment, possible de lancer une space programmée.

Il a fallu donc que je relance à nouveau toutes mes excuses. Nous allons envoyer des liens d'ici quelques minutes. Alors ce soir, nous sommes dans le X9, neuvième édition.

Etienne Chouard est invité par Démocratie Directe avec DS. Une articulation et un espace un petit peu particulier. Une émission où nous allons inaugurer des ateliers constituants de Démocratie Directe.

Et il ne faut pas de mieux que de commencer les espaces et l'inauguration de ces émissions d'ateliers constituants avec le patron. Ce soir, nous recevons très gentiment Etienne Chouard qui a accepté de bien vouloir nous honorer de sa présence et de faire acte puisque nous allons acter ce soir dans un atelier lexical constituant. Je vais rappeler dans un premier temps les règles déroulées.

Donc encore une fois, comme d'habitude, je suis désolé, mais la sexualité, la religion et le vote sont appelés à rester dans la sphère privée. Nous aimerions que les polémiques hystériques, les attaques personnelles et les procès d'intention ne soient pas présents et n'auront bien sûr pas leur place dans cette aggroire. Les paroles fortes, les insultes, les propos répréhensibles, légalement, les trolls seront immédiatement sanctionnés par une exclusion.

Néanmoins, même si cette émission est un peu particulière, aucune censure d'expression ne sera pratiquée dans le respect de la législation. Pour l'opposition bienveillante, la critique constructive et respectueuse, la divergence d'opinion sont vivement encouragées. Le savoir-être et le savoir-vivre doivent être au service du savoir-faire.

Encore une fois, la citoyenneté est un état transversal de notre humanité que nous voulons développer avec nos petits moyens. Durée maximale de ce space, plus ou moins trois heures, comme d'habitude. L'ébulocratie va nous expliquer l'articulation un peu particulière encore une fois de ce space puisque c'est notre premier atelier constituant.

Je vais connaître la parole. Je termine juste avant de présenter notre invité qui continuera à expliquer la procédure d'exécution de cette émission. Nous vous recommandons, si vous le désirez, de bien vouloir poster dans la bulle.

Dans ce qui concerne les postes épinglés, nous épinglerons au fur et à mesure les propositions des tiennes sur les noms puisqu'aujourd'hui, nous allons donc, je vais vous expliquer, travailler sur un champ lexical constituant. Nous vous demandons d'éteindre votre micro lorsque vous ne parlez pas. On essaie de ne pas tromper la parole dans l'intervenance si c'est possible.

Et si jamais vous entendez la petite cloche, c'est que vous avez enfin une de nos règles. Début au passif, je te laisse la parole avant de présenter notre invité.

[Intervenant 2] (4:22 - 5:30)

Oui, bonsoir à tous ceux qui viennent d'arriver. Oui, le spectre de ce soir est un petit peu différent de ceux que nous avons déjà réalisés parce qu'il va consister à permettre à Étienne de nous présenter son lexique qu'il a réalisé déjà et de nous permettre à travers cet atelier de travailler sur justement le principe du lexique constituant c'est-à-dire comment utiliser les mots pour qu'une constitution soit efficace et surtout qu'elle soit protégée.

Donc Étienne sera là en tant que coordinateur en quelque sorte de cet atelier et Stéphane et moi essaierons de lui faciliter le travail en distribuant la parole si nécessaire puisque le but c'est que ce soit interactif que vous puissiez venir interagir avec Étienne. Stéphane lui mettra en épingle en haut de ce space des

éléments visuels qui vont éclairer les propos qui auront été tenus par Étienne et les échanges réalisés. Donc ça, ça va être la première partie et l'essentiel de la partie de ce space et puis parce qu'on a la chance d'avoir Étienne qu'on terminera ce space avec une partie ouverte où vous pourrez poser des questions à Étienne au-delà même de cet atelier constituant lexical.

[Intervenant 7] (5:30 - 5:30)
Voilà.

[Intervenant 2] (5:31 - 5:39)
On va laisser Étienne monter en intervenant et Stéphane finir sa présentation avant de commencer véritablement. Je t'en prie Stéphane.

[Intervenant 3] (5:40 - 5:44)
Ok, très bien. Merci. J'ai vu qu'Étienne était arrivé si tu peux te débrouiller.

[Intervenant 2] (5:44 - 6:00)
Je lui ai déjà envoyé une invitation. Il faut juste qu'il l'accepte. Je réitère.

Je t'en prie, vas-y. Déjà présente si c'est nécessaire encore une fois Étienne le temps qu'il arrive à soit nous demander la parole donc en appuyant sur le petit bouton à gauche. Ça y est, il est temps d'intervenir.

Parfait.

[Intervenant 3] (6:01 - 7:35)
Bon, alors on a tout dit et on a tout écrit sur Étienne Chouard. Tout est son contraire. Le pire comme le meilleur.

Mais il a traversé bientôt 20 ans de militantisme pour la démocratie directe et le tirage au sort comme un chercheur frénétique en soif de savoir, de compréhension, de doute et aussi de certitude. Gentilhomme, il est gentilhomme, il sera. On connaît tous Étienne pour ses qualités humaines malgré les attaques personnelles, les diffamations et les faux-semblants faisant entendre sa voix douce et pertinente à travers tous les plateaux de télé qui lui ont été offerts en invitation à toutes les associations qui lui ont offert tribune aussi et d'en en sans compter de son temps et le partage de son cerveau.

Nous allons donc aujourd'hui un peu d'intelligence collective si tant est que nous en ayons. Emprunt parfois de colère et de véhémence, toujours de sincérité et de clairvoyance, il a su autant tutoyer les grands esprits de salon que les grands esprits des ronds-points accompagnant, suivant ou précédant même selon les moments le mouvement des gilets jaunes dont son nom sera à jamais associé. N'ayons pas peur des mots dans l'histoire politique de notre pays.

On va passer en soi le patron, le boss, le big boss de la démocratie directe, le fer de lance de la prise de pouvoir du peuple, l'étendard de toutes les campagnes de réappropriation de notre citoyenneté. Nous sommes tous, quelque part, des enfants, des frères, des soeurs ou des cousins d'Étienne puisque nous essayons, tout comme lui, de réfléchir au bien commun avec humilité. On va donc, que ce soit constitué son lexique, remettre les mots maliques en ordre, pour une fois, échanger, palabrer de façon constructive pour préparer le jour pas si lointain où nous serons enfin des citoyens adultes comme aime le dire et répéter Étienne Chouard.

[Intervenant 1] (7:35 - 15:36)

Bonsoir. Salut. Je ne sais pas si vous m'entendez.

Parfaitement. Super. C'est gentil.

C'est une gentille introduction. Je ne suis pas patron, je ne suis pas boss. Je suis un co-citoyen.

On essaye de progresser ensemble cette éducation populaire. Ça fait 20 ans que je fais des ateliers avec des gens, n'importe qui, y compris, au hasard, des rencontres dans le train ou dans l'avion. L'idée de ce soir, c'est d'essayer peut-être, mais c'est un truc nouveau.

Je ne sais pas si ça a marché. On n'a jamais fait ça à l'oral comme ça sans avoir de support écrit. Ce serait bien que chacun d'entre vous ait un bloc-notes à côté de lui et de quoi écrire.

Ce serait bien qu'on ait des textes qui ne soient pas trop longs pour, justement, compenser cette difficulté. Quand quelqu'un a la définition que je propose à la démocratie, ça fait deux lignes, ça fait même une ligne et demie. Donc, normalement, je peux vous la dicter.

Ça ne prendra pas trop de temps. Ce que j'espère, ce que je vis depuis 20 ans, c'est l'intelligence collective. C'est en fait, ensemble, on forme un cerveau collectif et on progresse quand on s'écoute.

Alors, quelquefois, c'est un peu raide. Quelquefois, on se fait bien contredire et quand c'est bienveillant, en fait, c'est plus facile à admettre. Quand c'est fondé et malveillant, ça passe moins bien alors que c'était fondé.

C'est con. Donc, en fait, vraiment, le mieux, c'est de rester gentil, aimable. Peut-être, je peux vous dire un mot de cette idée de lexique parce que, moi, cette idée m'est venue et je vois bien que dans aucune constitution du monde, ça n'existe.

Les constitutions ne sont jamais écrites par les peuples. Elles sont écrites par les représentants, alors que, de mon point de vue, les représentants devraient être littéralement exclus de ce processus. Dans un processus constituant, au moment où on écrit la constitution, on n'a pas encore de représentants.

Les représentants vont émerger du processus constituant. Donc, ils ne peuvent pas y être. Et quand ils y sont, quand ce sont les représentants de la période d'avant, en fait, ils commettent un abus de pouvoir, une usurpation.

Ils sont en conflit d'intérêts, ils écrivent des règles pour eux-mêmes et ils trichent. Même si ce sont des gens bien, ils ne peuvent pas faire autrement. Ils vont instituer, c'est ce qui se passe partout sur Terre, leur puissance et l'impuissance des représentés.

Et comme ils font écrire la constitution, la FEC, ce n'est pas une vraie constitution, quand c'est écrit par les représentants, nous ne devrions pas accepter d'appeler ces textes des constitutions parce que quand on accepte de les appeler constitution, on joue le jeu. Et c'est difficile de penser après parce qu'on nous rembarre facilement en nous disant « mais mon vieux, vous en avez une, une constitution ». Peut-être faudra-t-il, je n'ai pas prévu ça ce soir, mais on pourrait très bien le faire parce que je l'ai, il faudrait prévoir de définir le mot constitution,

justement.

Peut-être je vais me le surligner, moi, dans mon aide-mémoire, comme ça, on va en parler ce soir. On va faire ça, on va rajouter ce mot-là. Pour l'instant, moi, mon lexique, il est, alors, oui, je continue, je finis mon introduction, comment ça m'est venu cette idée.

Les représentants, quand ils écrivent une constitution, depuis des siècles, parce qu'à peine, il y avait déjà une constitution, mais le plus gros des constitutions sont apparus, en fait, à partir du 17^e, en Angleterre, elle n'était pas écrite, mais du 18^e, aux Etats-Unis, en France, et puis ensuite dans les autres pays. Et, en fait, ces textes-là ont été écrits par des experts en droit, et leur objectif n'était pas du tout que ce soit compris par les populations, en fait. C'est un outil de domestication, un outil de domination.

Ce n'est pas, comme je l'imagine, moi, ce n'était pas pensé comme un contrat social. Mais si on y réfléchit bien, une constitution, c'est un texte qui sert, ok, à instituer des pouvoirs, qui va décider, qui va décider sous quel contrôle, mais c'est surtout, et ça, on n'en parle jamais, c'est surtout un texte qui doit contenir les limites de ces pouvoirs, les peurs qu'on va arriver à entretenir auprès de ces pouvoirs. Il faut que chaque pouvoir ait peur de quelque chose pour que nous n'en ayons rien à craindre.

Donc, l'idée fondamentale de la constitution, je trouve, c'est que c'est un texte de défiance par rapport au pouvoir. C'est un texte qui institue des pouvoirs et qui nous en protège dans le même geste. D'où la folie de laisser les hommes au pouvoir écrire ses règles.

Ce n'est pas aux hommes au pouvoir d'écrire la constitution, d'écrire les règles du pouvoir. Ce n'est pas aux élus d'écrire la constitution. Ce n'est pas aux représentants d'écrire les règles de la représentation.

C'est à nous. Et c'est à nous, avant même d'avoir des représentants, et tu parlais des gilets jaunes, et vraiment, c'était une application très puissante à cette époque-là, parce que les gilets jaunes sont sortis de chez eux pour faire société, se retrouvaient en fait. Et je leur ai suggéré très tôt de faire durer qu'une priorité.

Ça, ils m'ont super bien entendu. C'est génial que ça ait aussi bien marché. Dans le même jour, c'était très tôt, c'était fin novembre, je crois que c'était fin novembre, dans cette conférence à Saint-Clair avec Maxime, Nicole, Léo Giraud, Yvan Bachaud.

C'était vraiment une conférence importante. Et je leur avais signalé que c'était des communautés politiques qu'ils étaient en train de créer sur les ronds-points, et qu'ils devraient, très prioritairement, avant de prendre toute décision, qu'ils devraient écrire la constitution du rond-point entre eux, pour décider qui décide, décider s'ils voulaient les représentants, quel mandat ils allaient donner à leurs représentants, est-ce que les représentants allaient tout décider à leur place comme le font nos élus, ou bien est-ce que les représentants allaient leur préparer des décisions et c'est les gilets jaunes des ronds-points qui allaient prendre des décisions, comme une vraie démocratie. Et ça, il fallait l'écrire très tôt, comment on contrôle les représentants, comment on les vient quand on n'est pas content.

Et ils m'ont pas bien entendu. Il y en a quelques-uns qui l'ont fait. Il y a des ronds-points qui ont écrit la constitution du rond-point, et c'est formidable, j'en parle

dans mon bouquin, mais pas assez.

Et, dans cet esprit où nous écrivons nous-mêmes les règles de notre représentation, où nous écrivons nous-mêmes une sorte de contrat social au sens fort du terme, et où, idéalement, il faudrait que nous le votions à l'unanimité, je n'imagine pas qu'une majorité puisse imposer une constitution à une minorité. Il me semble que la constitution devrait être écrite de façon si simple, si courte, et si, évidemment, nécessaire que tout le monde devrait pouvoir la voter. Et ceux qui ne le feront pas resteraient des étrangers, ce qui ne veut pas dire qu'ils vont être maltraités.

Simplement, ils n'auront pas les droits des citoyens qui ont signé le contrat social. Il faudra, d'ailleurs, dans les actions, discuter des droits respectifs qu'on donne aux citoyens et aux étrangers. Mais si c'est un contrat social, il faut que tout le monde comprenne les termes du contrat.

Il ne faut pas écrire en termes d'experts, il ne faut pas écrire ça en termes juridiques. C'est un texte qui est tellement haut dans la pyramide juridique, dans la pyramide des normes, qu'il ne faut pas la considérer comme un texte technique, juridique, mais plutôt comme un texte politique.

[Intervenant 2] (15:37 - 16:47)

Je me permets, Etienne, parce que tu parles, en fait, de définition technique, de mots techniques, mais sans même aller jusqu'à la technicité des mots, les mots peuvent avoir plusieurs sens. Mais c'est exactement ça. Et donc, le souci, c'est qu'au-delà même de l'idée d'être dans l'incapacité de comprendre les termes d'une constitution, où il faut effectivement l'éviter, puisque que cette constitution soit comprise de tous, mais il faut surtout que tous s'entendent sur le sens des mots qui y sont, quand bien même on les comprendrait parce qu'ils sont simples.

Le terme démocratie, deux représentants, qui sont les mots par lesquels on va commencer, qui sont extrêmement simples, Tous les deux sont facilement compréhensibles par l'ensemble de la population, mais tout le monde ne l'entend pas de la même manière. C'est ça qui est effectivement important, c'est de définir collectivement un sens unique, que chacun comprenne parfaitement ce que nous décidons collectivement dans cette constitution. excuse-moi de t'avoir interrompu, mais le but, c'est de comprendre un petit peu comment cet atelier va pouvoir s'articuler.

Donc, si on commence par le mot démocratie, comment est-ce qu'un atelier constituant va pouvoir structurer l'encadrement de la lexicalisation, en quelque sorte, de ce que va contenir la constitution ?

[Intervenant 1] (16:48 - 19:38)

Il y a plusieurs façons de faire. Moi, j'imaginai, comme j'y ai déjà bossé, de vous suggérer ce que j'ai écrit, en le soumettant, en soumettant cette proposition au feu de votre esprit critique, pour voir si j'ai oublié quelque chose, si j'ai mal formulé quelque chose, si j'en ai dit trop ou pas assez, ou même si l'objet est idiot, parce que le mot n'a pas besoin d'être défini. Moi, je n'ai jamais fait ça comme ça, à l'oral et avec un très grand nombre, parce que je ne sais pas combien on est, mais on est plus de 7 ou 8.

D'habitude, un atelier constituant, pour que tout le monde puisse parler, on se met à 5, 6, 7. Ça peut être tout seul, un atelier constituant, ou à 2, ça peut être à 3. Au Zénith, à Toulon, on était 3 000.

On a fait plein de groupes, évidemment. Donc, ça dépend des cas. Ici, pour rester bien ensemble, c'est une idée de prendre un mot à la fois et d'en discuter chacun son tour.

Moi, si je vois apparaître des idées qui me plaisent, je vais les intégrer dans ce que j'appelle ma constitution. En fait, ça, c'est une introduction, je ne voudrais pas que ce soit trop long, mais comme ça fait 20 ans que je fais des ateliers avec à chaque fois quasiment des débutants, on parle toujours de la même chose. On parle souvent des points les plus importants, c'est-à-dire qu'on définit le RIC, le référendum d'initiative citoyenne, on s'entraîne à l'écrire, on s'entraîne à écrire les règles de la monnaie, on s'entraîne à écrire les règles du journalisme.

Et en fait, moi, de mon point de vue personnel, individuellement, je tourne en rond parce qu'on est toujours sur la même chose, même si je progresse parfois de quelques grands pas, mais mon projet de constitution n'avance pas. Donc, ce que j'ai fait depuis quelques années, c'est que j'ai arrêté de dire oui comme j'ai dit oui ce soir et je me suis mis à écrire, à faire mes ateliers, mais dans mon coin, pour avancer un peu plus vite, pour rattraper un peu du temps. Et en ayant comme idée, une fois que ce sera prêt, je l'appelle C0, donc projet constituant ou constitution citoyenne, C0, c'est une première mouture qu'ensuite je voudrais proposer aux gens.

Alors là, je vous la propose et puis vous en faites ce que vous voulez, peut-être rien, peut-être ça ne marchera pas du tout, mais dans l'idée, si ça marchait, vous vous en appareuriez et ça deviendrait un C1, puis qui serait à nouveau remanié, puis qui deviendrait un C2 et qui s'améliorerait, qui serait complètement, probablement, défiguré, c'est-à-dire que ce ne serait plus du tout ce que j'avais imaginé au départ, et ça deviendrait le nôtre, un objet qui serait corrigé ensemble.

De façon à ce que nous ayons, le jour où ça va péter, le jour où il y aura une grande insurrection, enfin, nous soyons prêts, nous ayons un ou deux modèles qui permettraient à l'Assemblée constituante de ne pas démarrer de rien et de nous faire une proposition de constitution au référendum qui serait rapidement mise au point.

[Intervenant 3] (19:40 - 21:01)

Alors, on va donc attaquer directement, si tu veux bien, Étienne, on va rappeler ce que nous avons connu entre nous. Donc, Étienne va nous faire passer les mots qui, dans un premier temps, lui semblent le plus important, puisqu'encore une fois, je vous rappelle, on fait un atelier lexical, puisque Étienne, au sein de sa constitution, intègre en préambule son lexique. Tu te posais la question de savoir combien on était aujourd'hui, alors qu'on est plus de 110, 112 officiels qui apparaissent, mais on sait que même que les statistiques entre ceux qui écoutent anonymement, etc., sont faussées. Donc, comment on va pouvoir faire pour gérer cet afflux de personnes ? Ça va être assez simple. Avec Étienne, il va m'impliquer en message privé, c'est définition, j'en ai déjà mis la première qu'il m'a envoyée, démocratie dans l'épingle de la chose, et puis démocratie va s'occuper de faire monter les intervenants dès maintenant pour que vous puissiez éventuellement apporter votre pierre à l'édifice, des corrections, des propositions.

Et si vous avez, en tant qu'auditeurs ou intervenants, un besoin de proposer un mot ou de faire une observation sans intervenir verbalement, vous postez dans la bulle et on les fera remonter avec des bureaucraties et on va pouvoir essayer

d'avancer comme ça, si tu es d'accord. Étienne, on commence maintenant ? Oui.

C'est parti avec le mot démocratie qui est dans la bulle. Je te laisse.

[Intervenant 1] (21:02 - 23:44)

Sur le mot démocratie, il y a quelque chose sur lequel j'aimerais bien avoir votre avis, parce que je me tâte. Je vais vous proposer une définition. Je suis sûr que je vais écrire cette définition.

Nous devrions écrire le sens que nous donnons à ce mot. Et je vais vous le dire parce que c'est très court, comme ça, ça va être fait. Moi, ce que j'ai écrit, c'est la démocratie et le régime politique où ce sont les citoyens qui décident et pas leurs représentants.

Et puis, en y réfléchissant et en constatant les immenses dangers qu'il y a à avoir une population trompée par des médias achetés par les riches, il est essentiel que nous tirions les médias aux riches, que nous le rendions aux médias. Mais les médias, ce n'est pas seulement la presse et la télé. C'est aussi les agences de presse, les instituts statistiques, les instituts de sondage, les maisons d'édition et probablement les sites web et les réseaux sociaux.

Il est essentiel que ces médias soient pluralistes de façon à correctement éclairer l'opinion avec tous les points de vue, sur tous les sujets. Et donc, dire que la démocratie, c'est un régime où ce sont les citoyens qui décident, c'était dangereux si on ne faisait pas attention à ce que notre opinion, et je me méfie de ma propre opinion comme de celle des autres, si cette opinion n'est pas correctement éclairée. Et donc, j'ai rajouté le mot éclairé, où ce sont les citoyens éclairés qui décident, et pas leurs représentants.

Donc, la phrase est courte, elle est simple, et je me demande si ce serait utile d'avoir, peut-être en italique ou en plus petit, ou sur le côté, à chaque fois, des commentaires sur ce qu'on a voulu éviter, pour comprendre l'intérêt de la définition. Par exemple, est-ce qu'on met ici « nous considérons » parce qu'en fait, c'est une proclamation, une constitution. On peut parler sur ce ton-là, en disant « nous autres, nous décidons que ».

Et donc, on pourrait dire « nous considérons le mot démocratie représentative comme un oxymore », c'est-à-dire, comme c'est un mot compliqué, on le redéfinit, c'est-à-dire une contradiction dans les termes, une impossibilité, et « nous considérons l'expression démocratie directe comme un pléonasme », c'est-à-dire une redite de deux fois la même chose. Et donc, « démocratie » se suffit à lui-même, ce n'est pas la peine de dire « démocratie directe », et ce n'est surtout pas une démocratie représentative. Alors, est-ce que c'est la peine d'ajouter ça ?

Je ne suis pas sûr, pour l'instant, je ne l'ai pas fait. Probablement, il faudrait le faire dans un texte qui présenterait la constitution, pour aider les gens à rentrer dans le choix, mot par mot. Je ne sais pas si vous en pensez.

[Intervenant 2] (23:44 - 25:06)

Alors, moi, je vais me permettre, avant de distribuer la parole, premièrement, il me semble que, si on veut qu'une constitution soit protégée, il faut, de mon point de vue, éviter d'avoir des textes annexes qui sont plus facilement, en fait, modifiables que la constitution en elle-même. C'est-à-dire que, si on a un préambule, finalement, il n'est pas forcément nécessaire de s'attaquer à la constitution pour la modifier, il suffirait presque de s'attaquer au préambule. Du coup, avoir un bloc,

une constitution d'un tenant est, de mon point de vue, le meilleur moyen de la protéger.

Ensuite, il y a quelque chose qui... Alors, moi, je fonctionne beaucoup avec les adages et les dictons, et il y a un adage qui dit le mieux est l'aimé du bien. C'est beaucoup utilisé dans l'art parce qu'en fait, dans l'art, il faut toujours trouver le moment où on s'arrête.

C'est compliqué. Et ce principe veut dire quoi ? Il veut dire que, quand on a quelque chose qui est bien, vouloir en rajouter peut parfois et même souvent être néfaste.

Et donc, quand tu parlais d'apporter la contradiction à une définition, par exemple, donc, démocratie, ce sont les citoyens qui... les citoyens éclairés qui décident, et devoir expliquer que, finalement, une démocratie représentative est effectivement un oxymore et qu'une démocratie directe est un pléonisme. Le souci, c'est qu'on alourdit, en fait, encore une fois, le matériel, alors que dans sa structure, la plus basique qui soit, la plus simple qui soit, ces évidences sont déjà contenues dans la définition.

[Intervenant 1] (25:06 - 26:12)

Absolument. Donc, c'est effectivement... Et il y a une autre mise en garde à laquelle je pensais...

à laquelle j'ai pensé un ajout possible, c'est de dire que... parce que nous baignons dans un monde dans lequel les représentants monopolisent la parole, les représentés n'ont pas la parole. On n'y est jamais dans les médias, dans les journaux, dans les télé, dans les radios.

Ce ne sont jamais les simples citoyens qui parlent. Jamais, jamais, jamais. Ce sont toujours les représentants.

Et, en fait, on est abreuvés littéralement de mensonges. C'est-à-dire qu'on nous répète toute la journée que la démocratie, c'est la liberté d'expression et ce sont les libertés publiques. Mais ce n'est pas ça, la démocratie.

La démocratie, c'est qui décide. C'est les citoyens qui décident et on ne nous en parle jamais. Parce que, tu vois, j'ai dit, par exemple, ce sont les citoyens qui décident et j'ai précisé et pas leurs représentants.

Oui, oui. On pourrait dire et pas non plus un régime dans lequel nous n'aurions que la liberté d'expression ou les libertés publiques. Donc, et pas leurs représentants, c'est très important parce que c'est, à mon avis, c'est ça.

[Intervenant 2] (26:12 - 27:26)

C'est primordial, effectivement. C'est justement aussi un terme que je voulais aborder dans cette... Moi aussi, j'ai élaboré ma petite réflexion constituante, on va dire, et mon modèle et c'est posé, effectivement, pour moi aussi, la question de la définition des mots.

Et je me suis rendu compte de quelque chose quand j'ai voulu faire mon lexique, c'est de ce qu'on appelle les références circulaires. ceux qui font un petit peu de tableur peuvent savoir ce que c'est. C'est-à-dire qu'on va mettre une définition dans laquelle il y a un mot et ce mot, finalement, il va falloir le définir aussi et la définition de ce mot fait référence à la première définition.

Donc du coup, on tourne en rond. Par exemple, si je prends la définition de démocratie, on a démocratie et le régime politique où ce sont les citoyens éclairés qui décident et il faut, du coup, définir le terme de citoyen. Donc ça, c'est tout un processus qui s'enchaîne et donc forcément, il faut éviter les références circulaires et donc, cette petite parenthèse, elle est pour quoi ?

Elle est pour les intervenants qui vont venir apporter des précisions ou des éléments d'amélioration ou de modification ou leur point de vue. Je vais vous demander d'éviter de rentrer dans cette considération. Dire que le but, là, c'est vraiment d'être sur le principe de la définition de démocratie et bien entendu, si dans la définition de démocratie, il y a citoyen, inéluctablement, il devra y avoir la définition de citoyen.

[Intervenant 1] (27:26 - 27:51)

Oui, mais ce n'est pas forcément circulaire parce que, tu vois, dans citoyen, moi, je mets les citoyens sont les législateurs en dernier ressort. Je ne dis pas les citoyens sont les individus d'une démocratie. Je dis les citoyens sont les législateurs en dernier ressort.

C'est-à-dire, je dis la même chose que ce que je dis dans la démocratie. Donc, ce n'est pas circulaire. C'est une redite, mais c'est sur un mot tellement important que ce n'est pas gênant que ce soit une redite.

C'est une autre façon de voir la même chose. les citoyens sont les législateurs en dernier ressort.

[Intervenant 2] (27:51 - 27:56)

Je faisais cette référence parce que je sais que quand on est dans ce processus lexical, on peut se poser cette question.

[Intervenant 1] (27:56 - 27:57)

Oui, bien sûr, c'est vrai.

[Intervenant 2] (27:57 - 28:03)

Il y a des mots qui sont comme cela d'ailleurs, qui sont difficiles à expliquer sans cette référence circulaire.

[Intervenant 1] (28:04 - 28:07)

Il peut y avoir des contradictions aussi qu'il faudra bien repérer et éviter.

[Intervenant 2] (28:08 - 28:15)

On va faire tomber la parole puisqu'on a déjà Fanch qui lève la main pour pouvoir interagir sur la définition du mot démocratie.

[Intervenant 1] (28:15 - 28:17)

Salut Fanch. Comment ça s'écrit ? Fanch ?

[Intervenant 2] (28:17 - 28:51)

F-A-N-C-H Fanch Bordeaux qui est un intervenant qui est déjà venu présenter sa réflexion constituante. Alors, si vous pouvez, pour ceux qui montent effectivement, donner votre prénom ou votre pseudo pour que Étienne puisse vous identifier. Et puis, si nécessaire, mais très rapidement, très succinctement, mettre un peu ce que vous pouvez être d'un point de vue démocratique.

Fanch, il y a eu un petit souci qui est remonté. Vas-y, vas-y, voir si on t'entend. Est-

ce que tu peux ouvrir ton micro pour voir si on t'entend ?

[Intervenant 9] (28:52 - 28:56)

Ça y est. J'ai eu un problème de connexion encore. Décidément, ça commence à bien faire.

[Intervenant 2] (28:57 - 28:57)

Je ne vois des réseaux.

[Intervenant 9] (28:57 - 28:58)

Voilà, tout caché.

[Intervenant 2] (28:58 - 29:07)

Je vais te demander, simplement, franchement, excuse-moi, je vais te présenter très succinctement, parce qu'il y a beaucoup de monde qui attend. Ensuite, on aura Benoît, puis démocratie directe, puis Lilou, qui est monté.

[Intervenant 9] (29:08 - 29:48)

Oui, bonsoir Étienne, bonsoir Débilocratie, bonsoir Stéphane. Bon, pour ceux qui ne le savent pas, je suis le président de France Constituante qui, effectivement, élabore actuellement une constitution. Voilà, pour la présentation.

Alors, mon prénom, c'est François, et Franche, c'est en fait la traduction bretonne de François. Voilà, je ne suis pas breton, mais j'ai vécu en Bretagne pas mal de temps. Voilà, ça c'était pour la petite histoire.

Voilà, je voulais réagir sur, effectivement, sur le mot représentant. Effectivement, tu as marqué, entre parenthèses, Étienne, dans ta définition, est pas le représentant. Mais, Quid, si justement, le peuple décidait, dans certains domaines, d'avoir, justement, un représentant ?

[Intervenant 1] (29:48 - 29:50)

On va avoir un représentant, sûrement.

[Intervenant 9] (29:50 - 29:59)

C'est certain. Moi, je crois qu'à mon sens, il me semble, beaucoup plus judicieux, en fait, de définir le mot représentant.

[Intervenant 1] (29:59 - 31:36)

Oui, tout à fait. C'est prévu. C'est le mot suivant.

C'est le deuxième mot. C'est le mot suivant que nous allons définir. Mais on va le définir, je te promets.

Mais il faut bien commencer, parce que dans le représentant, alors, est-ce que dans le représentant, je parle de démocratie ? Non, donc j'aurais pu commencer par représentant, oui. Oui, on peut faire ça, si vous voulez, tout de suite, mais on le fera tout à l'heure.

En un mot, si tu veux, je peux te dévoiler ce que je veux dire, mais dans le mot représentant, je signale que le mot est polysémique, qu'il peut vouloir dire, il peut avoir deux sens, littéralement contraires, non, ce n'est même pas des sens, c'est les sens opposés, et que, dans notre Constitution, je te donne la fin de ma définition, dans notre Constitution d'origine citoyenne, nous voulons des représentants qui soient et qui restent nos serviteurs, qui est indécent, le mot représentant, et jamais

nos maîtres, qui est l'autre sens du mot représentant. peut-être qu'avec ce que tu veux dire, peut-être qu'il faudrait que de temps en temps, nos représentants soient nos maîtres, je ne sais pas si c'est ça que tu voulais dire.

Non, pas du tout. D'accord. mais ceci dit, il me semble qu'en démocratie, il ne faut pas que ce soit les représentants qui décident, les représentants devraient nous aider à décider, ce qui est très important, ce qui n'est pas du tout un travail secondaire, qui est un vrai boulot, on va leur demander de nous préparer les lois, de nous les écrire, de nous les présenter, de plaider pour et de plaider contre, mais c'est nous qui déciderons.

Alors, parce que moi, je défends la démocratie, donc on n'est pas forcément démocrate, et si on n'est pas démocrate, on écrira autre chose dans la Constitution. Mais si on écrit une démocratie, à mon avis, il faut tenir cette ligne-là, il ne faut pas que ce soit les représentants qui décident à notre place. Qu'est-ce que tu en penses ?

[Intervenant 9] (31:38 - 31:58)

Oui, comme ça, ça me paraît plus judicieux. Bon, maintenant, cela signifierait donc que pour chaque loi, il faudrait faire un référendum. Oui, absolument.

Je vais me poser, que je vais poser, est-ce que ça ne risque pas d'alourdir le processus et en tout cas le ralentir ?

[Intervenant 1] (31:58 - 33:00)

Oui, c'est très bien. C'est parfait, c'est ça qu'on veut. Ils en votent beaucoup trop, des lois.

Il y a une insécurité juridique majeure qui naît de l'inflation législative. C'est une folie d'avoir professionnalisé les métiers de la loi, les métiers de production de la loi, les métiers d'interprétation de la loi, les métiers d'application de la loi, les juges, les avocats, tous ces gens-là, c'est leur métier. Parce que c'est leur métier, ils peuvent gérer une grande complexité.

Et nous qui sommes les amateurs, les utilisateurs et finalement les souffre-douleurs de ce système, on est complètement écrasés par l'inflation législative. Il y a beaucoup trop de lois. D'ailleurs, dans ma constitution, pour l'initiative citoyenne et les initiatives des lois, chaque penseur d'une loi doit, dans sa proposition de loi, proposer la suppression de deux ou trois autres lois.

Il ne faut pas que les gens se mettent à devenir des législateurs. En rajoutant, il faut qu'ils pensent aussi à faire le ménage. Nous avons trop de lois.

Beaucoup trop de lois.

[Intervenant 2] (33:01 - 33:09)

Merci pour cette précision, Étienne. Je tiens tout de suite à préciser que le but, c'est vraiment de s'appuyer sur le modèle d'Étienne et donc, forcément, ne pas le remettre en cause. On est vraiment sur le côté lexical.

[Intervenant 1] (33:11 - 33:13)

Vous pouvez le remettre en cause.

[Intervenant 2] (33:13 - 34:01)

Non, mais ce sera peut-être l'occasion pour d'autres espaces. Mais là, on se pose

vraiment la question de la définition des mots et non pas de l'application. Donc là, on est sur la définition de démocratie et le terme de représentant, celui d'Étienne, qu'on va aborder, il éclaire la constitution puisque si le représentant décisionnaire, mais qui n'est juste en fait un exécutant de la décision des citoyens et bien ça sous-entend que son rôle au sein de la constitution découle aussi de cette définition.

Et là, je peux comprendre, François, ton interrogation qui est sur le modèle en lui-même de constitution et donc, du coup, ça veut dire qu'il faut que chaque citoyen participe à la décision qu'impose cette constitution. Oui, mais on n'est pas sur ce space, on n'est pas dans la remise en cause du modèle en soi. On est plutôt sur la définition des termes.

[Intervenant 1] (34:02 - 34:08)

François, tu voudrais bien tout à l'heure me donner la définition du mot représentant si tu en avais rédigé une ? Tu me la donneras tout à l'heure quand on parlera du mot représentant.

[Intervenant 9] (34:09 - 34:21)

Écoute, je n'ai pas encore rédigé. Nous, on réfléchit d'abord au modèle de société qu'on veut faire avant, ça je l'avais expliqué dans le space dernier. Mais je vais te donner une définition très simple du mot représentant.

Pour moi, c'est VRP, tout simplement.

[Intervenant 2] (34:21 - 34:22)

D'accord.

[Intervenant 9] (34:22 - 34:23)

VRP, tout simplement.

[Intervenant 2] (34:24 - 34:33)

On l'abordera après. On va essayer de faire les choses cadrées parce que sinon, on peut vite se perdre et aller beaucoup trop loin. Surtout qu'il y a du monde qui attend.

Merci Franche. On va passer la parole à Benoît puis il y aura Démocratie et Lilou. Bonsoir Benoît.

[Intervenant 5] (34:34 - 34:37)

Bonsoir tout le monde. Et bonsoir Stéphane.

[Intervenant 1] (34:38 - 34:40)

Ah, je connais mon Benoît préféré. Bonsoir.

[Intervenant 5] (34:43 - 34:49)

Bonsoir Démilou Çrassi, on a déjà échangé et puis c'est un plaisir d'échanger aussi avec toi. Et salut Étienne, j'espère que tu vas bien.

[Intervenant 1] (34:49 - 34:51)

Petit Benoît préféré, mais j'en ai d'autres que j'adore.

[Intervenant 5] (34:52 - 34:54)

Il y en a plein des Benoît qui sont au sud-ouest.

[Intervenant 2] (34:55 - 35:00)

Benoît se connaissent, mais par contre Benoît, si tu peux te présenter très rapidement à l'auditoire pour qu'il comprenne un petit peu qui tu es.

[Intervenant 5] (35:01 - 36:45)

Très vite. Benoît, 45 ans, de Gironde. Je suis un activiste indépendant pour la souveraineté populaire depuis plus d'une dizaine d'années.

Voilà, c'est fait. Merci beaucoup. Parfait.

Et justement, je vais embêter mon ami Étienne parce que sur sa définition de la démocratie, en plus de ça, c'est moi qui te l'ai fait remettre en question. À la place, éclairé, mais à la place, pour moi, la démocratie, enfin, éclairé, ça m'embête par rapport aux lumières, tu sais, tout ça. Et je préfère le mot instruit parce qu'instruit, c'est beaucoup plus profond.

C'est bien plus profond qu'éduqué parce que l'éducation, c'est pareil, on éduque un animal, un chien, mais on est instruit, en fait, un humain. Et je préfère la définition du citoyen instruit sur les questions qui le concernent directement. Et sur ça, on est en train de galvauder le mot démocratie parce que démocratie, c'est la souveraineté au peuple.

Et on est en train de dire que non, c'est la souveraineté aux citoyens. Ce qui voudrait dire et ce qui rejoint un petit peu l'observation que tu as fait, Etienne, les gens qui ne se reconnaissent pas en fait, dans le contrat social, dans la constitution, ne sont pas des citoyens, mais ils font partie du peuple. Tu vois ?

Donc, ça revient à l'observation que tu as fait. Ça revient à l'observation que tu as fait des bureaucraties et tu m'avais vu venir, je pense, parce que tu m'avais monté. Citoyens, c'est un mot qui est très important à définir, bien plus que représentant, je pense, parce qu'il peut y avoir des citoyens actifs, non actifs, et ensuite, des gens qui ne se reconnaissent pas, mais qui ne doivent pas être pour autant, comment dire, exclus.

[Intervenant 1] (36:46 - 36:50)

Des étrangers. Non, mais des étrangers ne sont pas exclus. Simplement, ils ne sont pas citoyens.

[Intervenant 5] (36:52 - 38:29)

Et donc, voilà, pour moi, la démocratie, c'est la souveraineté exercée par des citoyens instruits sur les questions qui les concernent directement. Ce n'est pas plus compliqué que ça. La démocratie, c'est la souveraineté exercée par des citoyens instruits sur les questions qui les concernent directement.

C'est-à-dire, toutes les questions, en fait. Je me suis amusé à réécrire l'article 3 sur le titre 1 de la Constitution de la souveraineté. L'original c'est la souveraineté nationale appartient au peuple qu'il exerce par ses représentants et par la voie du référendum, ça c'est la première ligne, et à la place j'ai marqué la souveraineté française plutôt que nationale appartient aux citoyens qu'il exerce par le RIC en toute matière et par la voie de leurs représentants élus ou tirés au sort, sous mandat impératif non renouvelable, voilà ce que j'ai mis là. La souveraineté française appartient aux citoyens qu'il exerce par la voie du RIC en toute matière et par ses représentants élus ou tirés au sort et ou tirés au sort, sous mandat impératif non renouvelable, ça dépend, mais ça aussi c'est discutable parce qu'un représentant qui travaille bien en fait ça serait bien de renouveler son mandat je pense.

[Intervenant 1] (38:30 - 38:38)

Voilà, s'il y a suffisamment de contrôle en fait on n'a pas besoin de le faire autant tourner que...

[Intervenant 3] (38:38 - 39:22)

Tu te souviens que le mandat impératif non renouvelable... Un tirage pardon Etienne, un tirage à l'ordre, s'il vous plaît, on a dit qu'on faisait mot par mot, on laisse terminer bien sûr l'échange entre Etienne et Benoît qui est hors-sûr né ponctuellement puisqu'on a été au mot démocratie ou alors on considère que l'hémocratie est finie mais on n'a pas fini de faire tourner la parole. Je suis désolé d'être un peu didactique mais Etienne tu nous as demandé à ce que l'on essaye de cadrer donc je suis désolé, pardon Etienne, mais merci Benoît, tu peux arrêter à venir tout à l'heure sans aucun problème, c'est juste qu'on va essayer d'être constructif et d'essayer de faire cet atelier qui est une première, quelque chose de concret et d'acter de façon concrète et de façon rigoureuse, c'est un truc qu'on t'aimait, souviens-moi de cette incise.

[Intervenant 1] (39:22 - 39:26)

Mais là moi j'ai noté la définition de Benoît, je l'ai noté sur mon blog et ça m'intéresse.

[Intervenant 5] (39:27 - 39:36)

Il n'y a aucun souci, moi je vous remercie, je coupe mon micro et j'ai donné la définition que je trouve pertinente de démocratie, maintenant je passe la parole, merci beaucoup.

[Intervenant 2] (39:37 - 40:08)

Tu reviendras avec le citoyen et le représentant. Voilà, merci Benoît et effectivement, reviens quand on abordera la définition de représentant et ensuite sûrement très certainement derrière je pense que citoyen sera le troisième mot. Et en l'occurrence je suis entièrement d'accord avec toi sur le terme d'instruit plutôt qu'éclairé, d'autant plus qu'éclairé finalement ça a une connotation qui est également assez vaporeuse par rapport au terme d'être instruit.

Et toujours encore une fois nécessaire à peut-être définir lui aussi. Merci en tout cas, on va écouter maintenant démocratie et puis enfin on aura Lilou pour terminer sur le mot démocratie.

[Intervenant 6] (40:09 - 41:25)

Bonsoir à tous, vous m'entendez bien ? Parfait. Donc oui, je vais bien rester sur le mot démocratie, je vous rassure.

Donc petite présentation, ce soir je vais dévoiler mon prénom parce que je pense qu'Étienne me connaît indirectement. Je suis Cyril et Étienne, pendant les Gilets jaunes, je ne sais pas si tu te souviens, il a été organisé à Toulouse l'Expo, un atelier constituant géant, où il y a eu une première partie débat avec Christian Lerue et toi-même sur la démocratie et le RIC, démocratie directe et le RIC. Et l'après-midi, un atelier constituant géant organisé par Gabriel que tu as rencontré plusieurs fois.

Et je fais partie d'un des cinq organisateurs des Gilets jaunes qui avait organisé cet atelier constituant géant au Parc des Expos de Toulouse. Et j'étais entre toi et Christian Lerue pour présenter une stratégie, tu te rappelles ? Alors à l'époque, le sujet c'était de donner le pouvoir au peuple d'écrire lui-même sa constitution.

Ma stratégie, c'était plutôt que de passer soit par les urnes, soit par la révolution, de passer par un système intermédiaire de votation sur les passes publiques avec main levée et urne quand même pour faire le décompte, une révolution pacifique, que je propose à nouveau aujourd'hui, mais pour la démocratie directe.

[Intervenant 1] (41:25 - 42:35)

Est-ce que, Cyril, cette suggestion de troisième possibilité de révolution douce, ça correspond à ce que j'appelle de mes vœux quand je dis aux gens Organisez-vous-même. N'attendez pas que les élus vous permettent de le faire. C'est vous le souverain.

Pensez-vous en souverain. Pensez-vous vous-même comme si vous étiez souverain et organisez-vous-même les référendums d'initiatives citoyennes, même s'ils ne sont pas prévus dans la Constitution. Vous êtes légitime à vous interroger vous-même sur les questions qui sont les plus importantes.

Quelles sont les questions que nous jugeons les plus importantes ? Et sur ces décisions, nous sommes légitimes à décider. Si nous sommes assez nombreux, si on est plus nombreux que, par exemple, le nombre de voix que le maire a obtenues dans notre commune, si on est plus nombreux que le nombre de voix qu'il a eues, lui, à décider qu'il faut faire ça, nous sommes plus légitimes politiquement et on n'a pas besoin qu'il nous autorise à le faire pour le faire.

Est-ce que ça correspond à ça ? Est-ce que ça ressemble, je trouve, quand tu dis « votation sur les places publiques », est-ce que c'est une incitation à organiser nous-mêmes nos RIC ? Moi, j'appelle cela des RIC sauvages.

Alors, des RIC sauvages, ça n'a pas une connotation peut-être brutale, ce n'est pas ce que je veux dire. C'est des RIC libres, quoi.

[Intervenant 6] (42:37 - 42:39)

Alors, on s'échappe un peu du sujet.

[Intervenant 1] (42:39 - 42:57)

Oui, parce que si on revient sur tes votations à propos de titre... Si tu veux, on pourra en parler. Mais ce serait...

Enfin, ce n'est pas tout à fait... Mais ça rejoint ce que tu dis. C'est pas connecté au concept de démocratie, parce qu'un peuple qui se met à décider de lui-même voter ses lois localement, village par village, on est en plein dans le mot « démocratie », je veux dire, mais concrètement, quoi.

[Intervenant 2] (42:57 - 43:04)

Oui, mais ça, c'est plus le moyen d'accès. C'est plus le moyen d'accès. Et ça fait d'ailleurs partie aussi de nos thématiques à venir.

C'est-à-dire que...

[Intervenant 6] (43:04 - 43:04)

On en reparlera.

[Intervenant 2] (43:05 - 44:00)

On en reparlera, oui. Ça va être une série de « space » très importante qui est de comment faire en sorte de récupérer le pouvoir démocratique en évitant la

révolution violente ou la participation à un système électoral qui n'est pas propice à la réussite de l'avènement de la démocratie. Donc, il y a toute une question stratégique à devoir mener pour savoir comment réussir à mettre en place cette démocratie.

Et effectivement, moi, je fais partie, mais je pense comme démocratie directe, et toi, Etienne, de ceux qui pensent que nous devons faire, et par l'acte de faire, finalement, montrer que ça marche, devenir puissant par le nombre et, du coup, être plus légitime que le système qui est en face de nous et qui, parce qu'il ne marche plus et qu'il remporte de moins en moins d'adhésion, forcément sera moins légitime que ce que nous serions capables de faire. Donc, on est d'accord sur ça.

Donc, démocratie, tu peux y aller sur ta définition de la démocratie et, en tout cas, ton jugement sur celle d'Etienne.

[Intervenant 6] (44:01 - 45:05)

Oui, alors déjà, et ce sera par rapport aussi à ce qu'a dit Etienne, alors moi, j'avais un truc, un lexique, j'en ai trois, un tout court jusqu'au plus long. Je vais vous faire les trois. Le plus long, c'est que c'est juste deux phrases, je vous rassure.

Le plus court, c'est juste une définition. Si on veut donner une définition courte de démocratie, pour moi, c'est le pouvoir du peuple. Ça, c'est vraiment au plus court, au plus direct.

Étymologique. Oui, étymologique, on va dire. Définition, quoi, en fait.

Sinon, après, j'avais deux. Alors déjà, par rapport à l'histoire de éclairé, instruit, aussi bien l'un que l'autre, je les trouve gênants. Je pense que ce n'est pas utile, que ce n'est même pas nécessaire à partir du moment où on a une constitution de démocratie.

Forcément, les citoyens le deviendront. Je ne sais pas si c'est besoin de le préciser. Parce que pour moi, c'est deux sens.

Une démocratie crée des gens instruits, éclairés et qui s'élèvent par l'intelligence collective. Donc, je ne le préciserai pas dans la constitution. Parce que ce qu'on entend par citoyen constitue, en fait.

[Intervenant 1] (45:06 - 45:10)

Donc, pas besoin, selon toi, de préciser, instruire ou éclairer ou autre chose.

[Intervenant 2] (45:10 - 45:16)

D'ailleurs, surtout si ça appartient à la définition du mot citoyen. Oui, à voir.

[Intervenant 6] (45:17 - 45:43)

Donc, après en plus long. Alors moi, j'ai commencé comme Jean-Pierre Hirouz grâce à toi, tiens le choix. Mais j'ai fini dans la démocratie directe du côté de Kelsian Laurus.

En tout cas, je me retrouve dans pas mal de choses là-dessus. Mais je me remets en question en permanence. Pour moi, la définition de la démocratie.

La démocratie est un système d'organisation collective dans lequel le peuple est la source unique de la loi à l'exclusion de toute forme de représentation.

[Intervenant 1] (45:45 - 45:46)

La source unique, c'est ça ?

[Intervenant 6] (45:46 - 45:59)

Oui, la démocratie est un système d'organisation collective dans lequel le peuple est la source unique de la loi à l'exclusion de toute forme de représentation. Dans la loi, moi, je mets loi constitutionnelle, loi législative.

[Intervenant 3] (46:01 - 46:15)

Est-ce que tu peux le poster, s'il te plaît, dans la boule ? Oui, je le poste. J'invite aussi tous les gens qui ont comme ça des définitions, qui ont ce qui sont prédéfinis, de les poster.

Comme ça, on peut faire des copies-collées. On est plus rapides et bénéficiaires comme ça, s'il te plaît.

[Intervenant 6] (46:15 - 46:40)

Et une dernière version qui est la vulgarisation de ce que je viens de dire. Une version vulgarisée. Je trouve que c'est bien aussi, des fois, de vulgariser.

La démocratie, le pouvoir du peuple, a initié, débattre, contradictoirement, et voté toutes les lois au suffrage universel. A initié, virgule, à débattre, contradictoirement, et voté toutes les lois au suffrage universel. Je vais le poster, les trois.

[Intervenant 3] (46:42 - 46:53)

Ce qu'on fera aussi, Etienne, ne t'inquiète pas, en plus, comme je t'avais promis, l'enregistrement, une fois que l'X sera mis à disposition, et qu'on l'aura retesté sur le si, c'est très bien qu'ils puissent le noter en même temps.

[Intervenant 6] (46:55 - 47:03)

La démocratie, le pouvoir du peuple, a initié, à débattre contradictoirement, et voté toutes les lois au suffrage universel. Ça, c'est important.

[Intervenant 1] (47:05 - 48:47)

Il y a quelque chose qui me gêne, quand tu dis à l'exclusion, dans la définition précédente, quand tu dis à l'exclusion de toute forme de représentation. Je comprends, évidemment, et pourtant, ça me paraît, pourtant, Dieu sait si je suis radicalement démocratique, mais ça me paraît excessif. Parce que je pense que nous allons avoir besoin de représentants.

Parce que je pense que la plupart, enfin, peut-être, toi et moi, on est prêt à y passer notre vie. Moi, je ne suis pas prêt à passer ma vie à rédiger des lois, et toutes les lois. Je n'ai pas envie.

Je suis prêt à voter les lois que les représentants m'auraient préparées. Et si tu veux, il faudrait être sûr que tout le monde est d'accord avec ça, sur le fait qu'on ne veut plus de représentants, on veut tout faire nous-mêmes. Peut-être que si on dit que les représentants ne votent pas les lois, et qu'en fait, ils vont nous aider à voter les lois, en nous les préparant, et ensuite en les exécutant, en les appliquant, la représentation n'est plus un problème.

Aujourd'hui, la démocratie représentative est un problème parce que, en fait, les représentants sont pris au sens de maîtres. Et en fait, c'est une démocratie dans laquelle c'est une représentatocratie. En fait, c'est les représentants qui ont pris le tout décidé.

Mais on pourrait imaginer des représentants, si c'est nous qui les écrivions. Et moi, c'est ce que je vois dans les ateliers constituants que je vis depuis 20 ans. C'est que nous écrivons, nous instituons des représentants, mais qui ne décident pas.

Comme à Athènes, ceux qui étaient tirés au sort, ce n'est pas eux qui votaient les lois. Pas du tout, jamais de la vie. Ils préparaient les lois, ils les présentaient aux citoyens en assemblée qui votaient.

Donc, ce n'était pas les représentants qui votaient les lois. Donc, tu vois, à ce moment-là, on n'a pas besoin de dire à l'exclusion de toute forme de représentation. Parce que, si on met ça, on va avoir un problème.

[Intervenant 6] (48:47 - 48:51)

Je l'ai mis dans le sens d'une démocratie directe. Si on veut une démocratie directe, je pense qu'il faut que ça y soit.

[Intervenant 1] (48:52 - 49:06)

Tu es sûr de ça ? Est-ce que Athènes n'était pas une démocratie directe ? Si les citoyens sont les seuls à pouvoir voter les lois, ils ont quand même des représentants.

Mais le mandat des représentants n'est pas de voter les lois. Le mandat des représentants, c'est de préparer les lois, de les présenter.

[Intervenant 2] (49:06 - 50:01)

Pour essayer de me mettre un petit peu entre vous, essayer de faire le lien, je pense que les représentants sont totalement possibles dans un système où, effectivement, ils ne peuvent pas... Bien sûr, des démocraties directes. À la condition qu'ils ne votent pas, qu'ils ne soient pas ceux qui votent les lois, que ce soit toujours les citoyens qui votent les lois.

Et à la condition que le vote blanc soit comptabilisé de manière à ce qu'il signe les majoritaires, ça sous-entend qu'aucune des propositions de loi qui a été faite ne satisfasse la population, donc les citoyens, et qu'à ce titre-là, les représentants doivent retourner travailler pour trouver des lois qui satisfassent les citoyens. S'il y a le vote blanc et que ce sont les citoyens qui votent à ces seules conditions, de mon point de vue, les représentants peuvent parfaitement faire partie d'une démocratie directe. Pour faire le lien entre démocratie et Étienne.

Si c'est bon pour vous, on va passer la parole à Lilou. Oui, je l'épouse, juste.

[Intervenant 6] (50:01 - 50:02)

Merci.

[Intervenant 2] (50:02 - 50:10)

Merci beaucoup, démocratie directe. On va écouter Lilou, qui va également aborder la question de la démocratie, de la définition d'Étienne. Bonsoir, Lilou.

[Intervenant 4] (50:11 - 50:16)

Oui, bonsoir, Daily Bureaucracy. Bonsoir, Stéphane. Bonsoir, Étienne, si je me permets.

[Intervenant 16] (50:16 - 50:17)

Oui, bien sûr, monsieur.

[Intervenant 4] (50:18 - 51:32)

En fait... C'est quoi ton prénom ? Elisa.

Mon vrai prénom, c'est Elisa. Oui, super. L-I-Z-A.

Donc, en fait, c'est la première fois que je peux assister en direct, donc je suis contente que ce soit un mercredi. Merci. Et moi, j'ai un peu un...

Alors, je suis juriste de droit public, donc je sais, j'ai entendu les métiers de droit, tout ça. Mais en fait, je ne peux pas faire... Mon cerveau est calé sur de la logistique, donc j'ai un peu de mal.

Mais voilà, donc voilà. Alors, j'ai aimé beaucoup de définitions qui ont été données ce soir sur la démocratie. Mais en fait, pour moi, il faut définir la démocratie comme un système politique, parce que c'est comme ça, en fait, que c'est plus simple de mettre un cadre.

Et je sais que Daily Bureaucracy a expliqué qu'on faisait des redondances ou on faisait des cercles, si j'ai bien compris. En fait, c'est de là que j'ai la parole. C'est parce que j'ai envoyé des DM à Stéphane, il m'a dit la parole.

Pour moi, il faut essayer de définir, parce que c'est ce qui colle au droit et qu'on n'ira pas sans le droit, si on veut vraiment faire une modification. Il faudrait essayer de définir la démocratie comme le système politique dans lequel le peuple est la source de la souveraineté, ce que je rappelle est censé être la réalité, et qu'il exerce cette souveraineté directement ou par l'intermédiaire de représentants élus. Ensuite, j'ai bien aimé, puisque en fait, je suis désolé si j'ai pris l'autre racine.

[Intervenant 1] (51:32 - 51:33)

Pourquoi par l'intermédiaire ?

[Intervenant 4] (51:33 - 51:34)

Pour l'instant, c'est ce qui existe.

[Intervenant 1] (51:34 - 51:35)

Oui, mais ce n'est pas une démocratie.

[Intervenant 4] (51:36 - 51:39)

La définition, elle est là, c'est celle-ci. Juridiquement, c'est ça.

[Intervenant 1] (51:40 - 51:43)

Je vous explique le cheminement, d'accord ?

[Intervenant 4] (51:43 - 54:41)

Je n'ai pas dit que j'étais d'accord forcément avec ça, sinon je ne serais pas là ce soir, puisque je suis bien consciente des problématiques. Mais en fait, quand vous avez dit que certains pouvoirs médiatiques ou d'autres de définition ne savaient pas définir la démocratie, vous avez raison dans un sens, mais vous avez tort dans le sens du droit public, parce que normalement, le droit public définit la démocratie d'une manière claire, avec des principes constitutionnels qui correspondent en réalité, si on veut, à un peuple qui va pouvoir s'exprimer, qui va pouvoir voter. Ensuite, lorsqu'il y a eu vos échanges à tous, il y a eu des choses très intéressantes qui ont été dites, et cette nécessité de définir le citoyen et de définir le représentant. Je vais juste dire rapidement mon idée, puisque au final, vous êtes venus là, juste avant que je m'exprime, à la base qui pose problème.

Je parle juridiquement, puisque moi, je suis déjà scribe pour d'autres personnalités ou d'autres personnes de pouvoir qui essayent de changer les choses, donc j'ai déjà des idées en tête, mais vous n'êtes pas très loin de ce qu'on veut amener comme changement. Le problème se situe au niveau du représentant, parce qu'aujourd'hui, juridiquement, le représentant n'a aucune obligation envers les électeurs. Ils disent que, et c'est ce sur quoi je travaille actuellement, et ce qui est en faux, et j'essaie de le prouver juridiquement, et donc de tourner des phrases pour que ça ne soit pas le cas, d'où l'importance de chaque mot.

Il y a certains mots qui ont été donnés dans des définitions qui sont trop précis, comme sur l'instruction ou le niveau, qui représentent plus des sous-textes que le texte de base. Il faut un texte de base encadrant et encadré, avec des mots définis qui seront sous-définis, pour pouvoir juste prévenir le risque juridique qui est issu de l'opposition constitutionnelle. Et vous savez que l'opposition constitutionnelle est politisée, donc à partir de là, il faut faire tous les garde-fous.

Le représentant, aujourd'hui, pose problème juridiquement, et il pose d'autant plus problème que le mandat impératif, dont Stéphane m'a parlé, est interdit dans notre pays. Donc toute l'idée, c'est de faire en sorte que ce mandat cesse d'être interdit, et de créer peut-être un type de mandat ad hoc, qui n'a jamais été défini, donc ça peut être une idée, une piste de réflexion, parce que si le représentant est tenu, tout découle. Et ensuite, vous pouvez instaurer ce qui existe, ce qui devrait exister normalement, les possibilités référendaires ou les possibilités législatives directes.

Je suis absolument d'accord avec l'inflation législative, qui a explosé aussi du fait de nos sociétés, et du fait de ce qu'on a subi, notamment la pandémie. Mais il y a aussi un cadre vraiment qu'il va falloir fixer, et par rapport au citoyen en lui-même, je trouve ça un peu ségrégationniste de dire « instruit » ou « éclairé ». Je comprends l'idée, mais les termes ne me vont pas.

Et pareil, je pense que c'est plus un sous-terme, en termes de logistique, qu'il faudrait voir. Et une chose qui n'a pas été redite aussi, c'est de repréciser peut-être plus clairement, en top des définitions ou du cadre, qu'il peut être un préambule, puisqu'un préambule peut être dans un bloc juridique, ce n'est pas un souci. Les droits du citoyen et comment il va les exercer, dans quel cadre il va les exercer, si on les lie à de la production législative ou à de la représentativité cadrée.

[Intervenant 2] (54:42 - 54:43)
Merci Lilou.

[Intervenant 1] (54:44 - 58:20)
Etienne, s'il te plaît. Moi, je m'émancipe, je suis juriste de formation, donc je connais les cadres du droit public, et précisément, je les conteste. C'est-à-dire que ce que j'observe, c'est que les profs de droit public, les constitutionnalistes, les techniciens du droit constitutionnel, et je les comprends, mais je conteste leur légitimité, ils sont extraordinairement conservateurs.

Je l'explique peut-être que je rate des causes, mais je l'explique en gros par le fait qu'ils ont tellement travaillé pour comprendre le droit positif, c'est-à-dire le droit actuel, le droit qu'on observe, qu'en fait, ils n'ont pas envie d'y toucher, ils sentent que c'est extraordinairement compliqué d'y toucher. Résultat, c'est pas eux qui feront la révolution du tout, ils ne changeront rien à rien. J'ai eu des mains de discussion avec des publicistes, avec des profs de droit public, mais c'est

affligeant, en fait, ils n'arrivent pas à imaginer que ce soit le peuple qui décide.

Ils veulent des représentants qui décident à la place du peuple. Et c'est pourtant pas à eux de décider. Je prétends, alors je me trompe peut-être, mais moi, c'est une position politique, où je me, en tant qu'être humain, je me hisse au-dessus des experts et des techniciens qui voudraient décider à ma place, et je décide que la Constitution, c'est pas un texte technique, c'est pas un texte juridique, c'est tellement haut que c'est politique et il nous appartient à nous tous, nous, tous les êtres vivants, humains. Alors maintenant, les juristes vont résister, ils vont résister avec des arguments d'autorité, un jargon, des expériences malheureuses qu'ils vont généraliser.

Ils parlent très bien, donc ils vont être assez redoutables, je pense, contre l'émancipation. Mais je pense que les humains ont intérêt à s'émanciper des experts, comme la démocratie athénienne se méfiait des experts. Nous avons besoin des experts, il faut qu'on les entende.

D'abord, souvent, ils ne sont pas d'accord, il faut qu'on entende les uns et les autres, mais il ne faut pas que ce soit eux qui décident. Il faut qu'ils éclairent notre opinion en nous disant ce qu'ils pensent de la situation, ce qu'il faut faire, mais ce n'est pas eux de décider. Quand vous dites « aujourd'hui, les mandats impératifs sont interdits », je sais bien, et pour moi, c'est une des extravagances de la Constitution, mais pour moi, chaque article est presque extravagant dans la Constitution, enfin, chaque article est antidémocratique, et, effectivement, il suffit simplement de dire « les mandats sont impératifs ».

Ou bien, pour être plus souple, parce que je sais bien que les mandats impératifs créent une rigidité dans une assemblée, si vous imaginez une assemblée dans laquelle tous les représentants ont un mandat impératif, c'est une assemblée qui va être quasiment bloquée parce que l'effet positif d'une assemblée qui essaye de chercher à rapprocher les points de vue, à infléchir les positions des uns et des autres, en comprenant les arguments des uns et des autres, le mandat impératif stricto sensu, c'est-à-dire le fait que chaque représentant soit tenu à ce qu'on lui a dit de défendre comme idée et qu'il ne puisse pas en changer, ça risque de, vraiment, Bernard Manin l'explique très bien, de bloquer les situations. Je comprends l'idée que les mandats puissent être semi-impératifs, mais c'est à nous de décider, si vous voulez. Et quand vous avez dit, Lisa, je ne sais pas si vous...

Moi, j'ai noté... J'ai noté, vous me disiez qu'il faut faire attention à l'opposition constitutionnelle qui est très politisée. Vous pensez au Conseil constitutionnel actuel, là ?

[Intervenant 4] (58:20 - 1:00:03)

Oui, en fait, excusez-moi... Oui, peut-être que vous l'intégrez... Je comprends, mais...

Peut-être qu'on va écrire autre chose, mais, en fait, si vous voulez, moi, c'est la première fois que je viens. Je viens avec mon carcan. Après, j'entends ce que vous dites, mais je n'ai pas l'impression que je sois très loin de ce que vous dites.

Je pense que vous avez une fausse idée, en fait. Moi, je travaille déjà sur ces sujets et je rédige des choses pour la réforme des institutions parlementaires, parce que, moi, ce n'est même pas un mandat impératif, c'est un régime disciplinaire ad hoc que je veux. Et je le veux depuis l'ancienne présidentielle où je n'avais rédigé pas pour Arnaud Montebourg.

C'était une idée qu'il fallait qu'il porte. Donc, moi, de toute façon, changer les textes, les faire en sorte que ce qui est borderline devienne bon, je sais le faire. On m'a appris.

Donc, ça, je suis capable de le faire. Juste, là, sur ce qui a été dit, qui était très riche et très intéressant, attention sur ce qui a été évoqué, la Révolution douce. J'ai toujours été une militante de la Révolution douce, à savoir que, soit, vous êtes dans un changement, comme vous dites, révolutionnaire, moi, j'estime que je le suis aussi, mais d'une manière, on va dire, peut-être plus feutrée, même si j'ai un caractère assez fort.

Mais, simplement, je connais les écueils et je me dis, si dans le texte, moi, je suis comme un outil, en fait, je suis un juriste, mais je suis un juriste résistant, je suis un outil, je sais faire, je vous dis, je sais faire, mais je vous dis, là, il faudrait quand même qu'on mette peut-être ça en plus, parce que je sais déjà d'un point de vue trajectoire, puisque moi, je suis issue des cabinets de conseil. Voilà.

Parce qu'on m'a payée pour faire en sorte de voir qui est-ce qui allait attaquer et quoi et comment. Et c'est comme ça que les 49.3 sont tous passés. Et c'est pour ça que j'ai toujours dit à mon audience, c'est juridiquement valable.

Horrible, mais valable. Et moi, je vous dis aujourd'hui, c'est pas ce qu'on fait là, ce que vous faites vous, parce que moi, je ne suis pas vraiment dans le groupe, je viens juste écouter et abonder de ce que je peux modestement. Je vous dis, moi, je suis capable de vous rédiger une phrase que vous avez écrite de façon à ce qu'elle soit inattaquable.

Je ne devrais pas le dire. C'est ça que je vous dis. Je suis un espèce d'outil.

[Intervenant 1] (1:00:04 - 1:00:04)
C'est intéressant.

[Intervenant 4] (1:00:05 - 1:00:08)
Ça vous empêche qu'on reste en contact après ? Ben non, allons-y.

[Intervenant 3] (1:00:09 - 1:02:21)
Je me permets d'intervenir, je vous mettrai en contact et de recadrer, je vais faire décidément le rôle du méchant ce soir, je suis désolé, puisqu'on essaie de faire une espèce constituante lexicale, mais je voudrais juste faire une petite incision, Etienne, et dire à l'ensemble des gens qui écoutent et de ceux qui nous suivent rappeler quelque chose d'important. Le travail de démocratie directe avec des S, c'est à la fois d'inviter des gens, c'est à la fois d'écouter les modèles, et on en écoute beaucoup, et c'est aussi d'acter. Dans le cadre du fait d'acter, on a des thématiques.

Par exemple, au niveau des dates, au mois de le 10 décembre, on va avoir une émission qui va parler des stratégies et des modalités de la prise de pouvoir, et en janvier, on va dédier une émission sur le mandat impératif, et ce que j'ai appelé aussi le contrat d'engagement électoral. Donc on a des émissions thématiques qui seront dédiées à toutes ces choses-là, la présentation des modèles, le contexte dans lequel on le ramène. Parce qu'effectivement, comme l'a dit Lilou, justement, et comme l'a dit Benoît tout à l'heure, et comme aussi la démocratie l'a dit tout à l'heure, justement, en fonction du contexte dans lequel on établit notre modèle, le lexical et la législation, et la constitution que la législation règne, ne sera pas la même.

On dégage, je termine là-dessus, trois modèles qui se dégagent depuis qu'on travaille ensemble depuis le mois de septembre. Il y a ceux qui, entre guillemets, ce que j'appelle l'aménagement du Titanic, essayent à juste titre, comme le parti politique qui s'est créé, Solution démocratique, de changer un texte de loi par lequel on va faire une porte d'entrée sur le référendum. Donc ça, c'est Solution démocratique, avec Raoul Éclair et Gaël, que tu connais très bien, Etienne.

Il y a ceux qui veulent passer à une autre forme de république, on va appeler ça la sixième ou la huitième république, peu importe, et puis il y a ceux qui veulent se passer, comme moi, je fais partie, comme Démilocratie fait partie, qui veulent vraiment une démocratie directe totale sans aucune représentativité. Et du coup, en fonction du modèle, ça change complètement le lexical et l'approche. Je voulais juste préciser ça, et donc maintenant je vais recadre, je fais mon méchant, je te laisse la parole, Etienne, et après, on passe au mot suivant, si tu veux bien me donner la définition.

[Intervenant 1] (1:02:23 - 1:03:36)

Je voudrais demander à Lilou, Lisa, qu'est-ce que vous auriez écrit comme définition de la démocratie ? Parce que j'ai l'impression que ce que vous me demandiez, je l'avais dit. Vous disiez, il faut définir la démocratie comme un système politique dans lequel le peuple est le souverain.

Je ne suis pas d'accord quand vous rajoutez par l'intermédiaire des représentants élus, parce que justement, c'est ça qu'il s'agit de changer. C'est exactement ça qu'il s'agit de changer. En fait, tout mon travail depuis 20 ans, c'est de réfléchir à des institutions qui mettent fin à ça, à ce rajout par l'intermédiaire des représentants élus, parce que c'est ça ce que j'appelle l'escroquerie parlementaire, le système de domination parlementaire, qui était très bien contesté par les plus grands juristes, comme Karine Malberg au 19e siècle ou au 20e siècle.

C'est ce moment-là où les représentants s'arrogent la souveraineté législative et même constituante. C'est ça qu'il s'agit de sortir. quand je dis que la démocratie, c'est un régime politique où ce sont les citoyens qui décident et pas leurs représentants, est-ce que ça correspond à ce que vous me dites quand vous dites qu'il faudrait définir la démocratie comme un système politique ?

C'est bien un système politique que j'écris quand j'écris ça.

[Intervenant 4] (1:03:38 - 1:03:42)

Oui, mais moi, j'ai donné la définition de droit public classique qui n'est pas très éloignée de la vôtre.

[Intervenant 1] (1:03:42 - 1:04:09)

Elle est antithétique quand on dit par l'intermédiaire des représentants élus. Même s'il y a un mandat impératif, c'est antithétique. C'est littéralement antidémocratique et depuis le début, c'était pensé comme ça.

Sieyès pensait le régime du gouvernement représentatif comme ce n'est pas une alternative à la démocratie, c'est un rempart contre la démocratie. Il voulait tout et les Américains étaient dans le même état d'esprit. Ils détestaient la démocratie, ils ne voulaient pas en entendre parler.

[Intervenant 4] (1:04:09 - 1:04:10)

Il n'en était pas question.

[Intervenant 1] (1:04:11 - 1:04:12)
Parce qu'il y a un processus...

[Intervenant 4] (1:04:13 - 1:04:56)
Oui, mais parce qu'actuellement, c'est système politique fondé sur la participation des citoyens au processus de décision collective. Dans cette définition-là, je la sors directe, mais ce n'est pas la mienne, parce que la mienne, je ne peux pas la donner, parce qu'elle est fondée sur une réflexion globale partagée avec d'autres et je ne peux pas faire participer les gens d'Internet à ces définitions-là. Il y a des gens qui vont y participer mais pas tout le monde.

Ce qu'il faut voir pour moi, c'est qu'il faut prendre le prisme du système. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, la problématique, c'est que le pouvoir est éclaté sur tout le monde, mais pas sur les citoyens. Et c'est en définissant la participation des citoyens sans dire ce que c'est, à un processus, sans le définir, sur une décision collective, sans le définir, que ça pose problème.

Et j'apprécie votre décision, mais je la trouve pas assez précise, pas assez sharp.

[Intervenant 1] (1:04:57 - 1:05:02)
Elle est super sharp quand on dit le régime politique où c'est les citoyens qui décident et pas les représentants.

[Intervenant 4] (1:05:02 - 1:05:03)
Mais vous ne dites pas comment.

[Intervenant 1] (1:05:03 - 1:05:10)
Et vous utilisez les représentants alors qu'en fait, on n'est pas obligé. On n'est pas obligé de dire comment pour parler de la démocratie.

[Intervenant 4] (1:05:11 - 1:05:20)
Comme système politique. Moi, je vous donne mon idée de mon expérience juridico-prudentielle et politique actuelle. Vous voyez ce que je veux dire ?

[Intervenant 1] (1:05:20 - 1:05:22)
Ah oui, juridico-prudentielle, je sais bien qu'on va avoir tous les magistrats contre nous.

[Intervenant 2] (1:05:27 - 1:06:28)
Alors, si vous voulez, je vais me permettre de m'immiscer entre vous deux. Déjà, j'ai eu des petites questions, donc je n'ai pas pu tout entendre, mais pour réagir très rapidement, encore une fois, le but, c'est vraiment d'être plutôt sur la définition des termes plus que sur la réflexion du système en lui-même. Et ensuite, pour répondre à Lilou, je peux parfaitement comprendre qu'encore une fois, et on a déjà eu beaucoup d'échanges, elle et moi, dans ce sens-là, sa passion, son métier, sa fonction et ce qu'elle est, la même à rechercher la précision juridique.

Sauf que dans la définition, ce n'est pas la Constitution. Cette définition d'Étienne Chouard, qui exprime le fait que le régime politique qui s'appellerait la démocratie, c'est le régime dans lequel les citoyens décident. Ça, c'est la définition du mot « démocratie ».

Comment les citoyens décident, c'est ce qui sera contenu dans la Constitution. Il faut bien comprendre que là, on est sur le lexique, on n'est pas sur la Constitution.

Et donc, vous écharper en quelque sorte sur ce que contiendrait cette Constitution, c'est une étape qui arrive après.

Déjà, il faut définir le mot « démocratie ».

[Intervenant 1] (1:06:28 - 1:07:49)

À mon avis, le lexique est tellement important pour créer, si vous voulez, un contrat social à une Constitution. Politiquement, si on est loyal et honnête, je pense que les représentants ne sont pas honnêtes. Les élus et les constituants qui ont écrit nos Constitutions ne sont pas honnêtes.

Ils ont écrit leur puissance et notre impuissance. C'est de la triche depuis le début. Mais si on a honnêtement un contrat social, il faut qu'on cherche un vrai accord.

Comme dans tout contrat, on veut un vrai accord qui va créer des obligations. Et cet accord, il nécessite que nous soyons limpides sur les mots. Il faut que les mots soient univoques et qu'il n'ait qu'un seul sens.

Et donc, à mon avis, le lexique, comme je l'imagine, il faut qu'il fasse partie de la Constitution. Ce n'est pas une annexe. Il est même en tête.

Donc, c'est vrai qu'il ne donne que les grandes lignes et que les modalités vont être dans ce qu'on retrouve d'habitude dans les articles de Constitution qui vont suivre après, mais à mon avis, il ne faut pas le considérer comme un préambule. C'est le début. Ça fait partie de la Constitution.

À mon avis, il faut lui donner le statut, la force contraignante pour l'interprétation plus tard de la constitutionnalité des lois, des textes, de toutes les normes. Il faut que les définitions des mots que nous utilisons soient de force constitutionnelle. Ça fait partie du contrat social.

Je ne sais pas si on est encore ensemble. Si, si, on est ensemble.

[Intervenant 3] (1:07:50 - 1:07:55)

Début de partie, tu as un problème peut-être, je pense, à nouveau avec ton son. Tout le monde m'entend bien, là ?

[Intervenant 2] (1:07:55 - 1:08:11)

Oui, très bien. Merci pour cet échange. Avant de repasser à Benoît, je vais imaginer un petit peu le sens de ce qu'on est en train de faire.

C'est sorti la deuxième édition du dictionnaire de l'Académie française.

[Intervenant 1] (1:08:11 - 1:08:12)

C'est un peu coupé.

[Intervenant 2] (1:08:13 - 1:08:22)

Ça a mis 40 ans à être rédigé, donc forcément, il est déjà dépassé. Mais, vous m'entendez ? Est-ce que c'est bon, là ?

[Intervenant 1] (1:08:22 - 1:08:28)

Ce n'est pas très bon, c'est un peu coupé. Peut-être répète. Tu vas nous donner la définition du dictionnaire de l'Académie française.

[Intervenant 2] (1:08:29 - 1:08:31)

Est-ce que vous m'entendez ?

[Intervenant 1] (1:08:31 - 1:08:32)

Oui, très bien.

[Intervenant 2] (1:08:32 - 1:08:36)

C'est coupé. Alors, l'Académie française.

[Intervenant 1] (1:08:36 - 1:08:40)

Le dictionnaire de l'Académie française. Mais je crains le pire. Vas-y.

[Intervenant 2] (1:08:41 - 1:09:21)

Oui, forcément, comme tu le dis, il y a de quoi craindre effectivement, parce que c'est catastrophique. Alors, je voulais la définition de l'Académie française, la dernière édition sortie il y a quelques semaines. Démocratie, système d'organisation politique dans lequel la souveraineté et les décisions qui en découlent sont exercées théoriquement ou réellement, directement ou indirectement par l'ensemble des citoyens.

Ce n'est que le début de cette définition, mais c'est la base de la définition. C'est un pouvoir qui est exercé théoriquement ou réellement, directement ou indirectement.

[Intervenant 1] (1:09:23 - 1:09:30)

Vous m'entendez ? C'est justement ça qu'il faut préciser. Il faut dire ce qu'on veut nous.

[Intervenant 2] (1:09:31 - 1:09:38)

Si on s'appuie sur le dictionnaire de l'Académie française, personne ne peut s'entendre sur le mot « démocratie ».

[Intervenant 1] (1:09:39 - 1:09:51)

On ne peut pas avoir une définition commune. Il faut qu'elle soit sharp, comme dit Leloup. Elle a raison, il faut qu'elle soit acérée, et c'est bien qu'elle soit courte.

Je suis d'accord pour retirer le mot « éclairé ». C'est ce que je te disais tout à l'heure.

[Intervenant 2] (1:09:52 - 1:10:10)

Allez, on enchaîne. Elle sera concise finalement, moins elle laissera de place à l'interprétation en quelque sorte, et surtout, plus il sera aisé d'être vraiment le plus... d'arriver à l'essence même.

[Intervenant 1] (1:10:10 - 1:11:07)

Il y a un vrai accord, en fait. Il faut trouver un accord social. Il faut trouver un sens sur lequel tout le monde sait que c'est le sens commun.

Ce sera plus difficile ensuite de nous dire que la démocratie, c'est la liberté d'expression. Oui, nous voulons la liberté d'expression, on le dira ailleurs dans la Constitution, mais ce n'est pas la définition de la démocratie. Oui, il y a des libertés publiques qui sont respectées, et il y a un état de droit qui s'impose, mais ce n'est pas ça, la démocratie.

Ce que nous appelons démocratie, et c'est important de le dire au début, c'est un régime dans lequel nous décidons, et pas nos représentants. Nous avons besoin de représentants, on va dire lesquels, mais ce qui est important dans le mot, c'est que c'est le démos qui exerce le kratos. Sans en discuter, c'est marrant de voir que

ce n'est pas...

Je crois qu'il y a Benoît qui veut recauser.

[Intervenant 3] (1:11:08 - 1:11:16)

Alors oui, c'est ce que j'allais dire, je pense que la démocratie a un problème de connexion, donc il est descendu, il va se reconnecter, je vais le remettre comme côte. En attendant, Benoît, tu voulais prendre la parole, on t'écoute.

[Intervenant 5] (1:11:18 - 1:11:25)

Oui Stéphane, merci. D'ailleurs, tu as des problèmes aussi de connexion, tu lags. J'espère que ça va s'arrêter.

[Intervenant 3] (1:11:25 - 1:11:40)

Je n'entends pas. Pour moi, tout est parfait, il n'y a que la démocratie. C'est les problèmes inhérents aux X parfois.

J'ai une très bonne connexion fibre, donc normalement, ça ne devrait pas être le cas. Peu importe, c'est du détail. Vas-y, on t'écoute.

[Intervenant 5] (1:11:40 - 1:12:12)

Oui, deux choses. Première chose sur le mandat impératif, donc l'article 27 de notre Constitution. J'ai adoré, Lilou, son intervention.

Ça concerne le titre 4 de notre Constitution, et donc le Parlement. Ce qui veut dire qu'il n'y a que le Parlement qui est soumis à ce mandat, le fait que le mandat impératif est nul. Donc il y a une faille dans le système au niveau du Président.

Ça, c'est une chose. C'est une faille qui peut être exploitable, qui a déjà été exploitée, d'ailleurs.

[Intervenant 1] (1:12:12 - 1:12:26)

Tu veux dire que nous pourrions élire un Président au mandat impératif ? Oui. Non, mais là, on est en train de se tordre le bras pour respecter une anti-Constitution.

On s'en fout de la Constitution actuelle.

[Intervenant 5] (1:12:26 - 1:12:27)

Je suis d'accord avec toi.

[Intervenant 1] (1:12:28 - 1:12:30)

On ne va pas la respecter. Elle nous tient à l'écart partout.

[Intervenant 5] (1:12:31 - 1:13:36)

Et autre chose aussi, c'est que sur le principe de l'élection, tu as le pouvoir médiatique qui n'est pas cadré, qui fait n'importe quoi, qui a facilité de diaboliser le candidat à la présidentielle qui va s'engager impérativement, enfin, plein de choses comme ça. Mais sinon, c'était juste pour préciser ça, c'est que l'article 27 est dans le titre 4 de la Constitution qui concerne le Parlement et ne concerne pas l'élection présidentielle. Et une deuxième chose, c'est sur la représentation.

Pour moi, la représentation n'est pas un problème dans le sens où les décisions prises par les représentants peuvent être abrogées par les citoyens directement, peuvent être remises en question et que les décisions prises par les citoyens, elles ne peuvent pas être abrogées par les représentants. C'est un petit peu ce qu'a dit Débilocratie, ce qu'a dit Lilou aussi, ce que tu dis toi, Étienne. C'est que la

représentation, c'est là aussi où il y a, comment dire, une importance, c'est dans l'architecture de gouvernance.

[Intervenant 1] (1:13:36 - 1:13:46)

Les hiérarchies entre les deux sources. Si la source populaire est supérieure en tout à la source représentative, on peut accepter une source représentative, une source législative, je comprends ça.

[Intervenant 5] (1:13:47 - 1:14:23)

Mais autre chose aussi, dans cette hiérarchie, elle tient sur une structure de gouvernance. Et la structure de gouvernance, elle peut changer. Si c'est une confédération démocratique, ça va être différent d'un système qui est centralisé comme le système républicain.

Tu auras plus de facilité dans un système décentralisé, dans une confédération démocratique, d'avoir la gestion de tes représentations, de ta représentation par le biais de tes communes, de tes départements, que dans un système qui est centralisé. Tout ça, ça amène d'autres questions aussi au niveau politique, sur quelle architecture de gouvernance nous voulons, je pense.

[Intervenant 1] (1:14:25 - 1:15:07)

À mon avis, la structure démocratique idéale est confédérale. Il va falloir que les démocraties s'organisent au niveau communal d'abord, et ensuite se confédèrent, plutôt que fédèrent, pour que les souverains restent au niveau de la population. Mais pour fabriquer une confédération, on va avoir besoin de représentants.

On ne pourra pas y couper. Il faudra voir leur mandat. À mon avis, c'est les communes qui vont décider si elles leur donnent des mandats à leurs représentants confédérales, si elles leur donnent des mandats opératifs ou semi-opératifs ou indicatifs.

Mais il y aura un besoin de représentation, sûrement, c'est vrai. À mon avis, cette structure-là, la structure confédérale, impose un vrai démocrate dans un grand pays, je pense.

[Intervenant 5] (1:15:08 - 1:15:44)

Il y a plusieurs choses sur ça, Étienne. Quand je discute autour de moi, tu sais, tu as aussi le syndrome de l'imposteur, le fait de ne pas se sentir légitime, tout ça. Donc, tu as besoin, à un moment donné, de déléguer ta parole parce que tu n'es pas assez fort pour parler publiquement.

Mais lorsque tu as délégué ta parole ou que tu vas donner ta parole à quelqu'un, il faut pouvoir le contrôler. Donc, la règle ultime, à mon sens, elle est surtout sur le contrôle de la représentation, sur les mandats de la représentation, plus que sur le problème de la représentation en elle-même.

[Intervenant 1] (1:15:45 - 1:16:27)

Je comprends. En même temps, c'est super dangereux de laisser les représentants décider sous prétexte qu'on peut les censurer à tout moment. Tu vois qu'en Suisse, par exemple, où ils ont le référendum qui leur permet d'abroger une loi, en fait, il y a des tas de décisions qui passent par décrets, qui passent par des règlements, qui passent par...

Quand ce n'est pas le citoyen qui est législateur, il faudrait tout contrôler et on n'y arrive pas. En fait, tu n'es pas sûr que ce soit... C'est dangereux de laisser le pouvoir

aux représentants.

Surtout au pouvoir exécutif, alors le pouvoir réglementaire. Mais quelle saloperie ! C'est vraiment la boîte de pandore !

C'est par là qu'ils s'émancipent, c'est par là qu'ils s'autonomisent, c'est par là qu'ils deviennent tyranniques !

[Intervenant 5] (1:16:28 - 1:16:56)

Le système suisse est faillible. Il y a deux leviers qui permettent que ce soit faillible, c'est l'absence de campagne d'information impartiale et de débats contradictoires obligatoires avant les votations et l'autre faille de l'absence d'unicité de matière. C'est-à-dire qu'ils votent pour des ensembles de lois.

Et bizarrement, là où tu as la solution, c'est que l'unicité de matière, tu peux la régler par le débat contradictoire.

[Intervenant 3] (1:16:58 - 1:17:44)

Je vais être obligé de te couper, Benoît, je suis désolé. On est hors sujet, même si c'est très intéressant. On a mené à 1h20 de Space et on n'a fait qu'un seul mot.

Donc je sais que le contexte... Je sais que ce n'est pas grave, Etienne. Tu m'avais demandé d'essayer de faire quelque chose de constructif.

On échange et je te remercie beaucoup, Benoît, de ces interrogations. Mais encore une fois, je le rappelle, on a trois axes de travail à DirectDémocratie avec des S. Actons, Vitons et Présentons les Modèles.

Je le répète, tout ce que j'ai dit tout à l'heure, les modèles sont intimement liés avec la rédaction de la Constitution, bien évidemment. Et on va essayer de passer, si c'est possible, au mot suivant, sauf s'il y a quelqu'un qui a encore une remarque à faire sur le mot démocratie. Quelqu'un lève la main ?

[Intervenant 1] (1:17:44 - 1:17:45)

Non, visiblement non.

[Intervenant 3] (1:17:45 - 1:17:48)

Quel est le deuxième mot, Etienne, que tu voudrais que l'on...

[Intervenant 1] (1:17:48 - 1:18:11)

Sur représentant. Je vais vous... Je vais te faire passer la définition que j'ai mise dans mon lexique.

Que j'ai mise dans mon lexique. Par WhatsApp, comme tout à l'heure. Oui, tout à fait.

Je me mets là. Tac. Et tu peux mettre en gras quelque chose, ou pas ?

Non, je ne peux pas.

[Intervenant 3] (1:18:12 - 1:18:15)

Toi, tu peux le faire, et peut-être que le copier-coller va le prendre, mais je ne suis pas sûr.

[Intervenant 1] (1:18:16 - 1:18:41)

Je ne pense pas, non. Ça va être possible. Envoie-moi ta définition.

Je ferai ce copier-coller. Voilà. Alors, en fait, il y a une espèce de longue introduction, mais à mon avis, qu'on peut virer.

Et c'est la dernière phrase qui fait deux lignes. Qui est, à mon avis, l'essentiel.

[Intervenant 3] (1:18:42 - 1:18:51)

Pour des problèmes d'efficacité, je vais le faire... Je vais le faire le copier-coller tout simple. Et comme ça, on pourra...

[Intervenant 1] (1:18:51 - 1:21:06)

Je vous propose... C'est assez court pour que je puisse la lire, pour que vous l'entendiez. Bien sûr.

On t'écoute. Alors, pour l'instant, moi, j'ai écrit représentant de point. Et n'oubliez pas que je...

Je voudrais que le texte tout entier de la Constitution, et notamment du lexique, soit lisible par n'importe qui, y compris par des gens qui n'ont pas beaucoup réfléchi à la Constitution. Donc je veux qu'ils comprennent pourquoi on dit ceci et cela. Ceci dit, si on en revient à ce qu'on disait tout à l'heure et qu'on veut être plus...

0% de matière grasse, il faudra probablement virer la première partie de ce que je vais vous dire. Représentant de point. En français, le mot représentant est polysémique.

Il a deux sens et ceux-ci sont carrément contraires. Il faut donc préciser dans la Constitution elle-même ce point essentiel de vocabulaire pour éviter les graves malentendus et les pires tromperies. Deux points.

Le mot représentant peut signifier serviteur, comme un courtier cherche et respecte loyalement les ordres de son mandant. Mais le même mot représentant peut signifier maître, comme un tuteur qui décide tout arbitrairement à la place de l'incapable qu'il représente. Ça, c'est l'introduction.

L'entrée de l'enjeu. Parce qu'en fait, toutes les croqueries parlementaires reposent là-dessus, je pense. Comme disait Lisa tout à l'heure.

Là, ce que j'écris est en gras. Ça fait deux lignes. Dans notre Constitution d'origine citoyenne, nous voulons des représentants qui soient et qui restent nos serviteurs et jamais nos maîtres.

J'imagine que ça va faire bondir les publicistes. Je pense pas que ça fera bondir Lisa, mais je connais plein de spécialistes de droit public qui vont avoir les cheveux qui se hérissent en disant « c'est pas comme ça qu'on dit dans une Constitution ». Mais à mon avis, c'est assez clair pour que nous ayons là de quoi – parce qu'on va mettre en place des cours constitutionnels, des chambres de contrôle des pouvoirs – et ces gens-là vont avoir à appliquer la Constitution.

Et avec un texte comme ça, si un représentant se met en tête de devenir un maître, on a là de quoi le chasser à coup de pompe dans le derrière avec des chambres tirées au sort dotées du pouvoir qui ira bien. Qu'est-ce que vous en pensez ?

[Intervenant 2] (1:21:06 - 1:21:54)

– Alors, me revoici. Je suis désolé de mon absence. Les joies de la ruralité et des réseaux téléphoniques marchent très bien quand la fibre n'est pas encore

parfaitement raccordée.

Vous m'entendez bien ce coup-ci ? – Oui, parfait. – J'ai pris la voiture, je me suis déplacé.

Oui, j'ai entendu la définition de représentant, donc avant de faire circuler la parole, je vais me permettre justement de dire que... Déjà, une petite chose que je voulais dire avant d'avoir mon problème de connexion, dans les définitions que tu as partagées, Stéphane, la définition de démocratie directe, je retourne dessus, la définition de démocratie directe, de démocratie directe, ça fait redondance, dans laquelle il manque un mot, il me semble. Entre lequel et est la source, il doit y avoir quelque chose.

Petite précision sur cette définition où il semble manquer un mot. Ensuite, pour la définition de représentant d'Étienne.

[Intervenant 1] (1:21:56 - 1:21:57)

– C'est la dernière phrase qui compte.

[Intervenant 2] (1:21:58 - 1:23:17)

– Dans cette dernière phrase, il y a le terme serviteur et le terme de maître. Et je pense que, en fait, moi, je rendrais servi par exécutant. Parce que il peut y avoir un peu une ambiguïté.

Un serviteur, il peut très bien prendre des décisions, il peut faire preuve de proactivité dans le but, lui, de servir son maître. Et c'est pour ça qu'être simplement exécutant, ça ne lui laisse pas de marge de manœuvre quant à l'idée de se dire je vais faire pour rendre service, je vais faire pour être au service de l'autre. Et puis c'est pareil pour ce qui est jamais nos maîtres.

Un maître, ça a plusieurs connotations, et donc je pense plutôt qu'ils ne sont jamais les décisionnaires. Ils ne décident pas, ils ne sont pas là pour cela. Et donc du coup, cette notion de subordination maître-serviteur, je la comprends, mais j'ai le sentiment qu'elle peut prêter à ambiguïté.

C'est mon sentiment. Je vais laisser donc les intervenants intervenir, bien sûr, lever la main. Et puis pour les auditeurs, n'hésitez pas à monter également, mettre vos petits grains de sel.

Une démocratie fonctionne au maximum, y participe aussi. Ton prénom démocratie directe, si tu peux me le redonner s'il te plaît.

[Intervenant 6] (1:23:17 - 1:23:17)

Cyril.

[Intervenant 2] (1:23:18 - 1:23:20)

Cyril, voilà, comme ça, ça sera plus simple pour moi.

[Intervenant 6] (1:23:21 - 1:23:21)

Alors.

[Intervenant 2] (1:23:21 - 1:23:23)

On utilise souvent ce terme. Vas-y, je t'attends.

[Intervenant 6] (1:23:23 - 1:23:36)

Pour répondre, j'ai reposté la définition de démocratie directe et je l'ai réépinglée. Il

manquait le mot le peuple, dans lequel le peuple est la source unique de la loi. Il manquait le peuple.

[Intervenant 2] (1:23:37 - 1:23:40)

C'est vrai que sans le peuple, la démocratie, c'est finalement ce qu'on vit aujourd'hui.

[Intervenant 6] (1:23:42 - 1:23:57)

Exactement. Donc par rapport à la définition d'Étienne et par rapport à ce qu'a dit Lilou, moi je rajouterai, moi j'aime bien sa définition pour l'histoire des représentants. Je rajouterai juste peut-être représentants politiques, je préciserai cette fois-ci.

[Intervenant 1] (1:24:02 - 1:24:04)

Tu veux dire nous voulons des représentants politiques qui soient, c'est ça ?

[Intervenant 6] (1:24:04 - 1:24:13)

C'est ça, oui. Pour définir que c'est uniquement pour la fonction politique, mais que c'est la peine dans une constitution, je ne sais pas.

[Intervenant 2] (1:24:15 - 1:24:30)

Je note ça, oui. Il n'y a peut-être pas seulement besoin de représentants uniquement politiques, dans un système véritablement démocratique. On peut avoir également besoin de représentants diplomatiques, de représentants qui peuvent avoir d'autres fonctions que la pure politique nationale.

[Intervenant 1] (1:24:31 - 1:24:32)

Mais les diplomatiques, c'est politique.

[Intervenant 6] (1:24:33 - 1:25:01)

Oui, parce que là il faudrait définir à quel niveau. Est-ce que c'est au niveau des lois ? Est-ce que c'est au niveau de la gouvernance ?

Est-ce que c'est au niveau de la représentation internationale ? Ça nous amène sur... C'est un mot général qui est compliqué, parce qu'en fonction des attributs qu'on veut leur donner, il me semble que la définition change.

Ça peut être un porteur de parole, ça peut être un délégué, ça peut être un exécutant du gouvernement, s'il y a un gouvernement, si on décide qu'on garde un gouvernement.

[Intervenant 1] (1:25:01 - 1:25:06)

Oui, bien sûr, les policiers, les soldats, tous ces gens-là sont des représentants, représentants du peuple. Oui, bien sûr, monsieur.

[Intervenant 6] (1:25:06 - 1:25:14)

Mais dans la fonction exécutive. Et ce n'est pas le même mot, la même définition pour moi qu'un porteur de parole. C'est compliqué.

[Intervenant 3] (1:25:16 - 1:25:20)

Moi, j'aurais une question subsidiaire. Qui parle ?

[Intervenant 2] (1:25:20 - 1:25:20)

C'est Stéphane.

[Intervenant 3] (1:25:21 - 1:25:44)

Moi, j'aurais une question subsidiaire, surtout à Athènes. Dans un modèle dans lequel on ne veut pas de représentants, il n'y a aucune représentativité. Il n'y a que des assemblées de différents types.

Comment fait-on alors pour définir le mot représentant ? Par la négation, on ne le définit même pas. En tout cas, il faut le préciser à un moment donné, qu'on ne veut pas de représentants.

[Intervenant 12] (1:25:45 - 1:25:49)

Et de quel type de représentant, du coup ?

[Intervenant 1] (1:25:49 - 1:26:51)

Oui, effectivement. Mais même si tu dis qu'en démocratie, dans la démocratie que tu imagines, nous refusons toute forme de représentation, je ne dirais pas toute forme de représentativité. C'est une faute de français.

Nous ne voulons pas être représentés. Il faudra quand même probablement définir la représentation. Ce que vous refusez, il faudra le définir.

Il faudra dire nous refusons d'avoir des gens qui préparent les lois à notre place, des gens qui votent les lois à notre place, évidemment, des gens qui exécutent les lois à notre place. Nous voulons exécuter, nous aussi, les lois. Nous voulons être à tour de rôle des policiers, des militaires, des greffiers, des fonctionnaires.

Nous voulons que ça tourne et que ce soit les citoyens qui soient les préparateurs des lois, les législateurs, quand ils votent les lois, et qu'ils soient en même temps les policiers, les soldats, les greffiers, les gardiens de prison, tous les services publics. À tour de rôle. Je ne sais pas à quoi tu penses.

[Intervenant 3] (1:26:53 - 1:27:37)

Oui, c'est ce que je veux dire. Je vais donner un exemple particulier. Je vais m'appuyer sur le travail que j'ai fait depuis une quinzaine d'années où je réfléchis à une gouvernance, ce que j'ai appelé la citoyenne-démocratie, où il n'y a aucune représentativité.

Et c'est là où on voit les limites peut-être de l'exercice. C'est-à-dire qu'encore une fois, tant que le modèle n'est pas concrètement défini, il est difficile d'établir un lexical qui soit le préambule de la constitution. Dans le modèle, moi, par exemple, que je défends, il y a une assemblée citoyenne constituante tirée au sort, il y a des assemblées citoyennes communales, il y a une assemblée citoyenne nationale, il y a une assemblée juridique pour les hauts cours, une assemblée juridique pour les basses cours, pour faire très simple, et une assemblée qui supervise le quatrième pouvoir, etc.

Peu importe, tu as compris le principe.

[Intervenant 1] (1:27:38 - 1:27:39)

Le quatrième pouvoir, c'est les journalistes, c'est ça ?

[Intervenant 3] (1:27:39 - 1:28:14)

Oui, c'est ça. Avec une assemblée citoyenne qui supervise la direction et les garanties. Chaque assemblée est accompagnée par une coordination d'experts, mais qui peuvent être des anciens représentants, des hauts fonctionnaires, des juristes spécialisés, qui, justement, préparent les lois, interviennent dans un débat contradictoire, divergent, etc.

Dans ce modèle-là, je ne veux pas m'étaler, parce que, justement, je vais faire du hors-sujet, mais en même temps, c'est un vrai sujet. Dans ce modèle-là, il n'y a plus aucune représentativité, il n'y a plus d'élection.

[Intervenant 1] (1:28:14 - 1:28:17)

Les experts qui préparent les lois, ce ne sont pas des représentants, oui, je comprends.

[Intervenant 3] (1:28:17 - 1:29:17)

Non, ce sont des coordinateurs qui aident à animer. Je ne sais pas, on va prendre le sujet qui est toujours le même, à savoir si le peuple avait le pouvoir, que deviendrait la problématique de la peine de mort ? On fait un débat national, il y a des coordinations, il y a des juristes, il y en a des pour, il y a des comptes, il y a des spécialistes, il y a des scientifiques, il peut y avoir différentes personnes qui coordonnent le débat, coordinateurs généraux, et tous ces gens-là peuvent être issus soit d'un monde existant, de l'ancien monde, entre guillemets, qui est celui des hauts fonctionnaires, des fonctionnaires, de juristes, de spécialistes, d'avocats, de barreaux, etc., mais ils font partie du débat, mais ce n'est pas eux qui décident, et ce n'est pas eux qui voient. Dans ces cas-là, la représentativité n'a pas le même sens que, par exemple, pour les gens de Solutions démocratiques qui veulent modifier un seul article, ou pour Demos Direct et Céline qui, lui, ont encore un autre modèle, donc c'est vrai que c'est compliqué quand même.

[Intervenant 1] (1:29:19 - 1:30:15)

Je comprends pour les gens qui aident à préparer les lois, à organiser les débats, je comprends qu'on ne parle pas de représentants. Par contre, il va y avoir certains d'entre nous, il va y avoir des gens qui vont être chargés d'appliquer les lois, de juger les lois ou de faire exécuter les lois en faisant la police. Il va y avoir des gens qui vont nous défendre contre les dangers à l'extérieur, les soldats, et ces gens-là, moi, je les pense comme des représentants.

Peut-être que je me trompe, mais il me semble que les policiers, les juges, les soldats sont des représentants du peuple. C'est parce qu'ils ont cette puissance armée qu'on leur donne et qu'on leur confie. Alors on va les contrôler, mais ce que je veux dire, c'est que c'est des représentants au sens ...

ils émanent, ils sont d'une émanation de notre contrat social. C'est-à-dire que nous en avons besoin parce qu'on sent bien que si on n'a que le pouvoir de faire les lois mais que personne ne les applique, c'est du vent. C'est un rêve, on n'a rien fait.

[Intervenant 2] (1:30:17 - 1:30:19)

Est-ce que finalement, on pourrait pas modifier ?

[Intervenant 1] (1:30:19 - 1:30:20)

Tu en parles comme des représentants ou pas quand même ?

[Intervenant 3] (1:30:20 - 1:30:22)

Les policiers, les juges ?

[Intervenant 1] (1:30:22 - 1:30:32)

Je pense plutôt que ce sont des gens qui ont délégation de l'autorité et du pouvoir. Oui, mais délégation, c'est des représentants. Les fonctionnaires, c'est pas des représentants du peuple ?

[Intervenant 2] (1:30:32 - 1:31:26)

Non, ce seraient des exécutifs. En fait, on pourrait très bien trouver des mots qui... En fait, je comprends ce que veut dire Stéphane.

C'est-à-dire que si on a des définitions qui sont obligatoirement corrélées à la nature même de la Constitution, se pose la question de la modification de la Constitution ou même de ce lexique qui modifierait un petit peu tout. Alors que si chaque mot a une définition qui est claire et simple, qui ne peut pas être investi en quelque sorte, ça permet... Parce qu'une Constitution doit pouvoir évoluer avec les générations qui vont s'y adapter.

Et donc, par exemple, si on considère que le représentant, si il est représentant politique, mais le représentant constitutionnel, c'est au niveau de l'institution politique, démocratique. Eh bien, les représentants forts d'ordre ou fonctionnaires ne sont plus des représentants dans le même sens, mais ce sont des exécutifs de la volonté souveraine populaire. Ce sont des personnes qui exécutent la volonté.

[Intervenant 1] (1:31:26 - 1:31:28)

Et donc, les exécutants ne seraient pas des représentants ?

[Intervenant 2] (1:31:28 - 1:31:54)

Eh bien, non. Et c'est pour ça qu'il y a peut-être une question à se poser sur la nécessité de définir le sens des mots... En fait, avoir une définition, avoir un lexique constituant, sans que le sens même des mots de ce lexique soit automatiquement et obligatoirement lié à la Constitution d'elle-même.

Je ne sais pas si j'ai été clair, ça me semble confus la façon dont je l'ai expliqué.

[Intervenant 1] (1:31:54 - 1:32:15)

Parce que ça va être lié. Si on met ça en tête de la Constitution, c'est parce qu'ensuite, à chaque fois qu'on va utiliser ce mot dans la Constitution, il va être en grâces, ou en italique, ce qui est le signe qu'il a une définition dans le lexique qui est en tête et qui va inviter les gens, si c'est pas clair, à aller relire le lexique pour être sûr que tout le monde comprend. C'est très lié.

[Intervenant 2] (1:32:16 - 1:32:21)

Dans ta vision constitutionnelle, Etienne, toi, tu as des représentants qui sont tirés au sort.

[Intervenant 1] (1:32:21 - 1:32:30)

Pas que. Ils peuvent être aussi élus avec une élection sans candidat ou avec un jugement majoritaire. Il peut y avoir des élections.

[Intervenant 2] (1:32:31 - 1:33:10)

Imaginons que la Constitution prochainement, le peuple récupère le droit constitutionnel, se transforme en peuple, élabore une Constitution avec un lexique. Dans ce lexique et cette Constitution, il y a le terme représentant. Ce terme est utilisé dans la Constitution et 50 ans plus tard, il y a eu des évolutions sociétales, des évolutions technologiques.

La population, le peuple, les citoyens décident qu'il n'y a plus besoin d'aucun représentant. Les termes de représentant vont rester dans le lexique.

[Intervenant 1] (1:33:10 - 1:33:13)

Mais on ne les sera plus dans la Constitution. Exactement.

[Intervenant 2] (1:33:13 - 1:33:23)

Et donc, la question est de se dire que la définition du mot est permanente. Son utilisation dans la Constitution est évolutive.

[Intervenant 1] (1:33:24 - 1:33:42)

Même la définition peut être... Si on s'aperçoit qu'il y a une polysémie qu'on n'avait pas remarquée et qui est terrible parce qu'en fait, dans les cas particuliers, la jurisprudence est erratique parce qu'on utilise tant un sens tant l'autre, on peut très bien préciser le lexique. Dans les révisions constituantes, on pourra toucher au lexique aussi, j'imagine.

[Intervenant 2] (1:33:43 - 1:34:10)

Bien sûr. L'objectif du lexique c'est justement d'éviter... C'est d'éviter une polysémie, c'est d'éviter tout doute, encore une fois, comme je disais au début, tout doute sur la compréhension entre les citoyens.

Et donc, si on a un mot qui a une définition, à partir de là, il suffit de se dire, dans la Constitution, dans les articles de la Constitution, en fait, je vais utiliser ce mot pour ce qu'il est et dans le respect de la volonté des citoyens.

[Intervenant 1] (1:34:10 - 1:34:10)

Oui, oui.

[Intervenant 2] (1:34:11 - 1:34:16)

Si on fait finalement en sorte que la définition...

[Intervenant 1] (1:34:16 - 1:34:17)

correspond à la volonté des citoyens...

[Intervenant 2] (1:34:17 - 1:34:29)

Le problème, c'est que cette volonté qui peut évoluer va obligatoirement demander à repenser toute cette définition lexicale, et là, ça complexifie la volonté de faire évoluer la Constitution. Encore une fois, on va peut-être un petit peu trop loin, je ne sais pas.

[Intervenant 1] (1:34:29 - 1:36:07)

Oui, parce que je ne vois pas l'exemple de ce que tu ferais donner. Parce que j'imagine bien une société qui évolue, et le principe de Condorcet que je trouve magnifique, une génération ne peut pas assujettir à ses lois les générations suivantes. Pour moi, ça va de soi qu'il faudrait tous les cinq ans, tous les dix ans, assez fréquemment, en fait, remettre ce chantier en route pour que les jeunes générations s'approprient ce texte et vérifient qu'ils sont bien d'accord et que les vieux arrêtent de nous casser les pieds, que c'est les gens vivants et jeunes qui doivent organiser leur société.

Mais j'imagine très bien qu'ils vont modifier aussi leur vocabulaire. Ils vont dire, les vieux, ils ont oublié de dire qu'ils parlent des représentants mais ils n'ont pas parlé des exécutants. Nous, on ne veut que des exécutants.

Donc, ok, les représentants, on voit ce que c'est, mais on n'en veut plus. Par contre, il manque la définition d'exécutant, on va la rajouter. Et puis, on va faire un recherche et remplace dans la constitution, puis relire pour vérifier que ça colle, mais on va faire un recherche et remplace de tous les mots représentants dans la

constitution par exécutant.

Pourquoi pas ? Et ça ne paraît pas inaccessible, ça fera partie de l'activité intellectuelle dont je rêve. Pour moi, les humains qui sont comme rendus débiles par les médias des riches, qui en fait ne réfléchissent jamais à leur constitution, pour moi, idéalement, l'humanité va s'émanciper quand elle va faire comme on fait ce soir.

Elle va se mettre à réfléchir aux termes de sa représentation et ça ne lui posera aucune difficulté de revoir son vocabulaire aussi. Quelles sont les occurrences d'utilisation ?

[Intervenant 2] (1:36:07 - 1:37:47)

Encore une fois, enrichir le lexique, c'est une évidence, bien entendu, mais par rapport à ce que vous échangeiez sur la définition même du terme de représentant, à partir du moment où il y a cette polysémie, à partir du moment où il peut y avoir en plus, même si on s'entend sur la même définition, son utilisation dans la constitution peut être justement source à des ambiguïtés ou des incompréhensions, ce qui peut justement amener par la suite un enrichissement du lexique. Mais, c'est ce que j'essayais d'exprimer avec maladresse, j'en reviens, c'est que si justement la définition en elle-même n'est pas suffisamment simple, limpide, qu'elle fait trop référence en quelque sorte à l'utilisation qu'on va en faire dans la constitution, mais que cette définition soit trop liée à la nature même de la constitution, le souci c'est que l'évolution de la constitution, en quelque sorte, au lieu de faire évoluer naturellement une constitution avec l'évolution naturelle de la société, il va falloir repartir tout le temps sur une base quasi à zéro. Et je pense que c'est un danger parce qu'on sait que plus on offre finalement de difficultés dans le changement, plus de prises, plus on a des forces en jeu qui vont s'opposer et pouvoir essayer de nuire à cela. C'est-à-dire que si on s'entend sur le terme de représentant d'un point de vue démocratique et que ce n'est pas un décisionnaire, c'est quelqu'un qui nous représente comme le fait un avocat mais non pas comme le fait un tuteur légal, et bien c'est comme ça.

Du coup, si je veux modifier et créer un principe de tuteur légal, d'un point de vue politique, il faut que je trouve un mot qui le définisse. Mais je ne peux pas modifier le terme de représentant parce que sinon je recrée une ambiguïté.

[Intervenant 1] (1:37:47 - 1:37:53)

Oui, je comprends. Moi, exécutant, il me va bien, plutôt que serviteur. Exécutant, ça va bien.

[Intervenant 6] (1:37:54 - 1:38:08)

Tu peux parler, c'est Cyril, pour finir. Je propose de faire comme on fait dans les ateliers constituants. C'est-à-dire que ce mot, comme il ne fait pas forcément consensus, c'est de le noter.

Comme ne faisant pas consensus, c'est de le mettre de côté pour le moment, comme on fait dans les ateliers.

[Intervenant 3] (1:38:09 - 1:38:23)

Alors avant de le mettre de côté, s'il vous plaît, je viens d'épliquer une proposition qui a été faite par Lilo du mot de représentant, puisque tu t'occupes de faire tourner la parole. Est-ce que tu peux donner la parole à Lilo ?

[Intervenant 2] (1:38:23 - 1:38:56)

Oui, c'était prévu. Alors justement, je vais faire tourner la parole et je vais vous demander, quand vous avez fini d'intervenir, parce qu'il y a beaucoup de demandes, il y a numéro 0, il y a Smile qui demande la parole, pour que tout le monde puisse intervenir. Si vous ne souhaitez plus intervenir, je vous fais remonter par la suite.

Là, dans l'ordre, on va avoir Lilo, on va avoir Philippe, Benoît qui lève la main, ensuite il y a Alba qui lève la main également, il y a Soubredix qui est monté, mais qui ne lève pas la main s'il est sur l'ordi, c'est qu'il ne peut pas parler. Non, il est redescendu. Et donc on aura Fanch et puis ensuite on va faire monter, si c'est possible, il y avait numéro 0 également, que je peux enfin faire monter.

C'est noté, je t'en prie, vas-y Lilo.

[Intervenant 4] (1:38:58 - 1:41:16)

Oui, alors juste avant de parler de ma pseudo définition, c'est plus l'idée, je voulais revenir sur la police, les militaires et quelle que soit la catégorie de fonctionnaire. En fait, ce sont des représentants étatiques. Ils représentent l'État et sont investis à chaque fois d'une mission de service public.

Par exemple, la mission de la police, c'est le maintien de l'ordre, la protection des personnes, l'application de la loi. Et donc ils agissent en lieu et place de l'autorité publique, c'est-à-dire l'État, dans le cadre du droit et de la mission régalienne qu'elle a à l'heure, qui correspond à leur ministère de tutelle. Et c'est important de le dire parce qu'en fait il n'y a pas de notion de citoyen dedans ou quoi que ce soit.

Ils représentent l'État. Donc du coup, ça ne rentre pas du tout dans ce que vous vous dites puisque vous, vous êtes dans un autre univers pour moi. Par rapport à ma définition, simplement, c'est un peu un squelette.

C'est-à-dire qu'il faut définir si c'est une personne ou une institution, quel est-ce qu'elle a comme type de pouvoir. Moi, si j'ai donné des pouvoirs comme ça, ça peut être défendre, exprimer, gérer les intérêts, nos intérêts, vos intérêts, pas d'intérêt du tout, une collectivité puisque vous avez parlé des assemblées, un groupe, des personnes, des individus. Donc ça, quand je dis que c'est décuplable, c'est-à-dire qu'autant de missions que vous voulez, autant de personnes que vous souhaitez représenter, on peut le faire.

En fait, tout est possible. C'est juste à vous de dire qu'est-ce que vous voulez. Il faut un cahier des charges.

Et ensuite, il faut aussi un cadrage des modes d'action et des responsabilités vis-à-vis des citoyens à part la définition du rôle du représentant vis-à-vis du citoyen en ayant défini avant le citoyen et on pose des limites et on pose le cadre pour ce qui est cette espèce de corps de va-et-vient qui peut correspondre à tous les modèles que vous avez cités, sans représentant, avec représentant, quel que soit le type de démocratie que vous souhaitez. Excusez-moi, j'ai été coupé. Et là, à ce moment-là, vous pouvez définir les types de représentants et aussi leur mode de désignation et définir, sans parler de mandat, pour ne pas être dans le texte, même si après on détruit le texte ou alors on en écrit un autre, on parle même pas finalement du terme mandat, qui est gênant, mais on va fixer un cadre de limites pour ratat temporiste, par exemple, et aussi en fonction de ce qu'on a indiqué lorsqu'on a cadré le mode d'action et les types de responsabilités qu'on veut leur fixer.

[Intervenant 1] (1:41:19 - 1:41:54)

Oui, mais tu n'as pas une définition qui permette d'éviter l'escroquerie parlementaire qui consiste à se présenter comme un représentant, comme si c'était nos serviteurs, des gens qui sont à votre service, et puis en jouant avec les mots, ils se retrouvent à exercer le pouvoir à notre place en ne nous laissant rigoureusement aucun moyen de leur résister. Tu vois pas une façon de dire dans la définition de représentants qu'on en a marre d'avoir des maîtres, au moins qui soient nos pères, qui soient nos égaux.

[Intervenant 4] (1:41:55 - 1:41:57)

Est-ce que c'est nos pères ou est-ce que c'est nos égaux ? Ou est-ce qu'ils sont à notre service ?

[Intervenant 1] (1:41:57 - 1:41:59)

Nos pères, c'est nos égaux.

[Intervenant 4] (1:41:59 - 1:42:03)

Mais est-ce qu'on veut qu'ils soient nos égaux ou est-ce qu'on veut qu'ils soient à notre service ?

[Intervenant 1] (1:42:03 - 1:42:08)

Au service du lien commun. C'est pour ça que j'hésitais sur le serviteur. Dans une autre version, j'écris les pères.

[Intervenant 4] (1:42:09 - 1:42:17)

Moi, je préférerais service, mais pas serviteur. Je préférerais service si je reste dans l'idée du contrat qui a été évoqué avant. Et c'est beaucoup plus sharp et strict.

[Intervenant 2] (1:42:18 - 1:42:22)

Je me permets, Lilou, dans ta définition, il y a un terme qui, moi, me pose question. C'est le terme de gérer.

[Intervenant 4] (1:42:23 - 1:42:23)

Oui.

[Intervenant 2] (1:42:24 - 1:42:36)

Parce que gérer pour autrui, le représentant gère pour autrui, ça peut être quelque chose d'assez ambigu. Dans le sens où il peut y avoir une gestion.

[Intervenant 1] (1:42:37 - 1:42:37)

En maître ou en serviteur.

[Intervenant 2] (1:42:39 - 1:42:43)

Tu peux très bien être en gestion pour quelqu'un sans aucun pouvoir décisionnaire.

[Intervenant 1] (1:42:44 - 1:42:44)

Comme un courtier.

[Intervenant 2] (1:42:45 - 1:42:48)

Tu peux aussi être un gestionnaire pour autrui.

[Intervenant 1] (1:42:48 - 1:42:48)

Comme un tuteur.

[Intervenant 2] (1:42:49 - 1:43:12)

Ou là, tu es en rôle de tuteur. Moi, c'est le terme de gérer. Défendre, exprimer, dans

l'absolu, ça ne me pose pas de soucis.

Si tu exprimes, tu ne génères pas la nature de l'expression. Tu ne fais que la transmettre. Défendre, si tu défends quelqu'un, c'est un peu comme l'avocat, tu ne le fais qu'avec son accord.

Tu ne défends pas contre la volonté de quelqu'un.

[Intervenant 1] (1:43:12 - 1:43:26)

Non, le tuteur, il défend l'incapable. Défendre, ça peut être ambigu aussi. Parce que le tuteur défend l'incapable.

L'incapable, il est fragile et le tuteur le protège. C'est des exemples.

[Intervenant 3] (1:43:28 - 1:43:29)

Le tuteur, parfois, abuse aussi.

[Intervenant 4] (1:43:29 - 1:44:10)

Parce qu'il faut l'action. Si on veut cadrer, il faut l'action. Mais si je dois donner une définition stricte et que je pars de ce qui pose question aujourd'hui, le problème, je dirais que les représentants sont juridiquement obligés de suivre les demandes et les instructions de leurs électeurs.

Parce qu'aujourd'hui, c'est l'inverse qui se passe. Ils ne suivent pas les demandes et les instructions de leurs électeurs. Et les élections permettent donc de renouveler et de sanctionner, puisque actuellement, c'est un « ou ».

Moi, je voudrais mettre un « et » et de sanctionner les représentants. Les référendums doivent être utilisés pour contourner les décisions des représentants, puisque actuellement, la phrase, c'est « les référendums peuvent être utilisés ». Je ne mettrai plus d'hypothèse.

[Intervenant 2] (1:44:12 - 1:44:31)

Par contre, je me permets, Lilou, j'ai le sentiment, mais c'est normal, on a tous nos défauts professionnels. Je pense que tu es plus dans la construction d'un article de constitution que dans la création d'un lexique constitutionnel. En même temps, c'est normal.

Le lexique, normalement, c'est le travail du linguiste. Ce n'est pas le travail du juriste. Le juriste est là pour utiliser le travail du linguiste.

[Intervenant 4] (1:44:31 - 1:44:44)

Le juriste fait de la légistique. C'est ce que tu appelles le lexique. Moi, si je suis dans un jury constituant, je ne peux pas faire autrement que d'essayer de retraduire vos commandes.

Là, je retraduis vos commandes et je pars comme Étienne m'a demandé.

[Intervenant 2] (1:44:44 - 1:44:45)

Pas du point de vue lexical.

[Intervenant 4] (1:44:46 - 1:44:55)

En fait, je fais de la légistique. C'est-à-dire, c'est du lexique juridique. Je fais en sorte que votre idée, votre phrase, on va dire, lambda...

[Intervenant 2] (1:44:55 - 1:45:03)

Étienne l'a bien précisé au départ. Le but d'un lexique, c'est de ne pas être juridique. Le plus simplement compréhensible par tous.

[Intervenant 4] (1:45:03 - 1:45:08)

C'est simple, là, quand même. Ce n'est pas non plus dingouissime. Je vais être honnête, moi, ça ne me pose pas de soucis.

[Intervenant 2] (1:45:08 - 1:45:29)

Moi, ça ne me pose pas de soucis. Et la preuve, on peut en débattre sur les termes de défendre, de gérer, ainsi de suite. Mais très sincèrement, il faut bien comprendre que tout le monde n'a pas la capacité à approfondir les questions lexicales et que, encore une fois, le but, c'est de le simplifier au maximum pour qu'il ne puisse pas y avoir de notion d'interprétation.

[Intervenant 4] (1:45:29 - 1:45:37)

Mais en fait, c'est exactement ce que je fais. Je trouve ça très juste, et tu l'as dit tout à l'heure, le plus simple, c'est le mieux. Et c'est le plus simple.

[Intervenant 1] (1:45:37 - 1:45:47)

Est-ce que ça te gênerait qu'on dise dans le régime politique que nous instituons, mais ça, on ne peut pas le dire, les représentants ne votent pas les lois ?

[Intervenant 4] (1:45:47 - 1:45:47)

Non, ça ne dérange pas.

[Intervenant 1] (1:45:47 - 1:45:50)

Ou ce ne sont pas les représentants qui décident ?

[Intervenant 4] (1:45:50 - 1:45:58)

Non, j'aime bien que les représentants ne votent pas les lois. C'est carré. D'accord.

Il y a beaucoup de monde qui attend. Je note ça.

[Intervenant 2] (1:46:00 - 1:46:09)

N'hésitez pas à revenir si jamais il y a besoin de repréciser. On va avoir Philippe qui va intervenir. Ensuite, nous aurons Anonoua, puis Alba, puis Numéro0, Pierre-Germain, puis Fanch.

[Intervenant 1] (1:46:09 - 1:46:43)

Dioré, excusez-moi juste une seconde. Juste pour signaler le truc, mettre une petite pierre blanche. Quand je dis les représentants ne votent pas les lois, je pense aux lois au sens large.

Je pense à toutes les normes, y compris les décrets que je déteste, les décrets et les arrêtés que je déteste littéralement. Pour moi, c'est la tyrannie sur Terre. L'ensemble de la hiérarchie des normes.

Les décrets, les arrêtés, tous les règlements, pour moi, c'est insupportable. Mais bon, je pense au pouvoir réglementaire, je pense aux lois, je pense aussi aux traités. Je pense aux lois au sens large.

Il faudrait dire que les représentants ne votent pas les lois au sens large.

[Intervenant 2] (1:46:46 - 1:46:51)

Donc Philippe, bonsoir. On ne t'a pas encore entendu, sauf si c'était pendant mon absence.

[Intervenant 10] (1:46:52 - 1:48:36)

Bonsoir à tous. Bonsoir Etienne. Je me présente vite fait.

On nous a demandé de nous présenter. J'ai monté plusieurs associations, entre autres des associations de chômeurs à Paris. Et j'avais monté un lieu autogéré qui s'appelait l'usine Utilisation subversive d'intérêts nusivaux d'espace à Montreuil.

Qui avait fait, entre autres, connaître tout le rock alternatif en France. Bon. Oui, alors, je voulais intervenir.

En fait, ce qui est étonnant, c'est que nous avons tous, j'ai l'impression, une vision très différente de la démocratie. Et pour moi, la démocratie, en démocratie, on ne peut pas élire de personnes. On ne peut élire que des projets.

Que ce soit des projets architecturaux ou ce genre de choses. Mais en aucun cas, on ne peut élire des personnes. Et bien sûr, on a besoin de représentants.

Et les représentants, je les appellerais des mandataires. Et ces mandataires auraient un contrat, si on veut, impératif, avec un mandat révocable. Donc, si jamais ces gens trahissent leur mandat sur lequel ils sont mis en place, et bien, ils sont révoqués.

Et éventuellement, derrière, il peut y avoir même la justice pédale qui peut s'en occuper. Voilà ma vision des choses. J'ai l'impression qu'elle est à contrario de beaucoup de gens qui sont aujourd'hui.

Ah bon, d'accord.

[Intervenant 1] (1:48:38 - 1:49:40)

Quand tu dis qu'on ne veut pas élire des personnes, tu ne l'as pas dit, mais tu veux dire des personnes qui vont voter les projets, ensuite. Bien sûr. On ne veut pas élire des représentants législateurs.

On veut être, nous, les législateurs. On dit la même chose. J'ai noté ta façon de le dire.

Mais ça revient à ça, en fait. Quand tu dis qu'on ne peut en démocratie élire que des projets, là, c'est un peu tiré par les cheveux de dire élire, mais je comprends. C'est une formule, en fait.

On ne peut pas élire personne, il faut qu'on élise que des projets. Mais en fait, c'est ce qu'on appelle voter. Il s'agit de décider.

Oui, tout à fait. Et c'est toute la différence, d'ailleurs, entre élire et voter. Voter, c'est décider.

Et élire, c'est renoncer à voter. C'est renoncer à décider. Et élire, c'est dire je suis d'accord pour que lui, il vote tout à ma place.

Donc, non, non, moi, je suis complètement d'accord avec ta façon de le dire. Et en parlant de mandataire, peut-être que je n'aurais pas dit contrat impératif et mandat révocable. J'aurais plutôt dit mandat impératif et contrat révocable.

[Intervenant 10] (1:49:41 - 1:49:47)

Oui, oui, ça peut se dire comme ça, effectivement, aussi. Je suis tout à fait d'accord.

Très bien.

[Intervenant 1] (1:49:47 - 1:49:48)

C'est la magie du lexique, finalement.

[Intervenant 2] (1:49:49 - 1:50:07)

C'est qu'on a la même vision, la même définition de deux personnes, mais pas les mêmes mots pour arriver finalement au même consensus. C'est là où, encore une fois, je pense qu'on met le doigt sur l'intérêt de cet atelier, sur le lexique, c'est de tomber unanimement d'accord sur la définition d'un mot. C'est tout bête.

[Intervenant 1] (1:50:08 - 1:50:36)

Mais je ne sais pas si, Philippe, tu as suivi, parce que c'était juste au moment où tu allais parler, peut-être que tu n'as pas fait attention, mais juste avant que tu ne parles, avec Lisa, le fait de discuter avec Lisa m'a conduit à faire une proposition que Lisa a trouvée chouette, mais je crois que je vais remplacer ma définition par ça. La formule « les représentants ne votent pas les lois », c'est puissant, ça, non ? Comme définition de représentant.

Oui. Ça va bien, ça, hein ? Oui.

C'est clair, quoi.

[Intervenant 2] (1:50:37 - 1:50:41)

Ça permet, effectivement, de ne pas avoir de doute sur le fait qu'ils ne sont pas nos tuteurs.

[Intervenant 1] (1:50:41 - 1:51:04)

Ils peuvent faire plein d'autres choses, mais ce n'est pas eux qui votent les lois, quoi. C'est quand même important, ça. Et à mon avis, c'est redondant avec démocratie.

Quand on disait que la démocratie, c'est un régime dans lequel la population décide, donc on aurait pu dire « vote les lois », comme on ne l'a pas dit, ça se recoupe en utilisant des mots différents, mais ça se recoupe. C'est dans le même sens. Il n'y a pas de contrainte.

[Intervenant 2] (1:51:04 - 1:51:06)

C'était les citoyens, Étienne. Ce n'était pas la population, c'était les citoyens.

[Intervenant 1] (1:51:06 - 1:51:10)

Oui, mais j'ai fait exprès. La population, c'est le groupe des citoyens.

[Intervenant 10] (1:51:11 - 1:51:20)

Alors, je voulais continuer sur la définition des citoyens. Non, non.

[Intervenant 2] (1:51:21 - 1:51:41)

On va faire étape par étape, parce que sinon, on ne va pas en sortir. Là, on reste sur représentants. Ensuite, on partira sur citoyens avec Étienne qui va nous donner sa définition et on pourra retravailler dessus.

En plus, il y a beaucoup de monde qui attend derrière. Tu réinterviendras pour la définition des citoyens. Ce sont les trois définitions qu'on va faire ce soir.

On ne pourra faire que ça. Démocratie, représentants et citoyens.

[Intervenant 8] (1:51:43 - 1:51:48)

Justement, si je pouvais prendre la parole, ce serait pas mal sur ce point-là. Comment tu t'appelles ? C'est Cyril ?

Moi, c'est Olivier.

[Intervenant 2] (1:51:51 - 1:52:09)

Non, on ne va pas faire que ça, Olivier. Il y a beaucoup de monde qui lève la main et qui attend. Je t'ai noté, tu parleras après Fanch.

Mais avant, on va avoir Benoît, puis on aura Alba, puis numéro zéro, puis Smile, puis Fanch, puis toi. On va respecter et fonctionner de façon démocratique. On s'écoute les uns les autres pour rester dans l'ordre autant que possible.

Merci, Olivier. Benoît, c'est à toi.

[Intervenant 5] (1:52:09 - 1:54:19)

Merci, Stéphane. Putain, mais t'assures de ouf. Moi, j'ai foutu le bordel.

Démocratie, on l'a arrêtée à la souveraineté des citoyens. Mais je pense que, par rapport à tout ce que j'ai entendu jusqu'à maintenant, on n'a pas poussé la chose assez loin au contrôle des pouvoirs. On est sous un vieux régime qui date de Montesquieu avec la séparation des pouvoirs exécutifs, législatifs, et pas du pouvoir judiciaire parce que le pouvoir judiciaire est une autorité.

Et donc, tout ce qui a été discuté tout à l'heure par rapport au pouvoir des représentants, les représentants, la représentation, c'est un pouvoir. Et si ce pouvoir est séparé et sous contrôle citoyen, il n'y a pas de problème. Le pouvoir policier, pareil.

Le pouvoir diplomatique, pareil. Le pouvoir médiatique, pareil. Donc, on pourrait très bien décortiquer la chose ou structurer la chose de manière différente, en disant que les citoyens exercent leur souveraineté et ont la maîtrise et garantissent eux-mêmes la séparation des pouvoirs.

On la maîtrise des pouvoirs et garantissent eux-mêmes la séparation des pouvoirs. Et de là, on peut réfléchir différemment par rapport au système qui nous est imposé actuellement, qui est trop vieux d'ailleurs, et intégrer les nouveaux pouvoirs comme le pouvoir médiatique. Le pouvoir monétaire.

Oui, monétaire. Le pouvoir de création monétaire est super important. Et il y a un pouvoir aussi qui est en train de grimper.

Étienne m'a déjà entendu parler de ce pouvoir et d'autres amis aussi. C'est le pouvoir numérique. Le pouvoir numérique est un pouvoir à la fois médiatique mais autre aussi.

C'est un pouvoir qui traite les données, qui a beaucoup d'influence et tout ça. Donc, on pourrait pousser la chose mais à la décision. Le peuple est souverain, c'est celui qui décide mais il a aussi la maîtrise des pouvoirs.

Et en ayant la maîtrise des pouvoirs, comment on va structurer la chose ? C'est qu'on va mettre en place des observatoires citoyens qui vont contrôler ces pouvoirs, qui vont alerter la citoyenneté et qui vont derrière pouvoir prendre des mesures une fois que ça sera mis au débat. J'ai fini.

Étienne, tu veux réagir ?

[Intervenant 1] (1:54:19 - 1:54:41)

Il ne faut pas que je réagisse trop parce que sinon on n'avance pas mais je suis d'accord avec ça. C'est vrai que dans la définition, on pourrait... Pour moi, ça va dans la souveraineté.

C'est les citoyens qui décident. Ils décident pour les lois mais également pour les abus de pouvoir. Ils sont souverains.

Comme ils sont souverains, les pouvoirs leur sont subordonnés.

[Intervenant 2] (1:54:41 - 1:54:48)

À partir du moment où les représentants ne votent pas, forcément, c'est les citoyens qui votent et c'est forcément eux qui détiennent la souveraineté et la préparation de tous les pouvoirs.

[Intervenant 1] (1:54:48 - 1:55:01)

Ceci dit, c'est tellement central. C'est tellement ce qui manque dans toutes les constitutions du monde. Le contrôle des pouvoirs par les citoyens.

Que ce n'est pas absurde de l'ajouter dans la définition. Je vais réfléchir à une formulation.

[Intervenant 5] (1:55:02 - 1:55:11)

C'est là où c'est intéressant. On s'inquiète par rapport à la représentation mais si la représentation est considérée elle-même comme un pouvoir, autre que le pouvoir exécutif parce que l'exécutif, c'est que le Parlement.

[Intervenant 1] (1:55:12 - 1:55:12)

Non, non.

[Intervenant 5] (1:55:12 - 1:55:13)

C'est le gouvernement.

[Intervenant 1] (1:55:15 - 1:55:18)

L'exécutif, c'est la police et l'armée. C'est celui qui maîtrise la police et l'armée.

[Intervenant 5] (1:55:19 - 1:55:26)

Je pense que l'armée... D'ailleurs sur ça, je pense que la police et l'armée sont deux pouvoirs qui sont différents. À mon sens.

[Intervenant 1] (1:55:26 - 1:56:22)

Il y en a un pour l'intérieur et l'autre pour l'extérieur. Pendant la Révolution française, depuis César, on sait que c'est celui qui a les armes qui est le plus dangereux et dont il faut se protéger. C'est lui qu'on surveille comme le lait sur le feu.

C'est pour ça que pendant la Révolution française on les a appelés ces pouvoirs exécutifs. Pour qu'ils ne fassent qu'exécuter et surtout qu'ils ne les fassent pas. Quand ces pouvoirs se sont autonomisés dès Napoléon, très très vite, ils se sont appelés gouvernement.

Il ne faut pas les laisser ça. C'est un scandale d'appeler ça gouvernement. Quand tu l'appelles gouvernement, tu prépares les gens à accepter qu'ils deviennent législateurs.

Le pouvoir réglementaire vient d'un pouvoir qui s'est fait appeler gouvernement. Puisqu'il s'appelle gouvernement, comment tu veux gouverner si tu n'as pas la possibilité d'édicter quelques règles ? Le pouvoir réglementaire vient naturellement après cette usurpation.

Mais un pouvoir exécutif, il n'a pas le pouvoir réglementaire. Il ne fait qu'exécuter. Et il faut vraiment revenir à ça si on veut une vraie séparation des pouvoirs.

[Intervenant 5] (1:56:22 - 1:56:30)

Mais sur ça, je pense qu'il y a une importance aussi de dissocier le pouvoir diplomatique du pouvoir militaire. Oui, c'est ce dont on parlait tout à l'heure.

[Intervenant 2] (1:56:30 - 1:56:35)

Mais là, on va revenir sur la question des représentants plutôt que parler des pouvoirs pour le moment. Sinon, on va vraiment trop se disperser et il y a du monde qui attend.

[Intervenant 1] (1:56:39 - 1:56:40)

Après Benoît, c'est qui ?

[Intervenant 2] (1:56:42 - 1:56:45)

Bonsoir. Qu'est-ce qu'il parle ?

[Intervenant 11] (1:56:45 - 1:56:47)

Est-ce que c'est à moi ?

[Intervenant 2] (1:56:47 - 1:56:49)

Est-ce que c'est à toi, Alba ? Est-ce que vous m'entendez ?

[Intervenant 11] (1:56:49 - 1:57:03)

Oui, oui, je m'entends bien. Je vais aller vite. En fait, oui, bonsoir à tous.

Oui, en effet. En fait, ma question, elle est un petit peu ... Vous m'entendez pas ?

[Intervenant 1] (1:57:03 - 1:57:04)

Non, pas du tout.

[Intervenant 2] (1:57:05 - 1:57:25)

Alba, si tu peux juste redescendre, on te fait remonter de suite. Il y a parfois des petits bugs. Ils arrivent.

Bon, alors, ce qu'on va faire pour être dynamique, c'est qu'on va passer la parole à numéro 0 et Alba remonte juste derrière pour reprendre la parole. Je suis désolé. Vas-y, numéro 0.

[Intervenant 1] (1:57:27 - 1:57:33)

Oui, bonsoir. Numéro 0, c'est quoi ton prénom ? C'est Louis.

Je ne t'entends pas. Peut-être qu'il faut activer ton micro.

[Intervenant 2] (1:57:34 - 1:57:36)

Si c'est numéro 0, moi je t'entends. C'est bon ?

[Intervenant 14] (1:57:36 - 1:57:42)

Moi, je ne t'entends pas. Je ne l'ai pas entendu, mais je vais revenir. Qu'est-ce qu'il

faut faire ?

[Intervenant 2] (1:57:42 - 1:57:45)

Ne partez pas tous, parce que peut-être que c'est Étienne qui a un souci.

[Intervenant 1] (1:57:45 - 1:57:49)

Oui, il est possible. Il faut sortir et rentrer ? Tu as un souci, oui.

[Intervenant 2] (1:57:51 - 1:57:55)

Ne serait-ce que redescendre en auditeur et remonter en intervenant.

[Intervenant 1] (1:57:55 - 1:57:57)

Quitter, c'est ça ?

[Intervenant 2] (1:57:57 - 1:58:24)

À côté de quitter, tu as trois petits points sur ton téléphone, normalement. Tu vas sur les trois petits points et tu vas passer en mode écoute. On te fait remonter de suite.

Voilà, Étienne est revenu. Du coup, on va refaire le test avec Alba. Alors, Alba, est-ce qu'on t'entend ?

Vas-y, essaye de parler.

[Intervenant 1] (1:58:24 - 1:58:25)

Elle a son micro.

[Intervenant 11] (1:58:27 - 1:58:28)

Est-ce que vous m'entendez ?

[Intervenant 1] (1:58:28 - 1:58:29)

Oui, je t'entends.

[Intervenant 11] (1:58:30 - 2:00:18)

Bonsoir à tous et merci de me laisser la parole. J'ai une petite question assez rapide. Dans les sociétés primitives, c'est-à-dire d'avant, les individus étaient là pour défendre la patrie d'un terme un petit peu nationaliste, un peu corrosif.

Pardon. Est-ce que ce n'était pas... Enfin, je pose la question.

Moi, aujourd'hui, j'avoue que je suis un petit peu perdue sur qui faut voter, pourquoi, etc. Je pense que vous avez répondu à la question. Et voilà.

Mais cela dit, je me pose sincèrement la question sur l'intérêt, en fait... Je trouve qu'il est très inquiétant de laisser la main à quelqu'un qui n'ira jamais sur le terrain. D'un point de vue purement militaire.

Emmanuel Macron, c'est pas Napoléon, quoi. Il n'ira jamais sur le terrain, on sait bien. Moi, ça m'embête un petit peu, je ne me cacherais pas, de donner ma confiance dans un...

...dont on ne peut pas l'avoir. Voilà. Très bien.

[Intervenant 2] (2:00:18 - 2:00:24)

Je pense que ce que tu exprimes, en fait, c'est ce dont on parle depuis le début de la soirée, c'est qu'en fait, dans une démocratie telle qu'elle...

[Intervenant 12] (2:00:25 - 2:00:29)

C'est quoi ton but, en fait ? Tu voulais dire quoi, en fait ? Frédéric, s'il te plaît.

[Intervenant 2] (2:00:30 - 2:00:31)

Non, non, non.

[Intervenant 12] (2:00:31 - 2:00:33)

Je voulais juste te poser la question.

[Intervenant 2] (2:00:34 - 2:01:49)

C'est pas comme ça que ça se passe ici. On est dans un système qui se veut le plus démocratique possible. On n'est pas encore en démocratie.

Il n'y a pas eu de vote pour savoir comment est-ce qu'on organise ça. Donc, je suis obligé de fonctionner comme cela. On n'interrompt pas.

S'il vous plaît, vous levez la main. Frédéric, je t'ai noté, tu parleras après Olivier, qui lui-même parlera après Franche, qui lui-même parlera après Smile. Et après numéro zéro.

Parce que sinon, on ne comprend rien. Donc, Frédéric, s'il te plaît, je vais te demander de couper ton micro et on va terminer avec Alba. Je rallume les micros.

Donc, Alba, si j'ai bien compris, ton questionnement, c'est de te dire que dans un système qui est celui que nous vivons, tu ne sais pas très bien pour qui il faut voter et tu ne sais pas qui il faut élire. Et ton problème, c'est que tu n'as pas confiance en ces personnes-là parce qu'elles ne sont jamais, finalement, impactées par les décisions qu'elles peuvent prendre. Mais justement, depuis le début de la soirée, ce que l'on est en train de faire avec Étienne, c'est de se poser la question de comment est-ce qu'on doit organiser la société pour que les décisions qui sont prises le sont par ceux qui vont subir, finalement, ces décisions.

C'était bien ta question, Alba ? C'est bien ça, apparemment. Très bien.

Donc, du coup, c'est ce qu'on a déjà abordé. Et effectivement, ce que l'on est en train de discuter, c'est ça. C'est comment est-ce qu'on remet un vrai système où ceux qui vivent les décisions sont ceux qui les décident.

Merci, Alba, pour ton intervention. Numéro zéro, c'est à toi.

[Intervenant 14] (2:01:52 - 2:03:19)

Bonsoir. Je vais essayer de ne pas être trop compliqué dans ce que je raconte. Mais en fait, votre sujet, je le trouve intéressant parce que ça fait longtemps que je me fais des brainstorming dessus et que je me suis déjà trituré la tête dans tous les sens possibles et imaginables.

Je pense que vous savez qu'il y a une petite élite occulte qui dirige un peu par derrière, que le fond de l'histoire est plus compliqué qu'on ne le pense. Mais sur la notion de représentant, en fait, il n'y aura jamais de définition claire et simple. La simplicité, ça peut être une norme de la représentation, mais il faudrait une représentation de la simplicité.

La représentation, c'est une fonction, c'est quand même une fonction que tu pourrais mettre dans un énéagramme, une forme d'intelligence ou une forme d'énergie, comme une boucle de rétroaction dans un système cybernétique, donc

la science du gouvernement. Tu auras une représentation passive, une représentation active, tu auras un maintien de ta représentation et tu auras l'action, l'impact de ta représentation sur les autres. Et après, tu auras comment la représentation va fonctionner avec d'autres fonctionnalités, comme une représentation concrète, une représentation...

Enfin, toutes sortes de représentations, c'est comment ça fonctionne simultanément. Et des fois, ça fonctionne, ça ne fonctionne pas. Et c'est sur ça qu'il joue dans votre esprit des jeux de lumière, d'images, tout ça.

[Intervenant 2] (2:03:20 - 2:03:27)

Alors, très sincèrement, je vais être honnête, tu m'as perdu. Je ne sais pas si Étienne a mieux saisi le sens de ton propos.

[Intervenant 16] (2:03:28 - 2:03:30)

En fait, le truc, c'est que vous avez tout raison.

[Intervenant 2] (2:03:30 - 2:04:19)

Il faut que vous appreniez à accepter que quand quelqu'un parle, laissez-le terminer. On n'est pas là pour écouter, pour répondre, on est là pour écouter, pour comprendre. Donc, je te disais que le but de ce Space ce soir et ce que l'on fait, c'est essayer de s'entendre sur la définition des mots nécessaires à une constitution.

Et donc, faire un lexique. Le mot dont on est en train de parler, c'est représentant. Depuis tout à l'heure, on a d'abord fait celui de démocratie.

Là, on est sur le mot de représentant. On n'est pas en train d'essayer d'imaginer ce que l'IA ou quoi que ce soit pourrait apporter dans le futur. On a l'idée de se dire aujourd'hui quelle est la nécessité en définition du mot représentant.

Je ne sais pas si Étienne veut réagir, j'en suis pas persuadé. Faire passer un auditeur. Je suis désolé, c'est pas du tout contre toi, mais c'était...

Smile. Je pense que ça va être un petit peu plus clair.

[Intervenant 13] (2:04:20 - 2:06:00)

Vas-y, comment tu vas ? Merci, très bien. Ravi d'être parmi vous.

Merci de m'accorder la parole. Ravi d'avoir Étienne comme auditeur, parce que ça fait longtemps qu'on le cite dans d'autres spaces. Et je sais combien il compte en mode de pensée chez des gens que j'estime beaucoup.

Voilà, ça c'était pour mon intro. Juste pour revenir sur la notion de représentant, il y a un mot qui n'a peut-être pas été cité, mais je suis arrivé peut-être un peu tard. C'est la notion de probité.

Parce que je considère qu'aujourd'hui, la plus grande difficulté dans nos représentants, c'est qu'au-delà du fait qu'ils ne nous représentent plus, c'est qu'on a l'impression qu'ils représentent une caste, une sphère professionnelle, financière, quelle qu'elle soit. Et c'est un terme qui ne semble pas avoir été cité et qui me paraît être crucial dans la notion d'avoir des représentants qui nous représentent et qui ne sont pas au service d'une idéologie ou d'un business, ou quelle que soit leur motivation. La deuxième chose que je voulais évoquer, c'est que moi, je fais partie d'un comité de quartier.

On est des gens qui ne sont rien. Mais ce que j'aimais bien dans l'idéologie, c'était qu'on était au plus près de nos problématiques. Et donc, on devait faire remonter l'information auprès de nos élus, de manière à faire bouger notre petit quartier, notre petite problématique.

Et ça fonctionne très très bien. Enfin, il y a une autre chose qui me tient à cœur, c'est aussi cette séparation entre le pouvoir de l'argent, parce qu'on sait très bien que les campagnes politiques sont financées et abondées par nos impôts grâce à des niches fiscales. Et je ne vois pas comment on peut avancer lorsqu'il y a des conflits d'intérêts où certaines personnes mettent en place des personnes au service d'un business, d'une activité professionnelle ou autre.

Voilà, c'est ce que je voulais évoquer ce soir parmi vous. Je ne sais pas ce que ça vous évoque.

[Intervenant 2] (2:06:00 - 2:06:16)

En tout cas, ta notion de probité dans la définition de représentant, je pense que c'est quelque chose qui est effectivement très intéressant. Je ne sais pas ce que tu en penses, Étienne. Est-ce que tu es toujours là ?

Il faudrait que tu allumes ton micro.

[Intervenant 1] (2:06:16 - 2:07:54)

Excuse-moi, j'ai oublié de mettre mon micro. Ça me fait penser à quelque chose que j'ai mis ailleurs dans la Constitution, qui est l'obligation de dire la vérité ou l'interdiction de mentir, qui n'existe dans aucune Constitution du monde et à aucune époque. C'est dingue.

Déjà, à l'époque de Platon, on justifiait le mensonge en politique comme si c'était inévitable et jamais l'objet de punition, parce qu'on ne peut pas faire autrement. À mon avis, c'est tout à fait discutable et contestable et, à mon avis, dans une Constitution d'origine citoyenne, on devrait penser à explicitement interdire aux représentants de nous mentir et à mettre en place un organe dont la mission serait spécifiquement de surveiller les mensonges et d'enquêter, de les juger et de les punir avec un budget, tout ce qu'il faut. Ce serait des chambres tirées au sort qui s'occuperaient de ça.

Effectivement, je n'avais pas pensé, dans la définition du représentant, à signaler les qualités d'honnêteté. Oui, d'honnêteté, parce qu'en honnêteté, tu règles à la fois l'absence de conflits d'intérêts, l'absence de pantouflage, rétro-pantouflage et finalement vol en bande du bien public. Le beau honnête à la fois nous protège de ça et nous protège du mensonge.

Donc effectivement, les représentants ne votent pas les lois et doivent être honnêtes. Je note ça. Il faudra reformuler.

Je vais réfléchir. On doit faire preuve de probité.

[Intervenant 2] (2:07:55 - 2:08:03)

La probité, c'est l'honnêteté scrupuleuse. L'intégrité, c'est le fait d'être vraiment dans le... Dans la vertu.

[Intervenant 13] (2:08:03 - 2:08:24)

Dans la vertu, oui. C'est ça. Et juste aussi, un autre truc qui me vient à l'esprit, je terminerai là-dessus, c'était sur les organes de contrôle.

Je vais prendre un exemple, alors je veux vexer personne, mais notamment l'IGPN, je sais qu'elle a souvent fait l'objet de débats, parce qu'en fait, elle a été orchestrée par des gens qui sont eux-mêmes de la profession. Et je pense que là-dessus, on manque de neutralité. Et je pense que là-dessus, il y a un vrai sujet de société.

[Intervenant 2] (2:08:25 - 2:08:29)

Vous avez connu un parlementaire qui auditionne les parlementaires.

[Intervenant 15] (2:08:29 - 2:08:30)

Exactement.

[Intervenant 2] (2:08:30 - 2:09:12)

Le problème, c'est que... Le problème, c'est toujours le même, c'est que soit on ne peut avoir une certaine complaisance parce que le président de la commission peut avoir des accointances, ou quoi que ce soit, et puis parfois, c'est l'inverse. C'est-à-dire qu'on va avoir au contraire une enquête parlementaire qui va auditionner des parlementaires, ou anciens ministres, ou autre, et qui va avoir...

Qui va utiliser cet outil à des fins politiques et non pas à des fins de probité, justement. Donc ça, c'est effectivement un problème. Et je voulais poser une question à Étienne, parce que quand il parlait du mensonge, comment différencier le mensonge, et on tait, le mensonge voulu de l'erreur ?

[Intervenant 1] (2:09:12 - 2:09:14)

Vous avez trois heures. Je t'ai perdu quand t'as dit comment différencier.

[Intervenant 2] (2:09:16 - 2:09:23)

En fait, ma question, par rapport à ta définition où tu voulais intégrer le terme de vérité, il ne faut pas mentir, comment différencier le mensonge...

[Intervenant 1] (2:09:23 - 2:12:32)

De l'erreur, c'est ça ? De l'erreur, oui. Bien sûr.

Mais bon, c'est assez facile, le mensonge, il est volontaire. Et donc après ça, ça fait l'objet d'un jugement. Il faut qu'il y ait une enquête.

Est-ce qu'il savait quand il a menti ou s'est trompé ? Est-ce qu'il savait ? Et s'il savait, la preuve du mensonge est faite.

Mais là, il faut que ce soit des chambres de contrôle. Et à mon avis, l'objection de Smail sur l'IGPN, bien sûr, il n'y a pas que la police qui est jugée par elle-même. Les juges aussi sont jugés par eux-mêmes, par leur père, et donc sont totalement impunis.

Et d'ailleurs, on dirait qu'il y a un jeu d'association de malfaiteurs entre les juges et les politiciens, parce que les politiciens ne sont jamais punis. Quand ils sont punis, c'est toujours avec sursis. Ces gens-là ne font jamais de prison.

Le gars qui volait dans la caisse, le ministre du budget, et qui avait un compte en Suisse, qui fraudait les impôts, c'est dingue. Ce mec-là, il a été condamné, mais il n'a jamais été puni. Il joue au golf, en ce moment.

Il s'est même représenté au dernier... A mon avis, ça ne fait pas l'objet du lexique, mais on peut juste le dire d'une phrase. Pour moi, dans une constitution d'origine citoyenne, il y a « Nous instituons » et quand vous allez faire des ateliers

constitutionnels, je vous conseille d'y réfléchir systématiquement.

« Nous instituons pour chaque grand principe. » Par exemple, « Nous interdisons à l'exécutif de déclarer la guerre. » Le chef de guerre ne peut pas déclarer la guerre.

Ce n'est pas lui de le faire. Ou bien « Nous interdisons au pouvoir de nous faire peur. » Parce que quand ils nous font peur, ils organisent la docilité.

C'est interdit. On va prévoir les organes lanceurs d'alerte qui sont chargés de nous alerter et donc de nous faire peur, mais il ne faut pas que ce soit les pouvoirs. On ne veut pas que ce soit les pouvoirs qui nous fassent peur, mais à chaque fois qu'on met en place un grand principe, il faut mettre en place l'organe qui va être chargé de le faire respecter.

Si les droits de l'homme sont piétinés, c'est parce que ceux qui ont pensé les droits de l'homme n'ont pas pensé à instituer en même temps, dans le même geste pratiquement constituant, à instituer une chambre de contrôle de citoyens tirés au sort, comme les jurés d'assises, qui serait dotée d'un budget important, qui serait dotée du pouvoir d'enquêter, des pouvoirs d'investigation nécessaires et de l'autorité de juger et de punir les pouvoirs abusifs. Donc en fait, bien sûr, ce sont des chambres de contrôle tirées au sort qui vont juger les policiers. Ce sera la chambre de contrôle de la police, il y aura la chambre de contrôle des juges, il y aura la chambre de contrôle des journalistes, la chambre de contrôle des parlementaires, la chambre de contrôle des ministres, etc.

Chaque pouvoir, il s'agit de nous protéger, nous, contre nos pouvoirs. Nous avons besoin des pouvoirs, nous avons besoin de représentants, mais il faut que ces représentants et ces pouvoirs aient peur. Donc les chambres de contrôle de citoyens tirés au sort vont incarner le pouvoir populaire qui va surplomber tous les pouvoirs.

Si on veut instituer une souveraineté populaire, avec les pouvoirs nécessaires pour chacune des fonctions, il faut absolument que nous pensions, au moment du processus constituant, à créer les organes de ce pouvoir populaire qui surplombe chacun des pouvoirs. Je voulais dire, le GPN, c'est un exemple, mais chaque pouvoir devra faire l'objet de cette réflexion. Il faut que les juges soient jugés par des citoyens tirés au sort, évidemment.

[Intervenant 13] (2:12:32 - 2:12:39)

J'ai pris cet exemple totalement par hasard, parce qu'il y a eu, dans l'actualité, récemment, beaucoup de débats sur leur neutralité.

[Intervenant 2] (2:12:39 - 2:12:45)

Et puis, en fait, le six ans des Gilets jaunes, c'est vrai qu'à cette occasion, on a pu voir que ce n'était pas le plus probant de le système.

[Intervenant 1] (2:12:46 - 2:13:34)

Et alors, débilocratie, c'est quoi ton prénom ? Je ne sais pas si tu m'entends ? Comment tu dis ?

Kali. Tu me demandais comment différencier le mensonge de l'erreur. C'est une question qu'il faut juger, c'est une question d'espèce, au cas par cas.

Est-ce que la personne qui a dit une chose fausse est importante ? Est-ce qu'elle le savait ou ne le savait pas ? Si elle ne le savait pas, c'est une erreur.

Si elle le savait, c'est un mensonge. Et ça va être une chambre de citoyens tirée au sort, la chambre dont elle dépend, qui a menti, il faut savoir. Et donc, si c'est un ministre qui a menti, ce sera la chambre de contrôle des ministres qui va évaluer si elle a menti, qui va juger si elle a menti, et qui va le foutre dehors à coups de pompe dans le derrière s'il a menti.

Parfait.

[Intervenant 2] (2:13:35 - 2:13:38)

Merci beaucoup, Étienne. Merci, Smail, pour ton intervention. Très intéressant.

[Intervenant 1] (2:13:38 - 2:13:39)

Merci, Stéphane.

[Intervenant 3] (2:13:40 - 2:14:01)

Pour revenir sur le mot représentant, une petite question. Pour revenir au mot représentant, une question dans la bulle de Sylvain Vedren, qui me semble intéressante. Est-ce qu'un citoyen, par exemple tiré au sort, qui vote dans une assemblée est un représentant ?

[Intervenant 1] (2:14:04 - 2:15:31)

Ça dépend de la fonction qu'on lui donne, il me semble. S'il prépare une loi, à mon avis, non. Si on lui fait voter une loi, oui.

Si on lui fait appliquer une loi, comme un policier ou un juge, Lilou me disait tout à l'heure que c'est les représentants de l'État. Moi, je trouve que c'est les juges, c'est les représentants des citoyens et ils rendent la justice en notre nom. Alors, on joue un peu sur les mots parce que pour moi, l'État, c'est nous.

C'est nous qui l'instillons, pas pour l'instant. Pour l'instant, c'est un outil de domination. C'est une escroquerie parlementaire.

C'est un outil de domination. Je ne pense pas à cet État-là. Pour moi, un État que nous aurions institué nous-mêmes avec une constitution que nous aurons écrite nous-mêmes, l'État, ça va être nous.

À ce moment-là, la distinction de Lilou sera, à mon avis, moins importante parce que les policiers, c'est des représentants de l'État. Mais l'État, c'est nous, c'est notre force publique. C'est une force que nous avons créée nous-mêmes et dont nous gardons le contrôle sourcilleux et quotidien.

Est-ce que les citoyens tirés au sort sont des représentants ? Est-ce qu'on peut leur demander la même scrupuleuse honnêteté qu'on demandait à nos représentants tout à l'heure ? Ce n'est pas tout à fait sûr parce que, quand tu les tires au sort, il faut comprendre qu'ils restent des pairs.

Ils restent des égaux. On leur colle une corvée, une mission, un service public.

[Intervenant 2] (2:15:31 - 2:15:41)

C'est des personnes qui n'ont pas du principe démocratique.

[Intervenant 1] (2:15:41 - 2:16:11)

Il faudra les éduquer. Peut-être que ce n'est pas clair ce que je raconte. Quand je dis représentant et que j'exige de lui une scrupuleuse honnêteté, il faut qu'il y ait eu sa volonté.

Parce que, si on l'a tiré au sort, c'est tellement un de nos pairs qu'il n'y a pas de scrupuleuse honnêteté. C'est-à-dire qu'il y a des PIRS qui nous rendent service en acceptant une corvée. Il faut y réfléchir.

[Intervenant 2] (2:16:12 - 2:16:18)

Je vais donner mon point de vue. Après, on va faire tomber la parole à Franche, puis Olivier, et on a eux deux à rejoindre.

[Intervenant 1] (2:16:18 - 2:16:19)

C'est intéressant.

[Intervenant 2] (2:16:21 - 2:17:09)

Dans mon modèle, il y a deux chambres. Une chambre des questions, une chambre des réponses. Forcément, ce sont des représentations citoyennes, peu importe leur émanation, pour faire très simple, qui vont proposer des lois.

Et les lois sont votées par l'ensemble des citoyens, à travers un système numérique, pour faire au plus simple, l'ensemble des citoyens votent, y compris ceux qui ont été force de proposition. À partir du moment où tout le monde peut voter, ceux qui ont proposé une loi répondant à une problématique sont noyés dans la masse. À partir du moment où le vote blanc, s'il arrive majoritaire, exprime l'idée qu'il n'y a pas de bonne loi répondant à la problématique, finalement, rien n'empêche un représentant d'être citoyen et donc d'être votant.

[Intervenant 1] (2:17:09 - 2:17:36)

Oui, bien sûr. De toute façon, à mon avis, ça ne s'est jamais fait. Dans aucun cas.

Quand je dis que les représentants ne doivent pas être au processus constituant, je ne dis pas qu'ils ne doivent pas être au référendum. Ils vont voter comme n'importe quel citoyen. Les représentants du régime d'avant, c'est quand même des citoyens.

Et donc, nos représentants qui nous ont préparé les lois, ils nous présentent les lois, mais ils vont être admis, je pense, au vote des lois, mais comme n'importe quel citoyen.

[Intervenant 2] (2:17:37 - 2:17:38)

Ça répond à la question que posait Stéphane, il me semble.

[Intervenant 1] (2:17:41 - 2:19:40)

Oui, parce que ça dépend de la mission que tu leur donnes. Dans la réflexion depuis 20 ans sur qu'est-ce qu'on tire au sort, quels sont les mandats qu'on va donner aux tirés au sort, il y a le mandat constituant si on décide que l'Assemblée constituante va être tirée au sort. Il y a un mandat de contrôle si on décide que toutes les chambres de contrôle vont être tirées au sort.

Et puis, il y a une possibilité de mandat législatif. Est-ce que l'Assemblée législative, on la tire au sort ou est-ce qu'on l'élit comme aujourd'hui, ou bien est-ce qu'on fait voter les lois par les citoyens, par référendum ? On a réfléchi pendant des années à l'organisation d'une assemblée.

Ça fait peur au début, quand on a apprivoisé le tirage au sort, quand on s'aperçoit qu'en fait, quand on tire au sort 1 000 personnes, on a une micro-société qui ressemble extraordinairement à la société entière. Il faut y mettre le nombre. Si tu

fais ça avec 100 personnes, tu n'obtiens pas l'échantillon représentatif.

L'échantillon représentatif, quand tu y arrives, c'est juste un peu après 1 000 personnes, c'est 1 050 personnes, je crois. Quand tu arrives à l'échantillon représentatif, tu as une chambre qui est si ressemblante à la société entière qu'il est question de représenter que c'est intellectuellement beaucoup plus facile d'accepter de lui confier une tâche législative. Mais si tu lui confies une tâche législative, c'est elle qui va voter les lois avec la possibilité, toujours pour nous, de voter par référendum à veto.

Ils ont voté une affreuse connerie. On peut quand même se mettre en travers. On pourrait imaginer d'en faire une chambre législative tirée au sort et à ce moment-là, oui, représentant.

Il nous représente comme un échantillon représentatif, une micro-société. Ce n'est pas pareil que si je demande à un citoyen tiré au sort d'exercer la justice comme dans une cour d'assises. Est-ce que c'est un représentant ?

Je trouve que ça mérite d'y réfléchir.

[Intervenant 2] (2:19:40 - 2:20:14)

Dans l'idée du représentant tiré au sort, effectivement. Dans l'idée d'un représentant, surtout dans l'idée d'une démocratie vraiment directe absolue, la question ne se pose plus trop, puisque ce sont l'ensemble des citoyens qui participent au travail législatif. Mais par contre, effectivement, dans un système où on aurait encore une chambre de représentants tirés au sort, finalement, le problème, il est là.

C'est que sur mille personnes, si ces mille personnes rédigent la proposition de loi et votent, quelle peut être effectivement, sur mille personnes, l'incidence d'avoir ce double rôle ?

[Intervenant 1] (2:20:14 - 2:21:27)

En fait, le mot représentant, il me semble qu'on va en avoir besoin parce qu'on est très nombreux. On est 60 millions, on est 40 millions d'adultes. 40 millions, mais c'est monstrueux.

Nous ne pouvons pas tout discuter et tout décider ensemble. On est trop nombreux. C'est pour ça que oui, dans une tribu de 20 personnes, nous pourrions être à l'unanimité.

Nous n'aurions vraiment pas besoin du tout de représentants. Mais à 40 millions, même dans une confédération de communes libres, dans une commune, ça va être 10 000 personnes, peut-être 20 000 personnes, mais même 10 000 personnes. C'est énorme, 10 000 personnes.

On ne va pas... Alors, on pourra les réunir dans une assemblée, peut-être, et on fera tout en assemblée, mais ça ne correspond pas au monde moderne. Je ne vois pas les gens désirer un régime pareil.

Donc, on va avoir besoin de représentants. Donc, les représentants, c'est tous ceux qui sont désignés parce qu'on est trop nombreux. C'est quelque chose qu'on aurait fait nous-mêmes si on était moins nombreux, mais comme on est tellement nombreux, on le désigne, lui.

Là, il est représentant. Là, il est important de dire qu'il faut qu'il soit honnête et ce n'est pas lui qui vote les lois. Enfin, à mon avis.

[Intervenant 2] (2:21:28 - 2:21:45)

La question est quand même, effectivement, très, très pointue et qu'elle mérite, effectivement, d'aller au bout de la réflexion nécessaire. On va continuer parce qu'il reste trois intervenants pour essayer de terminer au moins le mot représentant et éventuellement essayer de pouvoir avancer sur le mot de citoyen si on en a le temps. On n'aura pas le temps.

[Intervenant 1] (2:21:47 - 2:21:49)

Je pense qu'on n'aura pas le temps, mais bon, on verra.

[Intervenant 2] (2:21:49 - 2:21:55)

Mais on va quand même essayer d'avancer. Fanch, du coup, si tu peux faire représentant.

[Intervenant 9] (2:21:55 - 2:22:10)

Oui, je vais essayer de faire court, justement. Il y a quelque chose qui me gêne, Étienne, dans votre définition du mot représentant. Je ne vois pas le terme mandat dans votre définition.

À mon avis, il faut absolument placer ce terme dedans. Le représentant, on lui donne un mandat.

[Intervenant 1] (2:22:10 - 2:22:13)

D'accord. Et tu le mettrais comment, alors ?

[Intervenant 9] (2:22:13 - 2:22:42)

Là, c'est une réflexion qui m'est venue tout d'un coup. Évidemment, il faut réfléchir sur la façon de le mettre. Mais il faut bien insister sur ce mot de mandat.

Il a un mandat. À mon avis, c'est beaucoup plus important que la notion de qui il représente. Le fait qu'il ait un mandat, ça l'oblige à respecter, justement.

On lui confie une mission, quoi. Et il doit remplir cette mission.

[Intervenant 1] (2:22:43 - 2:22:49)

D'accord. Mais on est d'accord sur l'idée que dans une démocratie, le mandat des représentants, c'est jamais de voter les lois.

[Intervenant 9] (2:22:49 - 2:23:06)

Oui, non, non, tout à fait. Là-dessus. Dans votre système, je vois ça comme ça.

Mais même dans le nôtre, de toute façon, il y a le mandat. Mais même dans le nôtre, de toute façon, la notion de mandat impératif est importante.

[Intervenant 1] (2:23:07 - 2:24:10)

Alors, comme je vous disais tout à l'heure, je ne suis pas sûr qu'il faille imposer le fait que tous les mandats soient impératifs. Je pense que c'est... Il faudrait...

Parce que dans une assemblée, on a besoin d'une certaine souplesse pour rapprocher les points de vue et pacifier la société. Si tu obliges nos représentants à rester campés sur leurs positions, qui sont les positions initiales du moment de leur élection, ils doivent défendre ce point de vue, même s'ils sont en train en assemblée de comprendre que ce point de vue était un peu erroné, un peu

excessif, un peu exagéré, et qu'en fait, ce serait légitime de tenir compte de l'avis d'une grande partie de la population avec qui on est en train de discuter. On s'aperçoit que le mandat que j'ai, il n'est pas raisonnable. Tu vois, un de nos représentants qui serait en train de s'apercevoir que son mandat impératif est excessif, en fait, il est trop...

Il n'est pas raisonnable, il n'est pas légitime. Il faudrait qu'il infléchisse son point de vue. Il faudrait un mandat qui lui permette de changer.

[Intervenant 9] (2:24:10 - 2:24:36)

C'est précisément pour ça que je n'ai pas encore justement vraiment réfléchi, enfin vu comment effectivement le placer. Mais à mon sens, il faut quand même le mettre. Après, oui, effectivement, il y a l'idée que le mandat peut être révisé parce qu'on se rend compte qu'à un moment donné, il y a peut-être une impossibilité.

Mais au moins, le fait que la notion de mandat soit marquée, ça l'oblige à rendre compte.

[Intervenant 1] (2:24:36 - 2:24:40)

Je vais tâcher de la... J'ai noté qui voulait la définition. Je suis d'accord avec l'objection.

[Intervenant 2] (2:24:41 - 2:24:48)

Merci, Fanch. On va passer à Olivier et ensuite on aura Odebert qui terminera pour le mot représentant. Bonsoir, Olivier.

[Intervenant 8] (2:24:50 - 2:25:34)

Bonsoir. Bonjour, Olivier. Moi, je pense que le représentant, il est cet amendataire du peuple qui doit, en fait, plutôt les conditions dans lesquelles on lui donne le pouvoir de représentativité et ensuite sur le pouvoir du vote.

Donc, le pouvoir du vote, je pense qu'il doit le justifier à son département, en fait. Et donc, je pense que les gens qui sont du département doivent pouvoir désavouer un vote qui est justifié par le représentant et qu'à partir du moment où il est désavoué par le peuple, il peut y avoir une espèce de citoyen dans le département.

[Intervenant 1] (2:25:34 - 2:25:36)

Pour le révoquer immédiatement, quoi.

[Intervenant 8] (2:25:36 - 2:27:33)

Pour le révoquer ou pour l'approuver. Ça peut être l'un ou l'autre. Ça veut dire que celui qui serait mandaté, donc, proposerait de voter la loi dans un sens ou dans un autre, il justifie de pourquoi il veut voter dans un sens ou dans un autre.

Donc, si personne fait obstacle, c'est-à-dire, on peut imaginer mille ou dix mille personnes font obstacle en disant non, nous on n'est pas d'accord. À ce moment-là, il y a une espèce de référendum dans le département du représentant. Et à ce moment-là, c'est la majorité qui l'emporte.

Et à ce moment-là, le représentant, le mandataire, portera le vote qui lui aura été imposé par le peuple. Pour moi, c'est simple de le penser comme ça. Maintenant, comment est-ce qu'on a concrètement...

Aujourd'hui, on a des trucs comme France Connect, etc., où on sait que les gens qui vont voter par ces applications-là, en fait, c'est digitalisé. On est sûr que c'est la

personne qui le fait. Donc, on n'est même pas obligé d'aller dans les boutines de vote, dans des isolements, ce genre de choses.

Ça peut être fait très facilement, à moindre coût. Parce qu'il y a aussi le pouvoir de représentativité ou de dire, tiens, par tirage au sort, cette personne-là va aller nous représenter alors qu'elle n'est pas du tout investie dans le fonctionnement de la société ou alors que c'est un salarié qui est indispensable dans une petite entreprise et que le fait de voter de là, ça va mettre en difficulté l'entreprise. Ou l'inverse, c'est un dirigeant d'entreprise qui est voté.

À ce moment-là, il va quitter son entreprise. Qui va piloter l'entreprise, etc. Donc, il y a beaucoup de choses qui sont derrière, qui sont, à mon avis, utopistes.

Donc, c'est pour ça que je préfère revenir sur un fait de désigner un représentant. Mais par contre, il faut agir aussi sur les pouvoirs d'influence. Et les pouvoirs d'influence, ce sont les journalistes.

Donc là, on doit retirer, à mon avis, le pouvoir aux journalistes de faire des débats dans les médias, etc. Et qu'on doit laisser cette partie-là à des citoyens qui veulent poser les questions ou animer les débats sur des politiques qui seraient engagées pour porter la parole du peuple.

[Intervenant 1] (2:27:34 - 2:27:36)

Alors, qui va organiser les débats si ce n'est pas les journalistes ?

[Intervenant 8] (2:27:36 - 2:27:51)

Des citoyens, justement. Des journalistes, c'est des citoyens ? Oui, non, mais ce sont des professionnels des médias.

Ils travaillent pour des sociétés privées. Donc, c'est par exemple l'influence.

[Intervenant 1] (2:27:52 - 2:28:35)

Dans la Constitution, c'est extrêmement important. C'est aussi important que de récupérer le pouvoir de création monétaire. C'est absolument décisif.

Il faudra reprendre les médias aux riches. Il faut qu'ils les rendent et qu'ils redeviennent pluralistes. Et il faut qu'à l'avenir, aucune personne physique ou morale ne puisse acheter un média.

Il faut soit qu'on en fasse des journalistes, soit on en fasse des fonctionnaires comme les juges, indépendants de tous les pouvoirs et de toutes les puissances d'argent, ou bien on en fait des scopes où les journaux et les médias d'une façon générale appartiennent à ceux qui y travaillent. Mais il va être essentiel de prendre les journalistes indépendants. Mais à ce moment-là, s'ils sont indépendants, il n'y a plus besoin de leur retirer le pouvoir d'organiser des débats.

C'est bien qu'ils puissent organiser des débats, c'est ce qu'on leur demande.

[Intervenant 8] (2:28:36 - 2:28:44)

Mais vous avez par exemple des grands journaux comme le *WF* qui ont plus de 30 000 euros parce qu'ils sont à perte déjà à la base, donc il y a l'État qui les soutient de toute façon.

[Intervenant 2] (2:28:44 - 2:28:56)

Là, Olivier, je me permets, on va un petit peu trop loin, c'est pour ça qu'il y a la petite

cloche de Stéphane qui retentit. On s'enferme trop dans un sujet qui n'est plus celui de la représentativité.

[Intervenant 8] (2:28:57 - 2:28:59)

Comment on acquiert la représentativité ?

[Intervenant 2] (2:28:59 - 2:30:01)

S'il te plaît, Olivier, laisse-moi finir. En fait, ce que t'explique, Étienne, c'est que dans le modèle d'une véritable démocratie, l'information étant un pouvoir au même titre que le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif ou le pouvoir judiciaire, il est important que celui-ci soit contrôlé et indépendant, qu'il ne soit pas soumis à une puissance financière, une puissance oligarchique ou une puissance d'influence. D'ailleurs, ça veut dire que ce que tu décris avec Ouest-France et les subventions, ça ne peut pas exister dans un véritable système démocratique par le but...

Et on va terminer sur ton propos. Étienne, finis de te répondre et ensuite on fait tourner la parole parce qu'il est déjà tard, on arrive au bout de la soirée, on n'aura pas fait les trois mots qu'on voulait faire, il nous manquera le mot citoyen, et on voulait s'accorder avec Étienne une petite demi-heure justement de tribune libre entre lui et vous, en sortant un petit peu de ce terme de lexique. Donc pour pouvoir le faire, on va faire tourner la parole.

Étienne, finis de répondre et ensuite on aura Eudebert et on aura Gardin-Tippott qui clôturera la définition de représentant.

[Intervenant 1] (2:30:02 - 2:30:22)

Sur les conditions de la désignation dont parle Olivier, j'imagine qu'il pense au choix entre élection et tirage hors. Si c'est élection, le choix du mode de scrutin. Est-ce qu'on garde cette saloperie de scrutin uninominal majoritaire à deux tours, qui est vraiment la pire des procédures de merde qu'on puisse avoir.

C'est vraiment une caricature.

[Intervenant 2] (2:30:25 - 2:30:29)

Olivier, laisse finir Étienne, s'il te plaît. Pour le premier coup, laisse le finir.

[Intervenant 1] (2:30:30 - 2:31:28)

Mais il y a d'autres modes de scrutin qui sont beaucoup plus respectueux de la volonté plus populaire de nos opinions, comme notamment les votes à points ou le jugement majoritaire, ou l'élection sans candidat. On en parlera une autre fois. Mais je ne sais pas.

Et s'il y a le tirage au sort, est-ce que c'est parmi les volontaires ou est-ce que c'est parmi tout le monde et on laisse les gens refuser ? Ou bien est-ce que c'est parmi tout le monde mais on ne laisse pas les gens refuser ? C'est-à-dire que si tu es désigné, c'est une corvée.

Une corvée, on ne peut pas la refuser, sinon personne ne la fera. Donc là, il faut qu'on décide comment on tire au sort. Tout ça fait l'objet de réflexions qui sont vachement intéressantes.

On n'a pas le temps de développer, mais je ne sais pas s'il faut mettre tout ça dans la définition du mot représentant. Je ne suis pas sûr. Peut-être qu'on peut l'évoquer rapidement.

Je vais réfléchir à ça, mais je ne sais pas s'il faut mettre ça dans la définition.

[Intervenant 2] (2:31:29 - 2:31:44)

Encore une fois, on en revient toujours à cette question comment faire au plus simple pour que ce soit le plus efficace. Merci Etienne. On va passer la parole à Eudebert.

Il n'est pas une biscotte. Et ensuite, on termine avec Garden Thiebaud. Bonsoir Eudebert.

[Intervenant 12] (2:31:45 - 2:33:49)

Oui, bonsoir tout le monde. Tout d'abord, merci à Stéphane pour m'avoir lancé à l'invitation. Je suis très honoré de pouvoir échanger avec monsieur Chouard, que j'ai suivi depuis le début des Gilets jaunes et qui m'a conforté un peu dans mon idée d'une nouvelle démocratie, une démocratie saine et surtout avec le sens commun.

Je vais faire une petite aparté pour débélocratiser effectivement une démocratie saine et positive. Effectivement, c'est déjà à la base de se respecter, de s'écouter les uns les autres et de pouvoir faire agora. Je ferme la parenthèse.

Moi, je vais donner mon point de vue et je vais poser une question à monsieur Chouard par rapport aux représentants. Je vais reprendre ce qui a été dit tout à l'heure par Smaïn. Je pense que c'est l'axe central qu'il faut mettre l'accent.

Je vais faire un peu de psychologie. On voit bien que dans toutes les sphères d'une société, le pouvoir pervertit la nature humaine. Et donc, pour moi, je pense que les représentants doivent avoir, et on doit mettre l'accent effectivement sur une probité qui soit irréprochable.

Pourquoi je dis ça ? Parce qu'effectivement, malheureusement, la nature est faible face à lorsqu'on lui donne trop de pouvoir. Lorsqu'on va avoir à rencontrer des problématiques et des décisions qui vont être à un niveau de la nation, ça peut être de gros problèmes si on laisse, si on n'a pas mis des garde-fous en amont pour pouvoir contrôler et mesurer les prises de décisions de ces personnes-là.

Et pour moi, c'est pour ça que je vais poser ma question à Etienne Chouard. J'ai toujours eu l'idée que, et je vois bien que de toute façon, l'intelligence de ce pays, elle est dans la société civile. Et donc, pour moi, quand je dis ça, c'est une intelligence collective.

Et donc, je pars du principe que pour des décisions, pour représenter le peuple, il faut que ça soit articulé autour d'un collectif. Donc, c'est ma question à M. Chouard.

[Intervenant 1] (2:33:52 - 2:33:59)

Alors, j'ai bien compris. Il faut articuler, c'est-à-dire que toutes les décisions devraient être prises jamais par une personne, mais toujours par des collectifs, c'est ça que tu veux dire ?

[Intervenant 12] (2:33:59 - 2:34:06)

Oui, en fin de compte, pour se prémunir et pour dissoudre le pouvoir qui pourrait infecter une personne. Oui, bien sûr.

[Intervenant 1] (2:34:06 - 2:34:59)

Mais bon, en fait, quand tu travailles sur le tirage au sort, tu t'aperçois que, en fait,

tous ceux qui ont appliqué le tirage au sort, partout, toujours, tout le temps, depuis 2500 ans, puisque ça a été énormément pratiqué à Athènes il y a 2500 ans, ont tiré jamais au sort une personne. C'était toujours des collègues, en fait. Et c'était des jurys, composés de jurés, qui décidaient et ont tiré jamais au sort une personne.

Donc, évidemment, d'accord, mais quand même, chaque personne qui fait partie de ce collectif est quand même un représentant, avec une parcelle de pouvoir et tu ne te débarrasses pas complètement du problème avec la collégialité, avec le fait de les mettre ensemble. Il y a quand même, tu dis la probité irréprochable, ce n'est pas du tout une qualité de collectif, ça. C'est une qualité individuelle qui se vérifie individuellement.

[Intervenant 12] (2:35:00 - 2:35:03)

Oui, c'est exact. La précision est exacte.

[Intervenant 1] (2:35:03 - 2:36:12)

Ceci dit, l'intelligence collective du pays, l'intelligence du pays est collective, elle réside dans les citoyens, je suis d'accord. Pour moi, l'élection, l'élection parmi des candidats qu'on peut aider, c'est-à-dire la procédure actuelle, c'est vraiment une merde, c'est vraiment la pire, la pire de toutes les procédures. Ça porte au pouvoir les pires, elle nous déresponsabilise, elle nous décourage, elle nous infantilise, elle nous humilie, elle crée un complexe d'infériorité, elle nous désespère à faire de la politique, elle fait de nous des enfants politiques, elle est dégradante du point de vue des gouvernés et du point de vue des électeurs.

Et du point de vue des élus, elle conduit les pires au pouvoir, elle incite aux mensonges, plus qu'elle favorise, elle incite à mentir, elle fabrique, elle donne le pouvoir au meilleur menteur, celui qui ne ment pas sera jamais élu, jamais de la vie. Elle favorise la constitution de castes politiciennes, c'est toujours les mêmes qui sont élus, alors qu'avec le tirage au sort, jamais, le tirage au sort, c'est jamais les mêmes qui sont, donc le tirage au sort est la procédure de la rotation des charges. Bon, en tout cas, etc., il ne faut pas que je me lance dans la...

[Intervenant 2] (2:36:12 - 2:36:41)

Merci, Etienne, et merci, Odebert, pour ta question. On va terminer avec un dernier intervenant pour le mot de représentant, avec Gardane Thippot, peut-être en anglais, et ensuite, on s'accordera une demi-heure, on va dire, pour terminer en questions libres, échanges un petit peu plus libres que sur celui du lexique. On va profiter de sa présence pour peut-être, pour ceux qui le souhaitent, poser des questions autres que sur celles qu'ils portent sur le lexique.

[Intervenant 3] (2:36:42 - 2:36:48)

Sauf, bien sûr, si Etienne est fatigué. Merci, Etienne.

[Intervenant 2] (2:36:49 - 2:36:57)

De toute façon, moi, j'avais déjà cadennassé son téléphone, il était obligé de rester une demi-heure de plus. Gardane Thippot, c'est à toi.

[Intervenant 10] (2:36:58 - 2:37:00)

Oui, bonjour, j'espère que vous m'entendez, puisque je suis avec mon téléphone.

[Intervenant 2] (2:37:01 - 2:37:01)

Très bien, tu peux y aller.

[Intervenant 10] (2:37:03 - 2:37:50)

Une petite question au sujet des chambres de contrôle, dont les Allemands sont tirés au sort. On sait qu'entre au-dessus de 8-10 personnes, les difficultés à débattre sereinement et efficacement diminuent exponentiellement. Quel nombre vous voyez dans ces chambres, quel nombre de participants vous voyez ?

Est-ce qu'il ne faudrait pas parmi ces membres tirés au sort un pacificateur ? Je gère plusieurs lignes de discussion et les débats tournent rapidement au Pugilat. C'est la première partie sur les chambres de contrôle.

Deuxièmement, comment peut-on s'assurer que la régularité de la qualité, entre guillemets, des chambres de contrôle soient à peu près homogènes, c'est-à-dire qu'il n'y ait pas des chambres de contrôle dont la qualité est très faible et qui rendraient des décisions faibles et des doutes prépertes ?

[Intervenant 1] (2:37:53 - 2:42:02)

Au-delà de 8, toutes les assemblées du monde font 20 ou 30 fois plus que 8. Et même les jurés d'assises font plus de 8. Il faut bien qu'on fasse avec.

Je ne suis pas sûr que les chambres de contrôle aient à délibérer en tiens. Pour moi, les chambres de contrôle, ça va être des chambres de 100 ou 200 personnes, comme étaient les chambres de contrôle à Athènes. À Athènes, ils tiraient au sort tous les jours des représentants.

Et quand un gars avait été... Les mandats étaient très courts. C'était un jour, une semaine, un mois.

Le plus long, c'était un an, mais c'était rare. Mais le gars qui avait eu un mandat pendant un an, il rendait des comptes devant une chambre tirée au sort de 200 personnes et il rendait des comptes pendant un an. Quand tu tires au sort 200 personnes, c'est vrai que si tu tires au sort une ou deux ou cinq personnes, tu as un risque de tomber sur un salaud ou un idiot.

Mais si tu en tires 200, tu ne vas pas avoir 200 cons ou 200 salauds. En tout cas, si tu as une vision aussi dégradée de la population, c'est que tu n'es pas démocrate. Moi, je dirais plutôt 200 personnes, mais ce ne sont pas 200 personnes qui vont délibérer.

Il me semble que les chambres vont raisonnablement désigner en leur sein... J'allais dire élire, mais je ne sais pas comment ça pourrait être tiré au sort à l'intérieur de la chambre tirée au sort. Mais ils vont désigner en leur sein des comités.

Je ne sais pas comment ils vont les appeler, mais des commissions d'instruction qui, elles, vont enquêter et qui, elles, pourront être petites, qui pourront être composées de 5 ou 10 personnes qui vont enquêter à charge et à décharge, et puis présenter à la chambre de contrôle tirée au sort de 200 personnes leurs conclusions. Il y a ceux qui seront d'avis qu'il y a une faute et qui vont dire pourquoi. Il y a ceux qui vont dire qu'à leur avis, il n'y a pas lieu de punir.

Ensuite, c'est la chambre de contrôle de 200 personnes qui va voter. Voter à 200, ça va, c'est délibéré qui est compliqué, c'est discuté qui est compliqué. Quand tu vas faire un référendum où nous sommes 40 millions à voter, ça ne pose pas de problème, puisqu'on ne délibère pas, on vote.

Tu comprends ? Sur le pacificateur, c'est un peu la même chose. Si on fait délibérer nos chambres de contrôle tiré au sort, il faudrait qu'il y ait des facilitants, des gens

qui nous aident à ne pas nous empailler, un peu comme le boulot que fait Cali en ce moment.

Comment garantir la régularité de la qualité ? Non, je ne crois pas qu'il n'y aura pas de garantie. Ce qu'il faut sûrement, c'est prévoir deux degrés de juridiction, prévoir des recours, parce qu'il n'y a pas de raison que les pouvoirs soient soumis à l'arbitraire plus que les citoyens.

Vous savez qu'en droit, c'est le double degré de juridiction qui réduit le risque d'arbitraire. Quand tu n'es pas content d'une décision prise en première instance, tu peux t'empêcher d'aller en appel pour demander à ce que l'affaire soit à nouveau jugée par d'autres. Je pense qu'il faudrait que ce soit la même chose avec les chambres de contrôle.

Après ça, ça devrait suffire. La qualité, comme c'est essentiellement des sujets politiques, il s'agit de juger les abus de pouvoir. Il y a sûrement des chambres qui sont de meilleure qualité pour évaluer un abus de pouvoir que d'autres.

Il y en a qui seront trop sévères, d'autres qui seront trop laxistes. Ce ne sera pas parfait, mais ce sera mieux qu'aujourd'hui où, pour l'instant, il n'y a pas de contrôle. Les juges se jugent eux-mêmes, donc ils ne sont jamais punis, jamais jugés.

Il y a les pires crapules qui règnent là-dedans. Pas tous, mais quand il y a les crapules, elles restent totalement impunies. La police, c'est pareil.

Donc ça ne pourra pas être pire que la situation actuelle.

[Intervenant 2] (2:42:04 - 2:42:38)

Merci Gardin, petit pote, pour ton intervention. On va en rester là pour ce premier space sur les définitions et le lexique constituant. On va s'accorder, comme je le disais, puisqu'on a kidnappé Étienne pour encore une petite demi-heure.

On va pouvoir, pour ceux qui le souhaitent, lui poser des questions sans forcément de lien avec le lexique constituant. Stéphane en avait une, si ce n'est pas le cas, moi j'en ai une, mais Stéphane, il me semble que tu avais une question. On a perdu Stéphane.

On reste avec Étienne, du coup, c'est moi qui vais... Non, c'est bon, je me suis laissé.

[Intervenant 3] (2:42:39 - 2:44:00)

Ah, ça y est. Désolé, je m'étais pas endormi. Excuse-moi.

Oui, j'avais une question qui n'était pas forcément avec le rapport d'aujourd'hui et de notre sujet. La semaine prochaine, on reçoit Alexis Poulin, comme tu dois savoir, Étienne, qui a fait déclaration pour une candidature présidentielle prochaine, au cadre de représentativité des démocraties directes, diverses et variées, de redonner la parole aux citoyens, etc. J'aurais aimé avoir...

Je suppose que tu dois connaître Alexis Poulin. Oui, bien sûr, bien sûr. Personnellement, peut-être même d'ailleurs.

Personnellement, non. D'accord. On ne s'est jamais rencontrés.

D'accord. Je voulais juste te poser une question d'ordre général par rapport à ça. Est-ce que tu penses que...

Quelle est la compatibilité entre la représentativité et la rencontre dans les présidentielles d'un homme et du peuple avec les idées de démocratie directe, et n'y a-t-on pas là... Entre l'élection et la démocratie, quoi. Oui, mais le fait de représentativité, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, on a quelqu'un que l'on va recevoir, qu'on respecte beaucoup et pour lequel il n'y a aucune hominidité et on lui accorde a priori un crédit confiance important.

[Intervenant 1] (2:44:01 - 2:50:58)

Oui, c'est un type... Oui, bien sûr, c'est un type bien et je comprends la question. Et en fait, dans un régime politique, si c'est un régime démocratique stricto sensu, normalement, il n'y a pas de place pour les meilleurs.

Les meilleurs vont être perdus parmi les autres et on considère... On ne cherche pas à mettre en avant les meilleurs, on veut donner le pouvoir à tout le monde successivement, les uns après les autres, au sort, et on a tellement peur d'avoir des maîtres qu'on s'organise pour que jamais ils n'adviennent, jamais ils prennent le dessus. Mais c'est pas sûr, il n'est pas certain que...

qu'on décide ensemble en devenant constituant. Ce qui n'a pratiquement jamais eu lieu sur Terre, le processus constituant n'est jamais populaire. Pour l'instant, on a toujours été infantilisé, on ne sait pas encore ce que ça va donner.

Je ne suis pas sûr que ce qu'on va préférer sera une vraie, vraie démocratie. En tout cas, en première étape à l'évolution, je ne suis pas sûr qu'on soit même prêt, après avoir vécu toute notre vie en gouvernement représentatif, c'est-à-dire infantilisé, éloigné de la politique, conduit à culpabiliser sans arrêt, à avoir peur de nous-mêmes, à avoir des complexes d'infériorité qui sont entretenus de l'école jusqu'à l'entreprise, jusqu'à la mort. Je ne suis pas sûr qu'on soit prêt, qu'on ait la force morale et le courage et le don de soi pour s'occuper de la politique tout le temps, comme il le faudrait dans une vraie démocratie.

Et d'autre part, il existe des... On y a beaucoup pensé, on a réfléchi à des organisations semi-démocratiques et semi-aristocratiques qui sont extrêmement séduisantes dans le monde moderne. Si nous écrivons nous-mêmes les règles de l'aristocratie que nous voudrions, c'est-à-dire si nous écrivons nous-mêmes les procédures, les modalités par lesquelles nous allons désigner librement les meilleurs, ceux que nous considérons, chacun d'entre nous, nous considérons les meilleurs.

Je vais vous décrire le truc, vous allez voir, pour que vous imaginiez ce que je veux dire. C'est une alternative à la démocratie, ce que je vais décrire, mais le processus constituant serait démocratique, c'est-à-dire que démocratiquement, nous déciderions de ne pas mettre en place une vraie démocratie parce que c'est dangereux, parce qu'on n'est pas sûr que ça va marcher, parce que ce ne sera peut-être pas assez confortable pour nous, et puis pas sûr parce qu'on ne se sent pas à la hauteur. Mais imaginez ce processus que je vais vous décrire. Nous écrivons une constitution dans laquelle les représentants sont désignés par une élection sans candidat.

D'abord. C'est-à-dire que nous invitons chacun des 40 millions de citoyens à désigner librement, sur une feuille blanche, le nom et le numéro de sécurité sociale, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté avec les homonymes, désigner là les 3, 4, 5 personnes qu'ils considèrent comme valeureux. Ces personnes-là, je vous donne leurs noms, je veux bien être représenté par eux, je les connais, je sais que c'est des

gens bien.

Alors, s'ils donnent mes critères à moi, chacun aura les siens. Mais moi, mes critères, ça va être, je voudrais quelqu'un qui soit calme, qui lise, qui soit cultivé, qui sache écouter les autres, qui ne se mette pas trop en colère, que j'ai déjà vu régler des conflits, que j'ai déjà vu penser aux biens communs, et il essaie de prendre en compte tous les points de vue, bref. Chacun va avoir nos critères pour dire j'aimerais bien être représenté par lui, lui ou elle.

Lui, c'est un personnage conceptuel. Et imaginez que nous laissons les citoyens décider librement des gens qui ne sont pas candidats et qui vont probablement, au premier abord, ils vont refuser, parce qu'ils ne sont pas candidats, ils ne veulent pas du pouvoir. Mais nous décidons que nos institutions nous permettent de désigner librement 3, 4, 5, puis 10, si vous en connaissez 10, personnes formidables.

On va ainsi composer un vivier, un réservoir de je ne sais pas combien ça va donner, on ne l'a jamais fait, ça va faire un réservoir de 2, 3, 4 millions de personnes qui sont jugées valeureuses par leurs proches des gens qui les connaissent, qui ont vécu avec eux et qui les connaissent. Et que parmi dans ce vivier, vous tirez au sort, on tire au sort les gens qu'on veut comme représentants pour telle et telle fonction, les juges, les policiers, les profs, etc. Peut-être pas les profs, mais vous décidez.

législateurs, les écrivains de loi, etc. Les juges. Vous allez avoir des gens qui vont être extrêmement différents de ce que vous connaissez aujourd'hui.

Au lieu d'avoir des gens qui courent après le pouvoir, qui sont en fait très souvent, peut-être pas toujours, mais qui sont très souvent des arrivistes, des gens qui veulent le pouvoir plus que le bien commun. Au lieu de ça, vous allez avoir des gens bien qui plutôt refusent... Je vous signale qu'à Cuba, ce pays dont on nous dit que les bourgeois disent que c'est une dictature, que c'est un parti unique.

Je vous signale que dans les élections à Cuba, ce n'est pas le parti qui est candidat. Pas du tout, pas du tout, pas du tout. Ce sont les citoyens qui désignent le candidat en disant aux boulangers, ce coup-ci, c'est toi qui vas nous défendre.

Oh non, vous faites chier les mecs. Non, si, si, c'est toi qui vas nous défendre. Et en fait, c'est eux qui décident.

Et les gens, c'est pas qu'ils peuvent pas refuser, mais c'est que, comme c'est comme ça que ça marche, ils font chier tout le monde s'ils refusent. Et en fait, comme c'est des gens bien, ils refusent pas. Et comme c'est des mandats courts, et qu'on va les aider, et qu'on les aime pour ça, il y a une reconnaissance qui va avec.

En fait, les gens le font. Donc, si tu veux, il y aurait des façons d'élire nos représentants qui seraient, si nous les écrivions nous-mêmes, qui seraient, j'allais dire, qui sont attrayantes, qui sont attirantes, qui sont appétissantes, agréables à imaginer, malgré toute l'horreur que j'ai pour l'élection actuelle, instituée par les élus. Donc la compatibilité, tu vois, suivant l'élection, elle existe ou pas.

L'élection actuelle, elle est violemment contraire à toute forme de démocratie. L'élection actuelle, parmi les candidats qu'on peut t'aider, donc qui donnent le pouvoir aux riches. Elle, elle est plutocratique, elle est antidémocratique.

Mais j'imagine une combinaison d'élections qui va choisir les meilleurs, et de tirage

au sort pour que ça tourne et que ce soit pas toujours les mêmes au milieu des élus sans candidats. Bah, la compatibilité, elle est possible.

[Intervenant 2] (2:51:00 - 2:51:04)

Merci pour ta réponse, Étienne. C'est bon, Stéphane ?

[Intervenant 3] (2:51:04 - 2:51:19)

Oui, oui, tout à fait. De toute façon, il prêche un coin à Cupid. Ça rejoint un petit peu, mais c'est pas le propos, le modèle que je défends, d'avoir des panels au sein des tirages au sort en fonction des secteurs de décision à prendre.

C'est pas le propos, ici. C'est l'objet d'une autre espèce.

[Intervenant 2] (2:51:20 - 2:51:27)

On laisse la parole aux autres, c'est pas le propos. On va écouter, du coup, Cyril, et puis, après, on aura Carl qui vient monter. Vas-y, Cyril.

[Intervenant 6] (2:51:28 - 2:51:30)

Oui, donc, démocratie directe, maintenant que tu sais mon prénom.

[Intervenant 2] (2:51:32 - 2:51:33)

C'est plus simple.

[Intervenant 6] (2:51:33 - 2:54:47)

Comme on n'arrête pas de dire démocratie directe, on va le dire au moins 30 fois dans la soirée. Je vous simplifie la tâche. Tout à fait.

Si on faut dire au pluriel à chaque fois, c'est un peu pénible. Donc, oui, par rapport à ce qu'a dit Étienne et au fait d'être prêt à une démocratie, on va dire directe, comme nous, ici, on la souhaite, je suis tout à fait d'accord avec lui que ça ne peut pas se faire du jour au lendemain. Et tout à l'heure, on parlait, il y a une espèce dédiée à ça sur la stratégie, mais sur la stratégie dont j'ai parlé tout à l'heure, mais qui n'était qu'un final, d'un long préalable avant de proposer une constitution ou une stratégie de révolution non violente.

C'est d'instituer une culture de la démocratie, de la citoyenneté. Et pour ça, moi, j'ai repris une idée de Christian Lauru, que j'ai énormément élargie, qui proposait lui de créer des assemblées citoyennes locales, des groupes locaux. Et moi, j'y verrais une sorte de couteau suisse dans ces assemblées citoyennes locales, avec un kit qui serait à réfléchir tous ensemble, où dedans, déjà, le premier des couteaux essentiels, c'est une agora de paroles libres, pour que les gens se parlent entre eux, entre voisins.

Pour moi, c'est le début de la démocratie, déjà, de se parler, de dialoguer. Deuxièmement, il y aurait aussi le protocole qu'on a épinglé là, qui peut être retravaillé, mais une proposition de protocole d'atelier constituant, où les gens pourraient faire des ateliers constituants, dans des ACL, pour travailler sur les articles de constitution, les constitutions qu'ils veulent. Et au-delà de ça, qu'elle soit un pouvoir indirect, face aux pouvoirs locaux jusqu'à l'international.

C'est-à-dire que dans les assemblées citoyennes locales, il y aurait un kit aussi, avec un animateur, pour pouvoir engager, parmi ceux qui viendraient, ce serait ouvert à tout le monde, bien sûr, à tous les citoyens, des initiatives pour délibérer sur les décisions des représentants, aussi bien locaux que nationaux, que départementaux, régionaux, internationaux, que ce soit sur les lois ou les projets

locaux.

Un projet de salle des fêtes, tiens, moi je fais une initiative, il y a le maire qui veut faire une salle des fêtes, mais est-ce qu'on ne pourrait pas en discuter ? Et au bout de cette initiative, il y a un débat contradictoire, une décision qui est rendue par l'Assemblée citoyenne locale, qui est une association, en fait, et plus elle sera fréquentée, plus elle aura de pouvoir d'influer sur la décision locale, et elle pourra aussi créer, dans le même sens, des initiatives pour proposer des lois et des projets, au niveau que ce soit local que national. Donc, sur...

Quelqu'un pourra dire, tiens, j'ai une idée de projet pour ma commune, est-ce qu'on pourrait pas faire un parc à skate, dans des trucs concrets, la mairie ne l'a jamais proposé, et puis on délibère, on voit combien ça coûte, combien ça coûterait dans les impôts, est-ce que ça passe, on se renseigne auprès de la mairie, et puis on le propose à la mairie, si c'est une commune de 500 habitants qui a 200, 300 personnes qui la fréquentent, c'est beaucoup plus puissant, et beaucoup plus écouté par le maire et par les conseillers municipaux. Donc, voilà, ce que je voulais dire, c'était ça, effectivement, il y aurait des référendums d'initiatives, comme tu as dit, qui seraient dans le kit, évidemment, de ces assemblées citoyennes locales. Je voulais savoir ce que tu en pensais de cette idée de d'abord influencer cette culture de la démocratie localement avec des solutions techniques, du concret.

[Intervenant 1] (2:54:48 - 2:56:44)

C'est une très bonne idée, il faudrait que ça se multiplie partout dans le pays, les initiatives locales, parce que la démocratie s'instituera, à mon avis, d'abord, et sinon, ça ne sera pas. D'abord, au niveau local, il faudra émanciper nos communes, il faudra s'émanciper commune par commune, un peu comme les Gilets jaunes ont créé la République du rond-point de l'étoile. L'étoile, c'est le nom d'un bled vers chez moi à Marseille.

De la même façon, chaque commune devra se réunir et s'émanciper en écrivant sa constitution démocratique de la commune libre ou la commune libre de Belcodène. Les communes, ensuite, se réuniront, travailleront ensemble à travers une confédération. Mais le premier mouvement, c'est un mouvement local, bien sûr.

Tout ce qui va dans ce sens, les riches sauvages ou les assemblées citoyennes locales. Mais bon, c'est compliqué d'attraper des mouches avec du vinaigre. Le problème, c'est que dans ces assemblées, si on n'y décide pas vraiment, les gens ne voient pas pourquoi se donner du mal si ça ne sert à rien.

Si ça ne sert à rien concrètement, si ça ne change pas la vie. Et donc, on a un problème pour mobiliser les gens. Les gens, en plus, ont subi la concurrence des industries de programmes et de la télé Fais-moi peur ou la télé qui nous détrougent littéralement.

Puis les jeux, les jeux vidéo qui nous décervèlent nos enfants. Tout ça, c'est de la concurrence déloyale contre laquelle les militants ont du mal à mobiliser. Et donc, je trouve l'idée d'instituer une culture de la démocratie par des initiatives locales, elle est pas seulement bonne, elle est vitale, elle est indispensable.

[Intervenant 2] (2:56:45 - 2:56:53)

Merci pour cet échange. On va avoir donc Karl puis Konrad qui n'ont pas encore pris la parole ce soir. Bonsoir Karl.

[Intervenant 15] (2:56:54 - 2:57:25)

Bonsoir à tous. J'ai écouté Étienne, ce n'était pas directement lié à ma question, mais son idée de mettre des personnes choisies selon nos critères. Moi, en t'entendant, je me suis dit il peut y avoir un effet pervers d'un retour de l'élection, mais détourné.

C'est-à-dire qu'on peut mettre des affiches, les gens vont pouvoir faire des campagnes pour des candidats, pour essayer d'influencer les gens pour qu'ils mettent les bonnes personnes dans leur liste.

[Intervenant 1] (2:57:25 - 2:59:27)

Il y a une façon d'éviter, parce qu'il n'y a pas que les campagnes électorales, il va aussi y avoir sûrement un effet, un biais avec la télé et les médias. Les gens qui sont présents dans les médias vont probablement être plus souvent élus que les autres. Et dans les compétitions de bains martiaux, il pratique une technique qui est marrante, que j'ai utilisée quelques fois en classe.

Quand quelqu'un fait une vingtaine de rounds, d'épreuves aux judos, par exemple, il a un certain nombre de points pour chaque épreuve et on estime que les pires épreuves qu'il a passées, c'est des accidents. Et donc on ne lui compte pas les deux ou trois pires épreuves. Mais on considère aussi que les deux ou trois meilleures épreuves, c'est aussi des accidents.

Mais on ne lui compte pas. Et j'ai fait ça avec mes élèves. J'ai 10 notes, je leur dis, écoutez, sur les 10 notes, vos deux pires notes, je ne les compte pas, parce que c'est des accidents.

Ouais ! Vos deux meilleures notes, je ne les compte pas non plus, parce que c'est aussi des accidents. Oh !

Et en fait, c'est pas mal. C'est-à-dire que tu gardes les notes, le gros des notes, mais en extrayant les extrêmes que tu considères comme des accidents. Et on pourrait faire ça avec les gens qui sont élus sans être candidats.

C'est-à-dire que ceux qui ont été énormément élus l'ont probablement été par un effet médiatique qui va à l'encontre de ce qu'on voulait justement. On voulait vraiment des gens qui ne soient pas candidats. Et la campagne électorale dont tu parles, elle va produire un grand nombre de votes pour une personne ou une autre.

Et à ce moment-là, on pourrait décider d'écréter en disant qu'on prendrait les 5% qui ont eu le plus de voix, on les retire. Et les 5% qui ont eu le moins de voix, on les retire aussi.

[Intervenant 15] (2:59:29 - 3:00:25)

C'est pas mal. C'est une possibilité. J'avais une question, c'était sur le citoyen constituant.

Parce que la constitution en elle-même, c'est intéressant de construire une constitution qui tienne la route. Mais en fait, c'est un processus dynamique et c'est assez compliqué. C'est un état d'esprit qu'il faut mettre dans la tête des gens.

Ils ont un pouvoir constituant. Et je me demandais comment on pourrait instituer ça dans la tête des gens et surtout le faire perdurer au cours du temps. Parce

qu'une fois qu'on aura une constitution qui va tenir la route, qui va nous satisfaire, on va se reposer sur nos lauriers.

Est-ce qu'après, il ne pourrait pas y avoir pareil des dérapages ? On ne sait pas comment dans l'avenir. Tout ce que je fais depuis 20 ans, ça répond à cette question.

[Intervenant 1] (3:00:26 - 3:04:59)

Pour moi, c'est quelque chose de très important que tu décris là. Pour moi, ce qui va nous émanciper, ce n'est pas du tout que la France, c'est toute l'humanité. Ce qui va émanciper les espèces humaines, des abus de pouvoir et donc de toutes les injustices, c'est à mon avis de la guerre et du racisme.

Le racisme, il vient de la difficulté à vivre quand on cherche des boucs émissaires parce que tout va mal et qu'on est jaloux de ceux pour qui ça va mieux. A mon avis, on va s'émanciper non pas par une constitution. Ce n'est pas la constitution qui va tout changer.

C'est les électeurs qui se trompent en citoyen et donc en constituant. Pour moi, un citoyen, c'est constituant. Ça fait partie de la définition du citoyen.

Quand on parlera la prochaine fois du mot citoyen, vous verrez, un citoyen, c'est d'abord constituant. S'il n'est pas constituant, on peut discuter si vous voulez, mais pour moi, ce n'est pas un citoyen. Il faut qu'il soit capable de réfléchir.

Ce que je fais, que j'appelle les ateliers constituants. Ça doit être un mot qui n'est pas assez sexy parce que ça ne se multiplie pas assez. Il faudrait que je trouve un mot plus sexy, plus attrayant, plus séduisant.

Je ne sais pas si je parle de jeu constituant ou d'apéro constituant ou de bamboula constituante. Il faudrait peut-être trouver un hybride entre atelier constituant et bamboula constituante à moyen terme. Mais l'idée, ce que je souhaite, ce que je trouve nécessaire, ce qui devrait avoir lieu mais qui n'a pas lieu, je n'arrive pas à vous mettre au boulot.

Même ceux qui m'écoutent attentivement, qui trouvent ce qui est bien. Et puis ils ne font rien. Il y en a qui font.

Quelqu'un comme Benoît, c'est de la joie pour moi. Mais il n'y en a pas beaucoup, il n'y en a pas assez. Il faudrait que ce soit tout le monde.

En fait, nous devrions nous entraîner tout le temps et quand on va écrire notre constitution d'origine situénienne, il va falloir qu'on prévoie un article, qui va être important celui-là, qui va définir l'école républicaine en laissant toute la liberté qui nous manque pour que les enfants soient plus embrigadés dans une armée, dans un système militaire terrible d'endoctrinement qu'est l'école actuelle.

Mais en même temps, il faudrait qu'il y ait une espèce de minimum vital auquel on tient absolument, qui serait, moi je dirais, il faudrait que les enfants depuis le plus jeune âge, jusqu'à la mort en fait, les jeunes adultes et puis les adultes, nous devrions avoir des outils qui nous incitent à devenir constituants. Il faudrait qu'on s'entraîne tout le temps pendant qu'on est enfant et ensuite qu'on continue pendant qu'on est adulte. Et il n'y a pas que l'aspect constituant, on devrait aussi apprendre dès le plus jeune âge et entretenir jusqu'à notre mort la communication non violente.

Donc les règles de communication entre nous non violentes, ça pacifierait nos sociétés à un point qu'on n'imagine pas. donc tu me dis, comment est-ce qu'on fait pour le mettre dans la tête des gens ? En développant les ateliers constituants, en les rendant contagieux, en allant, si vous aimez l'idée, si vous avez aimé faire un atelier constituant, il ne faut pas vous contenter de ça.

Il n'y a pas que vous, il faut que vous vous multipliez, donc il faut que vous alliez voir vos voisins. Alors il y en a qui seront plus faciles que d'autres. Ceux qui sont vissés devant les matchs de foot, ça va être compliqué, mais ce n'est pas sûr.

Vous allez, parce que vous les connaissez, vous allez trouver les mots qu'il faut pour aller leur parler, les ramener à vous pour qu'ils deviennent des adultes politiques. Et puis, pour que ça perdure, cet état d'esprit, à mon avis, la constitution d'origine citoyenne, il faut qu'elle réfléchisse à des institutions soit qui nous obligent, soit plutôt qui nous incitent par des jeux. Ça pourrait être, tu vois, on remplacerait l'auto par des jeux constituants où il y aurait des belles récompenses pour soit les gens les plus habiles qui ont créé les meilleurs articles, il y aurait des jurés pour juger les articles, et puis, il y aurait soit les plus assidus, ceux qui sont tout le temps là, il y aurait plein de récompenses.

Là, je pense aux récompenses au loto, c'est les récompenses en argent, mais ça pourrait être des récompenses en honneur. Mais ce serait bien qu'il y ait des institutions qui nous poussent à constamment réfléchir. Mais bon, il y a peut-être d'autres choses à répondre à ta question.

[Intervenant 2] (3:05:00 - 3:05:31)

Alors là, Stéphane le sait, moi, je ne peux être que d'accord avec toi sur le côté ludique nécessaire à apporter aux principes constituants. Et d'ailleurs, pour être très honnête, je reviendrai vers toi par rapport à mon projet personnel qui est justement basé sur ce prisme-là. Mais l'important, c'est surtout de donner la parole, là, et on va voir Conrad, qui va être le dernier intervenant après.

Bonsoir, avec qui j'ai parfois des échanges très poussés, très intéressants, donc je ne doute pas de la pertinence de son interrogation. Bonsoir, Conrad.

[Intervenant 7] (3:05:32 - 3:09:15)

Bonsoir, David Lucracy, bonsoir, Étienne, bonsoir, Stéphane, et bonsoir tout le monde. J'ai écouté parce que c'était passionnant. Donc j'ai beaucoup apprécié et je voulais vous remercier.

La question est la suivante. Alors là, je suis désolé, j'ai du mal, si on est en dehors des heures de travail, j'ai du mal à retirer ma casquette professionnelle. Donc je suis transition manager et je me pose la question.

Donc on a un objectif, on a une définition qui est d'amener de la démocratie, amener même la démocratie, pas de la démocratie, il faut amener la démocratie, il faut avoir un objectif qui est entier, au sein de notre société, et de redonner le pouvoir au peuple, ou donner le pouvoir au peuple, parce qu'il ne l'a jamais eu. Ça marche. Je suis entièrement d'accord avec vous.

Seulement, sur l'objectif, on doit mettre aussi un calendrier pour transformer cet objectif qui est un désir, qui est un rêve, en projet. Or, la vie à côté continue à durer. Alors, je me posais la question, déjà, est-ce que vous avez une estimation de temps que prendraient ces premiers ateliers pour pouvoir apporter déjà les bases et

obtenir quelque chose qui serait suffisamment fort pour fédérer le reste de la population, parce que grosso modo, il ne faut pas qu'on ait tous les voyants ouverts pour pouvoir partir sur le projet, il faut qu'on ait ce qu'on appelle, c'est mon point de vue, dans le business, donc un quick win, qui permette de démontrer que oui, on peut gagner quelque chose et qu'on peut atteindre rapidement, de manière à attirer les gens et à les fédérer derrière nous. C'est par le nombre de personnes qui diront que oui, là, finalement, il y a quelque chose qui est intéressant, qui peut leur apporter, qui peut enlever le voile sur la définition de la liberté, parce que nous ne sommes pas en liberté, dans un espace qui est libre. On nous fait croire qu'on est libre, mais nous ne le sommes absolument pas, puisque nous ne décidons pas de notre sort, nous n'avons pas les moyens d'agir sur notre sort.

Mais ça, c'est important. Alors, ici, on en est conscient, parce que justement, on est réunis autour de vous pour en discuter. Mais la majorité des gens ne le sont pas forcément.

Les médias ont confisqué ce débat, ont confisqué cette définition. Et pour revenir à ma question, c'est la feuille de route, et pas en termes de personnes et d'organisations, mais en termes de temps, et surtout, étant donné qu'on sera dans une période de transition, ça veut dire qu'on sera dans quelque chose qui sera bâtard. Vous avez utilisé Bamboula, donc moi, j'ai utilisé bâtard.

On sera dans une situation qui sera bâtarde, dans le sens où on sera en train de travailler sur un avenir de liberté, un avenir de démocratie, et en même temps, on serait contraints par les liens, les chaînes que l'on a du système actuel, qui fait que, eh bien, ça sera très compliqué. On le voit, par exemple, ne serait-ce que, par exemple, pour gérer un budget au niveau, là, si je fais de la politique réalité, ce qui est en train de se passer, ne serait-ce que, par exemple, pour le budget de l'État, tant que le système n'est pas démocratique, n'est pas en place, ou justement, on a différentes assemblées de personnes qui sont tirées au sort, qui vont discuter pour l'intérêt global et général, plutôt que pour leur intérêt de parti, donc leur dogme politique, ou leur intérêt personnel pour les plus malhonnêtes, eh bien, malheureusement, on sera dans un système qui sera cheval.

Et là où j'ai peur, c'est que la réalité des affaires courantes puisse être suffisamment perverse pour pouvoir mettre du sable dans la machine. Donc c'est pour ça que, comme j'ai beaucoup moins travaillé sur le sujet que vous, je pense que vous avez peut-être, du moins j'espère que vous avez une notion de la feuille de route, au moins du calendrier du temps ou de l'échelle de temps qui sera nécessaire pour mettre ce genre d'atelier en place, de manière à pouvoir construire, finalement, une véritable feuille de route, et savoir où est-ce que l'on va, quelles sont les étapes à mettre, quelles seront les premiers quick wins qu'il faudra mettre en place, de manière à pouvoir arriver à gagner notre liberté.

[Intervenant 1] (3:09:17 - 3:11:28)

Alors, j'ai pas de feuille de route, ça peut pas être aussi précis puisque ça dépend pas de moi, ça dépend de vous qui êtes des millions, et je vois bien, je suis bien obligé de constater que, comme je vous disais tout à l'heure, je n'arrive pas à vous mettre au travail, je n'arrive pas à trouver les mots. Pourtant c'est pas un gros travail que je vous demande, je pense pas que ce soit un énorme travail, je vois le temps qu'on passe devant la télé, on va faire des conneries, on pourrait bien passer quelques heures par semaine à réfléchir à la Constitution, plutôt qu'à faire autre chose de moins important et moins crucial. Je pense que si chacune des personnes qui suit, là, aujourd'hui, si on est 100, demain, au lieu de faire

uniquement ce qu'elle a prévu de faire, rajoute une conversation constituante avec un voisin, et que ça débouche sur le fait que le voisin trouve ça putain, c'est intéressant, c'est bien ce truc, et il a compris non seulement qu'il faut qu'il s'y mette, mais qu'il faut qu'il fasse la même chose, d'aller voir son propre voisin pour continuer à être, parce que c'est ça l'idée, c'est qu'il faut qu'on soit nombreux.

La police nous tirera dessus tant qu'on sera pas nombreux. Hier, j'étais en live avec une personne, plusieurs personnes, il y en avait une qui me disait je suis gilet jaune, je vais sur les ronds-points, j'ai du mal à fédérer avec les agriculteurs, ils sont très hostiles, et en fait, paradoxalement, c'est les policiers avec qui j'ai beaucoup plus de soutien, et les policiers me disaient hier encore, me disait-il hier, les policiers me disaient hier c'est affreux que ces gens qui passent dans la rue continuent à passer au lieu de vous rejoindre. Si vous rejoignez, on serait avec vous.

Si vous étiez plus nombreux, on serait avec vous. Et c'est fou ça, parce que c'est exactement l'idée de la transition que je me fais. Je pense que les tyrans, en l'occurrence c'est Macron, mais si c'était pas Macron ce serait un autre, les tyrans ne tiennent que par la police.

[Intervenant 7] (3:11:29 - 3:11:32)
Et les médias, n'oubliez pas les médias.

[Intervenant 1] (3:11:32 - 3:11:46)
La police. S'il n'y avait pas la police, un petit groupe de personnes les foutrait d'un coup de poing dans le cul. Effectivement, les médias conditionnent l'état d'esprit de la police.

Les policiers regardent les médias...

[Intervenant 7] (3:11:46 - 3:11:59)
Oui, oui, je suis d'accord, je sais bien... La manière dont sont présentées les informations sont là pour influencer les gens et faire que les gens ne s'intéressent pas au fond du sujet, ils ne restent que sur la forme.

[Intervenant 1] (3:11:59 - 3:13:09)
Absolument, je suis d'accord avec ça. Mais pour l'instant, je ne vois pas comment changer les médias sans devenir constituants, donc la réappropriation des médias, je pense que ça aura lieu pendant l'insurrection. Par contre, le fait que l'insurrection fonctionne ou pas, ça dépend du soutien ou de l'opposition des policiers.

Or, les révolutions qui marchent, marchent parce que l'armée et la police passent du côté du peuple. C'est toujours comme ça que ça marche. Sinon, on se fait écraser, on se fait tirer dessus, et on rentre chez nous apeurés, quoi.

Massacrés, apeurés. En fait, la police, il faut vraiment se mettre à leur place, c'est des humains, comme vous et moi, qui ont la certitude, la conviction de remplir une mission, de bien commun, et en fait, quand on est un million dans la rue, il faut savoir qu'il y en a 39 millions qui restent chez eux et qui ne sont pas dans la rue, et c'est eux que les policiers défendent. Et c'est légitime.

Quand on est un million, on n'est pas légitime pour tout chambarder, alors qu'il y en a 39 millions qui ne veulent pas tout chambarder. Non, non, on ne peut pas faire. Donc, en fait, la priorité des priorités...

[Intervenant 7] (3:13:09 - 3:13:10)

Qui ne veulent pas ou qui n'osent pas ?

[Intervenant 1] (3:13:10 - 3:15:19)

C'est pareil. C'est pareil. C'est pareil pour les policiers, c'est pareil.

S'ils ne sont pas dans la rue, ils ne sont pas dans la rue, donc ils ne sont pas en train de protester. Donc, en fait, pour que la police passe du côté des gens qui sont dans la rue, il faudra arriver à un niveau de manifestation, comme au Caire, vous vous souvenez, il y a quelques années. Quand il y a eu le changement de régime, ce n'était pas la grande avenue, l'équivalent des Champs-Élysées, du Caire, qui était une noire de monde, c'était toute la ville.

Ils étaient tous dehors. Et là, la police, elle ne nous tire pas dessus. Elle défie avec nous.

Et le tyran saute tout de suite. Donc la transition, elle se fera pacifiquement si on est nombreux à être devenus constituants. Le problème, c'est que je n'en vois pas le début.

Moi, j'en suis réduit à me dire que mon idée, que j'aime tant, que je défends tant, je vois que les gens ne sont pas à la hauteur. Vous n'êtes pas à la hauteur. Nous ne sommes pas, je me prends dans l'espèce.

On n'est pas capable de réfléchir concrètement, massivement aux termes, aux conditions de notre représentation. Tout le monde s'en branle. On s'en fout complètement.

Ça va continuer. Les guerres sont de plus en plus sauvages, géantes, massacruses. Et la prochaine, ça va être tout ce coin.

Et tout ça parce qu'on a eu la flemme, qu'on a eu un complexe d'infériorité, où on n'avait pas le temps, un curieux sens des priorités, une espèce de défaitisme en se disant que les pouvoirs ne vont jamais se laisser faire. On ne va pas leur demander leur avis. Qu'est-ce que c'est que ces arguments ?

Evidemment que les pouvoirs ne vont pas se laisser faire, mais s'ils n'ont plus la police avec eux, ils deviennent extrêmement faibles. Ils ne sont forts que parce qu'ils ont la police avec eux. Et donc, il me semble que nous devrions arriver, nous devrions essayer de devenir plus nombreux en multipliant les conversations constituantes.

Ne parlons plus d'ateliers, je vois bien que ça ne marche pas, mais des conversations constituantes, le crayon à la main, vous n'en faites pas, sinon il ne se passera rien.

[Intervenant 7] (3:15:20 - 3:17:27)

Je parle pour moi, mais je pense que mon cas n'est pas du tout isolé. Je vous promets que parler notamment, introduire le caractère aléatoire du tirage au sort dans des constitutions, justement, il faut rapprocher ce que j'ai fait à mon entourage, je rapproche ce que nous vivons à l'heure actuelle. Par exemple, là, on va avoir en 2025 la nomination au Conseil constitutionnel de trois juges, un par le président, un par l'Assemblée et un par le Sénat.

Et c'est un très bon support pour justement discuter de ce que c'est que,

finalement, qu'est-ce que devrait être une Assemblée constitutionnelle auprès de soi et pourquoi, dans ces cas-là, ne pas tirer des personnes au sort, par exemple. Et puis, quitte à garder un principe où les gens seraient là neuf ans, trois ans pour être formés par ceux qui vont sortir, trois ans où ils exercent le pouvoir et trois ans où ils forment ceux qui viennent de rentrer. En disant, mais en tirant les gens au sort, parce qu'après tout, nous ne sommes pas plus bêtes dans le peuple que ces gens-là qui sont nommés par des personnes qui sont potentiellement corrompues.

Et croyez-moi que en s'appuyant sur des exemples concrets, en leur expliquant que c'est normal qu'un président qui va sortir va nommer quelqu'un qui sera remplacé dans neuf ans, qui n'a aucun contrôle, qui n'a aucune justification à donner, s'il le nomme, c'est le pouvoir du roi de nommer une personne qui va être nommée au conseil constitutionnel qui ne peut même pas justifier d'une connaissance extraordinaire qui permettrait de dire que cette personne mérite et est au-dessus de tout soupçon. C'est une nomination. Et donc en s'appuyant sur ce genre d'exemple, dans mon entourage, ça marche.

Ça marche. Et voilà. Si on fait pareil pour le conseil d'État, si on fait pareil pour un certain nombre de sujets, justement en s'observant des exemples qui ne marchent pas dans notre société, en disant, écoutez, vous pensez qu'on est en démocratie, mais non, on n'est pas en démocratie.

Où est-ce que vous intervenez sur le choix des personnes ? Et là, c'est quelque chose qui fonctionne très bien. Et ce sont des discussions qui, je pense, on est plusieurs à faire autour de nous, à en discuter dans nos entourages, et ce sont des choses qui fonctionnent.

Mais ça prend du temps, par contre, parce que la première fois, on ne nous écoute pas forcément. Il faut y aller progressivement. Il ne faut pas violer les gens.

Sinon, ça ne passe pas.

[Intervenant 2] (3:17:27 - 3:17:34)

Je trouve souvent que nous avons une perception du temps qui est à échelle humaine et que l'histoire ne s'écrit pas dans un temps humain.

[Intervenant 7] (3:17:34 - 3:17:36)

Mais la Révolution, si !

[Intervenant 2] (3:17:36 - 3:20:33)

Non, la Révolution a s'inscrit dans toute une histoire, dans tout un cycle, toute une évolution. La Révolution, elle arrive après un moment où la monarchie est ce qu'elle est et la monarchie elle-même avait évolué dans le temps. Donc, c'est toujours compliqué de se dire...

Il y a aussi un adage que j'aime bien, rien n'est plus puissant qu'une idée dont le moment est venu. Et on voit bien qu'il y a des évolutions. Alors, elles sont lentes, évidemment, mais tout le travail qui a été fait depuis des années par Étienne et d'autres, on a le sentiment que, encore une fois, à notre échelle, parce qu'on n'en voit pas l'efficacité absolue, on se dit que ça ne marche pas, ça ne va pas suffisamment vite, ce n'est pas probant.

Mais si, parce qu'il suffit de regarder l'évolution, que ce soit dans les sondages, dans les questions d'opinion, on voit qu'il y a de plus en plus le questionnement de la nature même de notre soi-disant démocratie dans les conversations. Alors,

encore une fois, je suis souvent sur l'espace, on en voit... C'est un microcosme, mais on voit bien que cette question de la démocratie se pose de plus en plus.

Pourquoi ? Parce que les gens, au début, ils commentaient l'actualité, puis à un moment, ils se posent la question de d'où vient cette actualité, d'où vient cette incohérence, ce qui nous semble absurde. Et ils se posent forcément cette question.

Alors oui, encore une fois, comme le dit Étienne, socialement, on est des enfants politiques, mais on ne devient pas adultes en claquant des doigts. Il y a tout un cheminement. Il va falloir aller à la préadolescence, à l'adolescence, le préadulte et l'adulte.

Donc, c'est tout un cheminement qui est long, et je pense que là où nous devons, ceux qui cherchent à imiter ce mouvement et cet éveil, nous devons vraiment penser sous une forme ludique. Moi, je le sais parce que je le vis sous bien des aspects, je l'ai vécu bien avant aussi. On apprend, mais mille fois plus vite par le jeu, par l'amusement.

Et donc, du coup, on peut plus facilement faire quand c'est un jeu. On voit l'avènement des applications sur les téléphones qui fait qu'aujourd'hui, vous connaissez tous dans votre entourage quelqu'un qui perd son temps à aller assembler des petites briques de couleurs. Ces personnes-là, elles perdent du temps à faire quelque chose de totalement...

Si il y avait une application capable de leur donner le même nombre de taux d'endorphine, les mêmes émotions, avec en plus de l'efficacité, comme l'expliquait également Etienne, avec peut-être même en plus la carotte au bout. Mais c'est quelque chose qui peut amener encore une fois des évolutions et des prises de conscience et des directions qui nous seront favorables. C'est pour ça qu'on fait toutes ces choses-là.

Très sincèrement, je ne suis pas persuadé que au niveau des réseaux sociaux, il y avait autant de personnes qui se prenaient la tête pendant... Là, ça va bientôt faire quatre heures pour discuter du mot démocratie et du mot représentant. Vous voyez ce que je veux dire ?

C'est pour moi, en soi aussi, quand même une petite réussite. Ça demande du temps.

[Intervenant 7] (3:20:34 - 3:20:50)

Ça demande du temps, mais le calendrier... On est dans une situation qui est critique. Et pas uniquement d'un point de vue économique.

On est dans une situation où, sur le plan, justement, des libertés, on est en train de basculer, et pas forcément du bon côté.

[Intervenant 2] (3:20:51 - 3:21:05)

C'est forcément mieux si on pouvait aller beaucoup plus vite, mais malheureusement, comme le disait Etienne, c'est collectif. Ce n'est pas nous seuls qui sommes en mesure de tout renverser. Il faut accepter aussi cette temporalité qu'on ne peut pas maîtriser de façon absolue.

[Intervenant 7] (3:21:05 - 3:21:36)

Et c'est pour ça que, par exemple, tout à l'heure, quand on parlait, la semaine

prochaine, tu vas recevoir Alexis Poulin, je pense que le fait qu'il ait une certaine notoriété, il risque peut-être d'apporter ce discours, au moins le mettre dans la lumière, au moins mettre ses interrogations en lumière, puisque les plus clivants sur les dernières élections, finalement, se posaient, osaient aborder uniquement la question du Frexit, mais la démocratie, ils ne la mettaient pas en jeu. Il y a très peu de personnes qui ont abordé la problématique de la démocratie.

Encore seule.

[Intervenant 2] (3:21:36 - 3:22:18)

La question du RIC, même si elle est extrêmement minoritaire, que c'est vraiment diffusé, c'est-à-dire que c'est peut-être 0,1% du discours politique. Mais Carragher et d'autres, le travail d'Étienne depuis les Gilets jaunes, tout ça, encore une fois, c'est vraiment une inertie très lente, très douce pour le moment, mais c'est quand même quelque chose qui fait qu'on a de plus en plus de communications qui vont dans l'idée de cette nécessité, alors, à minima de révision de la démocratie, ce qui n'en est pas une, et au mieux des spaces comme celui-ci et bien d'autres, où on se pose vraiment en profondeur la question, comment est-ce qu'on fait pour avoir une vraie démocratie ?

Il faudra bien un moment que ça arrive.

[Intervenant 7] (3:22:18 - 3:22:36)

Oui, mais démocratie, imagine que la bête, c'est-à-dire notre antithèse, imagine que la bête soit encore plus perverse qu'on le pense et réussisse à instaurer, à installer, dans les textes de la Constitution, le fédéralisme européen.

[Intervenant 2] (3:22:36 - 3:22:38)

Et on va aller encore plus loin, la tyrannie.

[Intervenant 7] (3:22:39 - 3:23:24)

Non, mais la tyrannie, c'est encore une personne que tu peux renverser, c'est un truc que tu peux renverser encore, ça tourne autour d'une personne, une personne est encore mortelle jusqu'à présent, même si ceux qui veulent transformer l'être humain avec des machines rêvent d'obtenir l'éternité, la tyrannie, c'est encore lié à l'espérance de vie d'une personne. Mais, par contre, imagine que notre système, notre nation souveraine, qu'on souhaite souveraine, soit dissoute dans le fédéralisme et rentre vraiment c'est-à-dire qu'on ne devient plus qu'une province et qu'on ne devienne ni plus ni moins qu'une région de l'Europe avec un gouvernement européen, etc. Comment vas-tu pouvoir changer ce système ?

Parce qu'ils ont un calendrier qui va très vite.

[Intervenant 2] (3:23:26 - 3:25:04)

Comme l'a dit Étienne, tu ne peux pas décider d'un calendrier. Nous, on ne peut pas décider d'un calendrier puisqu'on n'a pas tous les pouvoirs de ce camp d'en face. Pour faire très simple, tu peux faire ton calendrier mais tu ne pourras pas le tenir à ta convenance.

Je vais terminer parce que je veux être très honnête, je suis à l'extérieur, j'arrive en fin de batterie. Avant de conclure. Comme à chaque fois, je lis toujours ce texte parce que pour moi il est significatif de cette notion de marathon.

Ce texte nous dit que nous avons un long chemin devant nous. Il va falloir rallier

des gens à cette idée. Ce qui suppose de livrer une série de combats.

Ces combats, surtout au début, on ne les gagnera pas. Les forces adverses ne vont pas se coucher dès qu'on grandira le drapeau de la démocratie. Elles vont riposter et elles vont gagner parce qu'elles sont plus fortes pour l'instant.

Mais chaque fois qu'on perd en défendant un principe, celui-ci est rappelé à un plus grand nombre de gens. Chaque fois qu'un conflit aboutit à la défaite de ce qui est juste, ça donne envie à plus de gens de se lever pour le défendre. C'est toujours cette dynamique qui amène les changements fondamentaux.

Il faut accepter de perdre. Oui, ce qui se passe au niveau européen est quelque chose qui est contre-démocratique. C'est une absurdité.

Mais on est obligé d'y passer. En fait, je ne sais pas, j'ai publié, je crois que c'est aujourd'hui, le camp d'en face va s'effondrer par le poids de ses propres erreurs. C'est une question de fractal.

Ça monte et puis ça descend et puis ça remontera. Et ainsi de suite. Parce que même la démocratie, une fois instaurée, il y a de grandes chances pour qu'à un moment, on ne sait pas quand, elle faillisse et ça repartira pour un autre cycle.

Il faut accepter cette temporalité qui n'est pas dans notre perception. Je vais vous rendre la parole. Je vais laisser Stéphane peut-être finir le space avec Étienne.

Je vous écoute, je retourne à la maison pour me brancher en espérant que le réseau me permette d'aller jusque là. Je vous écoute.

[Intervenant 3] (3:25:06 - 3:29:53)

Oui, je voulais juste accorder sur la temporalité et peut-être apporter une petite pierre à la réflexion. Je fais partie de ceux qui pensent que c'est la coercition qui fait avancer les choses si on exclut une forme de révolution civique, si on exclut bien entendu une guerre ou si on exclut un défendement systémique, économique qui peut tout à fait arriver quasiment du jour au lendemain, depuis le temps qu'on nous le prédit. Ça peut être effectivement une possibilité.

Je pense qu'on a peut-être, et c'est aussi pour j'ai instauré cette démarche depuis septembre dernier, on a peut-être une fenêtre démocratique, une petite fenêtre météo, comme on dit quand on fait de l'alpinisme pour essayer de voir quel temps il fait et si on peut grimper en haut du sommet et en évitant le mythe de Sisyphe, bien entendu, qui consiste, comme tout le monde le sait ou ne le sait pas, à pousser un rocher tout en haut d'une montagne et qu'il finisse par retomber pour l'éternité. Je fais partie de ceux qui pensent qu'aujourd'hui l'appel à la manifestation et la démobilisation civique ne sert pas à grand chose dans la mesure où ils ont suréquipé la police. Je vous ai posté un petit truc dans l'épingle et je pense que c'est important d'y avoir conscience parce que j'entends parfois des appels à l'insurrection, voire à des manifestations quasi violentes et aujourd'hui on s'est rendu compte qu'ils ont suréquipé la police.

Cette année ils ont acheté pour 20 millions de matraques, l'année dernière ils ont fait 5 millions de blindés et qu'ils y recrutent en dessous de 10 sur 20 pour la police pour avoir des bons exécutants. Je ne parle pas de l'armée, je ne parle pas de la police de métier, je parle de cette armée de répression parce que la police et l'armée du rêve sont des gens et des citoyens comme nous et si en plus la violence qui sera la réponse aux manifestations ne suffit pas les médias vont faire le reste

comme ils ont fait avec les gilets jaunes en discréditant. Il y a des gens qui appellent aussi au boycott et à la grève voire à une grève et un blocage et un blocus complet.

Le seul problème c'est que c'est une idée qui est effectivement séduisante mais ça ne fait que pénaliser in fine toujours les plus pauvres et qu'on finit par se tirer une balle dans le pied si ce n'est pas une balle dans la tête en mettant à mal une économie qui est déjà quasiment moribonde comme tout le monde le sait. Alors moi je fais partie de ceux qui condamnent peut-être une petite météo qui correspond au municipal de 2026 où cette démocratie qu'on appelle tout de nouveau et où on pense naturellement qu'elle doit venir de la base quand on écoute les propos de Conrad, quand on écoute les propos d'Étienne depuis 20 ans et tous ceux qui actent et qui réfléchissent avec des modèles différents on s'aperçoit qu'à un moment donné on est tous d'accord en tout cas pour dire qu'il faut que ça vienne de la base et que le gentil virus se page pour reprendre le travail de l'expression d'Étienne. Donc si on arrive, et je crois aussi que c'est le désir d'Alexis Poulain parce que j'ai pu l'entendre on en aura plus de précisions la semaine prochaine, si on arrive à prendre des mairies, il y a 36 000 communes en France il doit y en avoir au moins 20-30% qui sont des petites communes avec des maires qui ne sont pas étiquetées et qui n'auront pas peur éventuellement de donner un titus à un représentant quel qu'il soit, peu importe qui représente la démocratie directe on a peut-être là une petite fenêtre démocratique en espérant donc ça peut donner une forme d'idée pour répondre à Conrad sur la temporalité. Je voudrais occuper ce space, si tu le permets Étienne, en te remerciant chaleureusement j'ai entendu une seule phrase qui m'a rempli de joie, c'est la prochaine fois, donc je suis très heureux Étienne que tu aies formulé cette phrase pour la simple et bonne raison, c'est que comme je l'ai dit tout à l'heure ce que nous faisons, nos émissions qui sont appelées à sortir de X et de faire du moustique streaming et de mettre à côté des objets de démocratie directe qui nous permettront à la fois de faire des coordinations et des ateliers constituants et on tient ce mot atelier et on veut participer à cet espoir que tu nous donnes et qui nous porte dans ces émissions on a trois directions et donc on nous venait de faire le premier atelier constituant, certes on a mis 4 heures pour établir deux mots et encore c'est pas fini mais on fera donc le deuxième, on verra avec toi quand il y aura une disponibilité, on espère la plus rapide ça pourrait être un rendez-vous et on pourrait améliorer les choses de façon technique, je n'en dis pas plus en tout cas je tiens à te remercier chaleureusement avant de donner la parole pour la conclusion et je tiens aussi d'abord à m'excuser au pas de tous ceux qui n'ont pas intervenu et surtout à vous remercier pour l'excellence à la fois de votre écoute et de la pertinence de vos propos on leur montre tous les jours qu'il n'y a pas besoin de votre étude et d'avoir fait les maths pour pouvoir réfléchir et savoir ce qu'on doit faire du bien commun je te laisse

[Intervenant 1] (3:29:54 - 3:31:48)

la conclusion Étienne et je te remercie encore une fois de ta présence Merci à toi de cette invitation et de cette soirée c'est intéressant, je vais relire mes notes et modifier mes définitions en essayant de m'en inspirer et puis on va continuer je suis fatigué comme tout le monde j'imagine mais bon moi je me suis fait à l'idée que je ne verrais probablement pas de mon vivant c'est arrivé mais je me trompe peut-être et quand Conrad demandait combien de temps j'imagine que ça va mettre je n'en sais rien, je pense que si les gens s'y mettent simplement, tranquillement ça va aller très vite, à Noël ça y est on est des millions et puis si les gens ne font rien ça n'arrivera jamais donc le temps sera infini on a entre les mains une idée de mutation fondamentale qui ne dépend pas des salauds qui nous dominent mais

qui dépend de nous et si on n'en fait rien on peut s'en prendre qu'à nous-mêmes et puis voilà et puis pour chacun fais ce que tu dois et advienne que pourras moi je fais ce que je peux j'espère que on arrivera à augmenter la proportion de jeux dans ce qu'on propose pour que les gens percutent mieux c'est vrai que l'idée de jeu est sûrement une bonne idée mais ça fait 20 ans qu'on y travaille et ça ne progresse pas vite c'est compliqué de faire un jeu en tout cas merci à vous pour la qualité de votre écoute et de vos idées, c'était bien et j'espère à bientôt

[Intervenant 3] (3:31:51 - 3:32:32)

Merci Etienne je conclue juste pour vous annoncer semaine prochaine, le monde moderne sera-t-il une démocratie directe nous recevrons ton acolyte que tu connais très bien et que tu m'as recommandé avec qui j'ai eu un contact très sympathique Léo Giraud sur le militantisme démocrate à 360 degrés donc mercredi c'est quand ça ? mercredi le 4-12 je t'enverrai les programmes Etienne nous avons ensuite le mardi 10-12 dans la série les démocraties directes actées pour vous, on va avoir les stratégies et les modalités de la prise de pouvoir donc on va réfléchir tous ensemble avec ceux qui ont des modèles sur les stratégies et les modalités de la prise de pouvoir peut-être que Konrad aura un début de réponse

[Intervenant 7] (3:32:32 - 3:32:41)

à ce moment-là Stéphane, juste une chose ne dis pas à 360 degrés qu'on parle de démocratie, dis à 2 pi reste grec jusqu'au bout s'il te plaît

[Intervenant 1] (3:32:41 - 3:32:42)

oui, s'il te plaît

[Intervenant 3] (3:32:44 - 3:33:30)

le 17-12 on aura le RIC, le RAC et le Frexit qui vont nous expliquer ce que c'est le RAC ça va être une bonne réflexion sur la possibilité de financer les médias dans un monde de démocratie directe c'est assez intéressant en janvier nous aurons le deuxième atelier je ne sais pas quand nous verrons de l'étienne sur la suite du lexique constituant et puis on aura d'autres thématiques on présentera un modèle du M6 mouvement constituant populaire peut-être que je pourrais vous présenter aussi mon modèle de citoyenne démocratique qui sera là pour boucher un trou vous avez tout ça en suivant la démocratie directe si vous voulez réécouter les archives, nous avons aussi démocratie directe.org avec des S, pour lesquelles d'ici 8 à 10 jours

[Intervenant 14] (3:33:30 - 3:33:39)

puisque'il faut que c'est X millions de redistribution vous aurez l'écoute de ce space possible que je confierai aussi avec un choix

[Intervenant 3] (3:33:39 - 3:34:02)

sur le site et vous pouvez dès demain matin réécouter l'archive d'aujourd'hui sera à votre disposition encore une fois, merci beaucoup Étienne à très vite et bonne nuit, bonne soirée et bonne nuit pour ceux qui se lèvent comme moi même si elle est courte, je sais qu'elle sera bonne parce qu'on a eu de la chaleur ce soir merci encore à toi Étienne au revoir à tous